



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



me,

Ex Dono
R. P. Cl. Francisc.
Menesier Soc. Jelle,

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

Colleg. Lugd. S. Trinit.

MARS 1690.

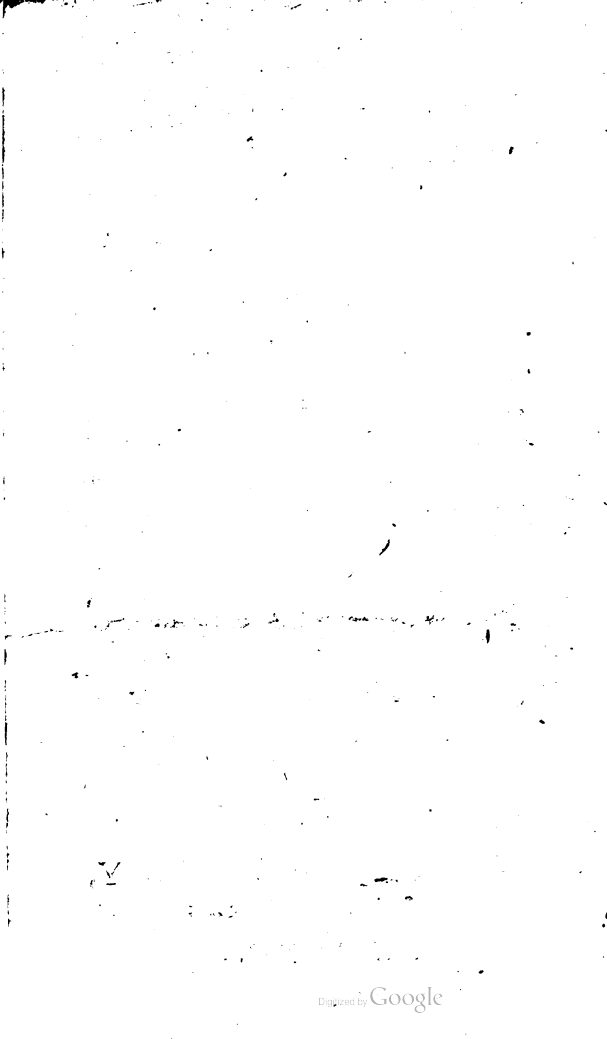
Soc. J. C. cat. insc.

A LYON

Chez THOMAS AMAURY,
au Mercure Galant.

M. DC. XC.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE LIBRAIRE au Lecteur.

L'*ON continuëra à distribuer toutes les Semaines le Journal du Sçavans pour six sols chacun, ceux qui voudront ceux des années precedentes pour le mesme prix, on leur en donnera.*



LIVRES NOUVEAUX
depuis Janvier 1690. jusqu'à present.

Nouvelle Chirurgie Medicale &
raisonnée de Michel Ettmuller avec

à 2

une dissertation sur l'infusion des li-
queurs dans les Vaisseaux du même
Auteur nouvellement traduite, un vo-
lume, 12 30. f.

Journal du voyage fait à la Mer
de Sud avec les Flibustiers de l'Ame-
rique en 1684. & années suivantes
par le Sr Ravenau de Luffan, un
vol. 12 40. f.

Histoire d'Hypolite, Conte de
Duglas, 2. v. 12. 3. l.

Recueil de plusieurs pieces d'Elo-
quence & de Poësies présenté à l'A-
cademie pour le Prix de l'Année
1689. un volume in douze 30. f. les
années precedentes se trouvent dans
la même boutique.

Instructions pour les Jardins frui-
tiers & Potagers avec un traité des
Orangers suivy de quelques Refle-
xions sur l'Agriculture par feu Mon-
sieur de la Quintinie Directeur de
tous les Jardins fruitiers & Potagers
du Roy avec plusieurs figures en tail-
le douce, 2. v. 4. 12. l.

Nouvelles Reflexions où Sentences
& Maximes Morales & Politiques,

dediées à Madame de Maïntenon, un vol. 12. 15. f.

Les Principes de la Geographie methodiquement expliquez pour donner une idée generale de toutes les parties de l'Univers & pour faciliter l'intelligence des Tables & des Cartes Geographiques avec un Abregé Chronologique pour servir d'introduction à l'étude de l'Histoire, un vol. 12. 30. f.

Deuvres de Mr Capistron augmentés de Phocion, Tragedie nouvelle, un vol. 12. 4. l. 10. f. Phocion Tragedie de Mr Capistron se vend séparée 20. f.

Sentimens des Jesuites touchant le péché Philosophique, 12. 7. f.

L'Histoire de Charles V. par Mr l'Abbé Choisy, un vol. in 4. 6. l.

Les Satyres de Juvenal traduction nouvelle par le Pere Tarteron Jesuite, un vol. 12. 3. l.

Lettres familiares Galantes, & autres sur toutes sortes de sujets par Mr Milleran de Saumur Professeur des Langues & interpretes de Sa Majesté, un vol. 12. 30. f.

Le Napolitain ou le défenseur de
sa Maistresse 12. 20. f.

Methode assurée & efficace pour
guérir la maladie venerienne par un
celebre Medecin Anglois, un vol.
12. 20. f.

Nouvelle Bibliotheque des Au-
teurs Ecclesiastiques par Mr Dupin,
tome quatrième 4. l. 10. f. les quatre
tome se trouvent dans la même bouti-
que pour 18. liv.

Reflexions Morales pour les per-
sonnes engagées dans les affaires, un
vol. 12. 30. f.

La vie de la Reine d'Angleterre,
un vol. 8. 2. l. 5. f.

Nouvelle Anatomie Raisonnée
avec plusieurs figures en taille douce
un vol. 12. 40. f.

Nouvelle Osteologie avec plusieurs
figures un vol. 12. 40. f.

Lettres à Monsieur ***. contenant
plusieurs nouvelles observations sur
l'Osteologie en papier marbré in 4.
30. sols.

*Eribmulleri Operum omnium medi-
co Physicorum Editio novissima ceteris*

*omnibus , cum correctior tūm auélior
tum vero facilior , 2. vol. fol. 18. 1.*

Nouvelle Edition de la Geographie de Robbe augmentée de beaucoup reveuë & recorrigée & toutes les cartes, en 2. vol. 12. 6. 1.

Histoire des Perruques où l'on fait voir leur origine , leur forme , l'abus de l'irregularité de celles des Ecclesiastiques , par Mr Thiers Docteur en Theologie , 12. 45. f.

La Nouvelle Edition augmentée de plus de la moitié des Caracteres de Theophraste où les Mœurs de ce Siècle , 12. 30. f.

Affaires du Tems contenant tout ce qui s'est passé depuis une année entre la France , Rome , l'Espagne , l'Allemagne, la Holande la Pologne la Suisse & Cologne , avec l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre & l'Irlande & sur l'Ecosse , 12. 10. vol. 10. liv.

Pensées Ingenieuses des Anciens & des Modernes par le Pere Bouhours, 12. 40. f.

Défence des nouveaux Chrestiens

& des Missionnaires de la Chine , du Japon & des Indes , contre deux Livres intitulez la Morale Pratique des Jesuites & l'Esprit de Mr Arnault , 12. 2. vol. 4. liv.

Histoire des Variations de Mr de Meaux , 4. 2. vol. 12. l.

Le mesme 12. 4. vol. 8. liv.

Apocalypse de Mr de Meaux , 8. 4. l. 10. f.

Bibliotheca Anatomica , fol. 2. vol. cum figuris 22. l.

Histoire de la guerre des Turcs entre la Pologne & la Hongrie par Mr de la Croix , 12. 30. f.

L'Art de plaire dans la Conversation , 12. 30. f.

Memoire & Instructions dans les Negotiations de France , 12. 30. f.

Nouveau Etat de la France , 12. 2. vol. 4. l.

Traité d'Algebre , 4. 4. l. 10. f.

Le Caractere de l'honneste Homme , 12. 30. f.

Sermons sur les veritez de l'Evangile par Mr de la Volpillere , 8. 4. vol. 11. liv.



TABLE.

P relade.	I
<i>Imitation du Pſeume Quare fremuerunt gentes, ſur la ſitua- tion des affaires d'aujourd'huy.</i>	4
<i>Edit.</i>	16
<i>Lettre à Mr Ménage.</i>	18
<i>Memoires de la Cour d'Eſpa- gne.</i>	21
<i>Reiouiſſance & Complimens pour la promotion de M. de Beauvais au Cardinalat.</i>	125
<i>Service fait à Peronne:</i>	124
<i>Nonvelles Cartes données au Public par M. Sanſon.</i>	133
<i>Suite de l'Article qui regarde feu M. le Brun, avec une liſte de ſes Ou- vrages.</i>	134
<i>Reception de M. Mignard à l'A-</i>	

TABLE.

Académie de Peinture & de Sculpture.	147
Histoire.	148
Particularitez touchant la Tontine, avec les noms de ceux qui y ont mis de grosses sommes.	
Journal du dernier voyage du Roy.	196
Officiers Generaux nommez par le Roy.	205
Picté de Monsieur.	210
Carte nouvelle des environs de Paris, de Versailles & de S. Germain.	212
Le Roy nomme M. l' Archevesque de Paris, pour estre Cardinal à la premiere promotion.	215
Harangue sur ce sujet.	218
Le Prieuré-Cure de S. Germain en Laye donné à M. de Converset.	223
Erreur corrigée.	2244
M. Bignon est nommé premier President au Grand Conseil.	227
Esopo.	230

T A B L E.

*Lettres familiaires , & autres sur
tout et sortes de sujets.* 231

Conseil des Remissions ou Graces.
232

*Reduction generale des Monnoyes
anciennes en Monnoyes nouvelles.*

240

Enigme. 243

*Marques de consideration du Pape
pour M. le Cardinal de Bouillon ,
avec l'arrivée de M. le Prince de
Turenne à Rome.* 244

*Noms des Vaisseaux partis pour l'Ir-
lande avec un détail de leur char-
ge.* 249

Sermons de la Semaine-sainte. 254

Etais des Affaires des Alliez. 259

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures

L Air qui commence par-
Esprit divin, Auteur du mon-
de, doit regarder la page 10.

La Figure doit regarder la pa-
ge 149.

L'Air qui commence par, *Il est*
vray, ie l'ay dit, doit regarder
la page 129.

MERC,



MERCURE GALANT

MARS 1690



Si les belles Lettres
& les Sciences fleur-
rissent rarement d'as-
un Royaume dont le
Souverain est en guerre avec
quelqu'un des Princes ses voi-
sins, elles devroient estre sans
appuy, & presque entierement
oublies dans un Estat, dont
un monde d'Ennemis rémoi-

Mars 1690.

A

gne avoir juré la ruine , & dont le Monarque ne se voit environné que de Souverains qui ne sçauroient supporter l'éclat de sa gloire. C'est la situation où se trouvent aujourd'huy la France & le Prince qui la gouverne ; mais comme il n'y a rien que d'extraordinaire dans la vie d'un si grand Monarque , tout marche d'un pas égal dans son Royaume ; chacun y jouit des liberalitez qu'il a coutume de faire ; les pensions y sont payées de mesme qu'en temps de paix ; on y reçoit des gratifications , & tout recemment celles que ce Prince donne aux personnes qui se distinguent dans les belles Lettres & dans les Sciences , viennent de faire connoître que la guerre n'a rien

changé à leur égard. Il y a beaucoup à dire ladessus , & plus encore à penser ; mais je laisse ce soin aux Ennemis de la grandeur de Sa Majesté. Rien ne les doit épouvanter davantage , & ne peut faire mieux voir que toutes leurs menaces & tous leurs armemens n'ont pas causé la moindre alteration en France , & que son Souverain a pris de si justes mesures , que tous les efforts de ses Ennemis ne sçauroient jamais servir qu'à faire briller sa gloire avec plus d'éclat. Vous en serez convaincuë en lisant l'imitation que je vous envoie du Pseaume , *Quare fremuerunt Gentes*. Vous y trouverez beaucoup de rapport aux Lignes que l'on a formées contre ce Prince, pendant qu'il prend le

4 - MERCURE

party de l'Eglise en secourant
le Roy d'Angleterre. Il n'y a
rien de plus juste que cette
Imitation, & on peut s'en as-
surer en confrontant chaque
verset du Pseaume avec les
quatrains François.



IMITATION

Du Pseaume *Quare fremuerunt*
Gentes, sur la situation des
Affaires du temps.

D'Où vient que tant d'Etats
s'élèvent & s'irritent ;
Et quels sont (juste Ciel) les motifs,
les foyers

De ces vains & vastes projets ,
Que dans leur noir conseil les Na-
tions méditent ?



Que de Peuples liguez , de Princes
 & de Rois [son Eglise ,
 Contre l'Oint du Seigneur, & contre
 Qu'un seul Monarque favorise ,
 Lors qu'ils conspirent tous pour les
 mettre aux abois :



Rompons les nœuds sacrez de l'u-
 nion Chrestienne ,
 Faisons le joug pesant qu'on nous
 veut imposer.

Il faut (disent-ils) tout oser :
 Evitons nostre perte , en résolvant
 la sienne.



Mais le Modérateur de la Terre &
 des Cieux ,
 Qui sait calmer les flots, & borner
 leur audace ,
 Se moquera de leur menace ,
 En reprimant l'effort des aigleons
 faricoux.



Partant de noirs complots sa fureur
allumée ,
D'un éclat imprévu troublera leurs
esprits ;
Ils seront confus & surpris ,
De voir tous leurs desseins s'exhaler
en fumée.



Pour moy , que le Seigneur établit
Souverain ,
Pour publier ses loix & protéger
l'Eglise ,
Dans une si juste entreprise
Je soutiendray toujours l'ouvrage de
sa main.



J'attens l'heureux effet de sa sainte
promesse ,
C'est pour cela , dit-il , que je vous
ay fait Roy ,
Qu'en vous engendrant par la Foy
Sur tous les autres Rois vous avez
droit d'aînesse.



Parlez, & vous verrez remplir
vostre desir ;

Vous briserez le Trône & du Scythe
& du More ,

Et du Couchant jusqu'à l'Aurore
Vos Neveux regneront selon vostre
plaisir.



Je vous feray dompter ces Nations
rebelles ,

Avec la fermeté d'un Sceptre tout
de fer ;

Et ces noirs supposts de l'Enfer
Seront bien-tost changez en des
Sujets fidelles.



Ouvrez donc tous, les yeux à ces vi-
ves clartez,

Vous autres Souverains qui gouver-
nez la terre ;

Songez que vous n'êtes que
verre ,

8. MERCURE

Et redoutez l'effet de tant de veritez.



*Craignez d'un Dieu vangeur les jugemens terribles,
Plus vous estes puissans, & plus
soyez soumis;
N'insultez point vos Ennemis;
Ceux que son bras soutient sont toujours invincibles.*



*Cessez contre un Aîné de lancer
tant de traits,
Et loin de l'insulter & luy faire la
guerre,
Honorez-le dessus la terre,
Et joignez-vous à luy par un baiser
de Paix.*



*C'est trop pousser l'envie & l'aigreur
contre un Frere,
Sa gloire croist toujours malgré tous
vostre fiel.*

GALANT. 9

*Craignez de voir tomber du Ciel,
Sur une injuste guerre une juste
colere.*



*Attachez-vous aux loix d'un ri-
goureux devoir ,
Moderez les transports d'une ardeur
indiscrete ,
Servez Dieu dans la voye étroite,
Détournez sa colere, & craignez son
pouvoir.*



*Cette colere affreuse unie à sa ju-
stice ,
Est presté d'éclater , & vous
menace tous.
Heureux, qui pour parer ses coups,
Met en luy son espoir , & fuit le
précipice.*

D. H. Cél.

Nous sommes dans un
temps tout saint. Ainsi , Ma-
A 5 ,

10 MERCURE

dame , je croy vous faire plaisir
de vous envoyer au lieu de
Chanſon nouvelle , le com-
mencement du *Veni Creator* ,
traduit par Mr Perachon , &
mis en Muſique par Mr l'Ab-
bé Chaſtelain , Chanoine de
l'Egliſe de Paris. La Baſſe-con-
tinuë eſt de Mr le Roux ,
Maître de Muſique.

E *Sprit Divin , Auteurs du*
Monde ,
Répans dans nos eſprits cette clar-
té ſeconde
Qui leur donna l'eſtre & le jour.
Viens remplir tous nos cœurs de cette
grace immense ,
Qui fait par ſon heureux ſejour ,
Dans l'ouvrage de ta puiffance
Le Chef-d'œuvre de ton amour.

Le meſme Mr Perachon

ouvrage

C'est

et tou-

ns de

à pre-

ix sur

es qui

bien ,

tom-

ement

aller à

, mais

e pour

moins

n'en a

quoy

mercie-

it voir

oit de

ouvoit

de son

les fois

e com-



Jo
dame
de vo
Chap
men
tr



Handwritten musical notation on staves, including notes, rests, and clefs, interspersed with some illegible text.

es
Che

C

vient de donner un ouvrage considerable au Public. C'est un Poëme qui renferme toutes les principales actions de la vie du Roy , jusques à present. La pluspart de ceux sur qui les graces des Princes qui leur peuvent faire du bien , ne sont point encore tombées , épargnent rarement leur temps pour travailler à de longs Panegyriques , mais ceux qui n'écrivent que pour remercier en font de moins étendus. Mr Perachon n'en a pas usé de mesme , & quoy qu'il n'eust qu'un remerciement à faire , il a fait voir que lors qu'il s'agissoit de parler du Roy , il ne pouvoit retenir les mouvemens de son cœur. En effet , toutes les fois que l'on a occasion de com-

menter son Eloge , l'on sentait tant de joye à traiter cette matiere, que le plaisir qu'elle donne fuffit seul pour exciter à ce glorieux travail. Mr. Perachon, qui avoit esté élevé dans la Religion pretendüe Reformée , s'estoit rendu celebre parmy ceux de cette Religion , & comme il estoit devenu un des principaux du Consistoire de Charenton, il se voyoit employé aux affaires, & aux députations qui regardoient le Corps de ses Confreres. Cependant l'estat où il estoit parmy eux, ne l'empescha point de faire de serieuses reflexions sur la Religion qu'il avoit receüe de ses Ancestres, & il ne crut pas, comme beaucoup d'autres, qu'il fuffisoit qu'il l'eust em-

brassée en naissant, pour s'ob-
 stiner à la trouver bonne. Il
 prit donc une ferme résolu-
 tion d'examiner la vérité, &
 cela l'obligea de s'attacher à
 la lecture des Peres de l'E-
 glise, qu'il voulut seuls con-
 sulter. Il y trouva des lumie-
 res qui l'engagerent à se con-
 vertir, ce qu'il fit avant la
 revocation de l'Edit de Nan-
 res. Il travailla ensuite à la
 conversion de ses Confreres ;
 & plusieurs eurent le bon-
 heur de se sentir convaincus
 des veritez qu'il leur exposa,
 & dont ses longues recher-
 ches l'avoient convaincu luy-
 mesme. Rien n'est plus capa-
 ble de faire ouvrir les yeux à
 un Heretique qu'un Hero-
 rique habile homme conver-
 té. Il connoist les détours &

14 MERCURE

les faux-fuyans dont ont accoustumé de se servir ceux qui s'obstinent dans la Religion qu'il a quittée ; & comme ils sont obligez d'en tomber d'accord ; ils conviennent bien tost après de la fausseté de leur créance. Pendant que Mr Perachon travailloit utilement aux conversions dont je vous parle, il fit quelques Ouvrages de devotion, & traduisit plusieurs Hymnes qui plurent au Roy. Il avoit déjà fait diverses pieces pour la gloire de ce Prince, qui luy fit donner le Brevet d'une pension sur ses propres revenus, & non sur les Benefices dont les revenus estoient alors destinez pour les Nouveaux Convertis, Sa Majesté en ayant donné, & en donnant

encore tous les jours sur son
Trésor Royal. Mr Perachon ,
tout pénétré des bontez que
Sa Majesté avoit pour luy ,
voulut faire un Ouvrage con-
siderable qui en marquast sa
reconnoissance , & travailla
à un remerciement à la ma-
niere des plus illustres An-
ciens , c'est à dire , comme
Pline à Trajan , Mamertin à
Iulien , Ausone à Gratien , &
plusieurs autres qui ont fait
des Panegyriques entiers au
lieu de remercimens. On
peut assurer que celuy dont
je vous parle a de fort gran-
des beautez , puisqu'outre que
les actions du Roy , racontées
sans art & sans ornement , ne
laisseroient pas de paroistre ini-
mitables , la Poësie les met dans
un plus beau jour ; à quoy

contribuë encore le genie de l'Auteur, dont l'Ouvrage est remplý de pensées nouvelles, auxquelles il a donné un tour fort ingenieux. Je n'en parle qu'après les Illustres, qui travaillent au Journal des Sçavans. Mais pour mieux sçavoir ce que l'on en doit dire, j'attens vostre sentiment quand vous l'aurez lu, ne doutant point que vous n'y trouviez de vives expressions, & de ces grands traits que vous m'avez mandé tant de fois qui vous font plaisir.

Jamais le Public n'a exécuté avec tant d'ardeur & tant de joye les ordres du Roy, qu'en portant dans les Hostels des Monnoyes de France, l'Argenterie inutile au service, & qui ne sembloit avoir esté inven-

uée que pour contenter les yeux & satisfaire le Luxe , puis qu'elle ne serroit pas seulement à l'ornement des apparemens des Princes & des grâs Seigneurs , mais que ceux de plusieurs Particuliers , plus favorisez de la fortune que de la naissance , en estoient remplis ; de sorte que c'estoit un abus à reprimer ; quand l'Edit qui a esté donné là dessus , n'auroit pas esté utile à l'Estat dans les conjonctures presentes. Il y a souvent du superflu partout , & il s'en trouve dans l'Eglise comme ailleurs ; mais ce que d'un costé l'ambition & la vanité produisent , n'est de l'autre que l'effet d'un zele ardent Cependant il est quelquefois à propos d'imposer des bornes à ce zele , sans que l'on

blâme pour cela la bonne intention de ceux qui le poussent jusqu'à l'excès ; & comme c'est dans les choses qui regardent la Religion qu'il paroist ordinairement le plus, il ne faut pas s'étonner s'il y a tant d'Eglises, & particulièrement de Monastères, qui ont de l'argenterie au delà de celle qui est nécessaire pour la décence du culte divin. C'est ce qui a obligé le Roy d'écrire à tous les Archevesques & Evêques de son Royaume, pour les exhorter à examiner ce qui s'en trouve dans chaque Eglise de leur Diocèse, & ce qu'ils croiront qu'il sera à propos d'y en laisser, outre les Vases sacrez, auxquels Sa Majesté ne permet pas que l'on touche Cela ne peut faire que du bien aux Eglises qui

auront de l'Argenterie superfluë, puis que ce qu'elle produira sera employé au payement des dettes, ou à l'augmentation des revenus de chaque Paroisse ou Communauté, ce qui leur apportera de l'utilité tous les ans; au lieu que leur Argenterie qui demeureroit le plus souvent enfermée, puis qu'elle ne paroïssoit qu'en certaines Fêtes, ne leur apportoit aucun profit.

Je vous envoyay il y a un an un livre de Mr Perrault, de l'Academie Françoisë, ayant pour titre, *Parallele des Anciens avec les Modernes*. Le Sr Coignard vient d'en donner au Public un second Volume qui contient un excellent Dialogue sur l'Eloquence. La Poësie aura son tour, & Mr Per-

rault traitant la matiere à fond avec beaucoup de netteté & de force, il ne sera pas aisé d'y répondre par quelques mots. femez en passant dans une Preface, où l'on se contente de condamner ce qu'il dit sans apporter des raisons contraires. Les Amateurs outre de l'Antiquité, qui prennent pour des beautez admirables ce qui est envelopé chez leurs Auteurs favoris dans de grands mots fallueux, qui bien souvent ne font qu'un pur galimatias, continuent toujours à s'élever fort impetueusement contre ceux qui trouvent que les Modernes ne sont dans aucune obligation de céder aux Anciens. Ils vont jusques aux injures, & c'est cet emportement qui a donné lieu à la Lettre que vous

allez lire. Elle est du meſme Mr Perrault, dont le Poëme du *Siecle de Louis le Grand* a émeu cette fameuſe querelle.



A M. MENAGE.

Enfin, Monsieur, j'ay vu l'Eloge que Mr Francius, Poëte Hollandois, fait de moy dans une Harangue Latine où il parle des qualitez neceſſaires pour former un parfait Orateur. Cette Harangue a eſté prononcée à Amſterdam au mois de Novembre dernier. En voyez les propres termes.

Quin & eò nuper audacia
 progressus eſt ſcripor Galli-
 cus in horribili illo & ſacro
 libello, quem ſæculum Ludo-
 vici Magni appellat, ut Mar-

cum Tullium Ciceronem , si viveret hodie , non in secundo aut tertio ordine Oratorum consistere , sed vix intermediores fori Parisiensis Patronos locum habere posse , affirmare non dubitaverit.

En. cor Zenodoti , en jecar Cratetis.

Quam tamen ineptissimi hominis insolentiam carmine sane pulchro Menagius , & in præfatione ad Horatium nupera repressit Dacierius & plures præterea alii. Neque enim hanc ferre possunt superbiam etiam in gente sua , & ignorantiam plusquam puerilem acutioris inter Gallos nasi , & in veterum lectione versati viri. Sed tamen sparguntur hæc in vulgus , legunt juvenes , laudant ephemerides , & malam de

antiquis illis heroibus opinio-
nem imbibunt qui parum eos
cognitos habent & perspectos,
&c.

*Ces paroles, comme vous sçavez,
Monsieur, rendues littéralement
en nostre Langue, veulent dire.*

Et mesme un Ecrivain Fran-
çois est venu à un tel point
d'audace dans cet horrible &
execrable Libelle qu'il appelle,
le Siecle de Louis le Grand, qu'il
n'a point fait difficulté d'asseu-
rer, non seulement, que Cice-
ron, s'il estoit aujourd'huy au
monde, ne seroit mis ny dans le
second ny dans le troisieme
rang des Orateurs, mais qu'il
auroit peine d'avoir place par-
my les Avocats, mediocres du
Parlement de Paris.

*Voilà le cœur de Zenodote;
voilà le foye de Cratés.*

Aussi Menage a-t-il repoussé l'insolence de ce tres-impertinent homme, par une tres-belle Epigramme, ainsi que Dacier dans la dernière Preface sur Horace, & plusieurs autres; car les gens qui ont * le nez le plus pointu parmy les François, & qui sont les plus versez dans la lecture des Anciens, ne peuvent souffrir cet orgueil & cette ignorance plus que puerile, même dans un homme de leur Nation. Cependant ces choses se répandent dans le public, les jeunes gens les lisent, les journaux en parlent avec éloge, & ceux qui ne connoissent pas assez ces anciens Heros, & qui ne les ont pas considerez d'assez près,

* Façon de parler latine. On dit en cette Langue, avoir le nez pointu, pour dire, avoir le discernement; fin.

en prennent de méchantes impressions.

*N'ay-je pas esté bon Prophete
quand i'ay fait ce Madrigal?*

L'agreable dispute où nous
nous amusons

Passera sans finir jusqu'aux
races futures.

Nous dirons toujours des raisons ,

Ils diront toujours des injures.

*Ne sont-ce pas là des iniures en
forme, des iniures qui excèdent toutes
les libertez permises entre des
gens de Lettres; & enfin dire en public
qu'un homme est tres impertinent,
qu'on ne peut souffrir son insolence,
n'est-ce pas
luy faire un veritable outrage?
Cependant comme ie sçay que ces
iniures n'ont pas la mesme force en
Latin qu'elles auroient en François,*

Mars 1690.

B

ie les pardonne de bon cœur à Mr Francius , en faveur des privileges de la Langue Latine , pourveu qu'il fasse reflexion combien peu delicate est cette Langue , combien peu delicats ont esté la pluspart de ceux qui l'ont parlée , & combien le sont encore la pluspart de ceux qui la parlent , puis que pour les mesmes choses où l'on ne daigne pas faire attention quand elles sont en Latin , on se couperoit la gorge si elles estoient dites en François.

Je ne sçay , Monsieur , si vous sçavez ce qui arriva à Saint Merry il y a quelques années , touchant l'Epitaphe de Mr Tarteron. Cette histoire fait bien voir la difference qu'il y a d'une Langue morte à une Langue vivante. Mr Tarteron , Maistre des Comptes, & fort honneste homme , estant mort , ses Heritiers prie-

rent Mr. de S. Laurent, Amy intime du Défunt, de luy faire une Epitaphe. Mr de S. Laurent, homme d'esprit, comme vous sçavez, & tres-instruit de toutes les finesses de nostre Langue, fit l'Epitaphe, & après l'avoir montrée à Mr Chapelain, & à quelques autres de ses Amis, il la fit graver en lettres d'or, & mettre en place. Il n'y eût pas une syllabe qui ne fust critiquée. pourquoy toutes ces loüanges, disoient les uns? pourquoy n'y en mettre pas davantage, disoient les autres? Cecy est trop fort; cela est trop foible. Voilà qui est rampant; voilà qui est guindé. Sçavans, ignorans, grands & petits, hommes & femmes, tout le monde y trouvoit à redire, & depuis le matin jusques au soir, il y avoit une foule de gens qui lisoient & censuroient l'Epitaphe. Mr de S.

Laurent ayant releu son Ouvrage avec les mesmes Amis qu'il avoit consultez en le faisant, crut avoir trouvé les endroits qui bleissoient le public, & apres les avoir reformez, il fit graver une seconde Epitaphe qu'on mit en la place de la premiere. Ce fut encore pis; le nombre des Critiques augmenta au centuple, & il s'y faisoit un tel concours, que le Curé en fut scandalisé, & demanda qu'on l'ostast. Un homme de bon sens dit à Mr de Saint Laurent, que le meilleur remede qu'il voyoit, estoit de la faire traduire en Latin. On suivit ce conseil, & tout ce grand bruit cessa. L'Epitaphe Latine est dans S. Merry, où très-peu de gens la regardent, & où elle jouit d'un aussi grand repos que le Défunt pour qui elle est faite. Je ne suis donc point fâché des injures Latines de Mr Francius. La seule

*chose qui me fait peine, c'est qu'il
n'ait pas en soin de dire la verité,
car en toutes Langues on est obligé
de la dire. Voicy de quelle sorte j'ay
parlé de Cicéron dans mon petit
Poème de Louis le Grand.*

Je voy les Cicerons, je voy les
Demostenes.

Ornemens éternels & de Rome
& d'Athenes,

Dont le foudre éloquent me
fait déjà trembler,

Et qui de leurs grands noms
viennent nous accabler.

Qu'ils viennent, je le veux, &
que sans avantage

Entre les combattans la gloire
se partage;

Que dans nostre Barreau l'on
les voye occuper

A défendre d'un champ trois
sillons usurpez;

30 M E R C U R E

qu'instruits dās la Coutume, ils
meurent leur étude

A prouver d'un Egoust la juste
servitude ,

Et qu'en riche appareil la force
de leur art

Eclate à soutenir les droits de
Jean Maillart ;

Si leur haute éloquence en ses
démarches fieres

Refuse de descendre à ces viles
matieres ,

Que nos grāds Orateurs soient
assez fortunez

pour défendre commē eux des
Cliens couronnez ,

Ou qu'un grand Peuple en fou-
le acconre les entendre

Pour declarer la guerre au Pere
d'Alexandre ;

Plus qu'eux peut-estre alors
diserts & vehemens

Ils donneroient l'effor aux plus
grands mouvemens ,

Et si pendant le cours d'une
 longue Audiance ,
 Malgré les traits hardis de leur
 vive éloquence ,
 On voit nos vieux Catons sur
 leurs riches tapis ,
 Tranquilles Auditeurs & sou-
 vent assoupis ,
 On pourroit voir alors au mi-
 lieu d'une Place ,
 S'émouvoir , s'écrier l'ardente
 Populace.

*Ay-je rien dit dans ces Vers qui
 ressemble à ce que Mr Francius me
 fait dire ? Ay-je dit que si Ciceron
 revenoit au monde , il ne seroit pas
 au second , ny même au troisieme
 rang parmi nos Avocats ? Si je suis
 blâmable , c'est bien moins d'avoir
 trop élevé nos Orateurs , que de les
 avoir trop abaissez en disant ,
 que s'ils estoient assez heureux*

pour traiter des matieres aussi importantes que celles qui occupoient les Anciens , peut-estre réussiroient-ils mieux ; car un semblable , peut-estre dans la bouche de leur Avocat , est une espèce d'aveu de leur inferiorité. Mr Francius dit ensuite , Monsieur, que vous avez reprimé mon audace par une belle Epigramme. Vous avez déclaré que cette Epigramme n'est point de vous , cela suffit , & l'on juge aisément que celui qui l'a faite , n'a mis au bas la premiere lettre de vostre nom , que pour faire tomber le soupçon sur vous , & donner par là de l'autorité à son Epigramme. Quelques-uns ont cru en voyant cette M. que l'Epigramme estoit de quelque nouveau Montmor, Parent du fameux Parasite, que vos Muses chasserent autrefois si agreablement du haut du Parnasse à

*coups de fourche. On l'a traduite ,
& on y a fait une réponse. Voicy
l'Epigramme Latine.*

Cui sæcli titulum dedit , Sa-
belle ,
Peraltus tuus , edidit Poëma
Quo vir non malus asserit , pu-
tatque
Nostris cedere Bruniis Apel-
lem ,
Nostris cedere Tullium Patro-
nis ,
Nostris cedere Vatibus Maro-
nem.
O sæclum insipiens & infice-
tum ?

Voicy la traduction.

Cher Sabellus , ton bon Amy
Perrault
A fait des Vers que le Siecle il
appelle ,
Où ce bon homme asseute , &
dit tout haut

34 M E R C U R E

Que nos le Bruns en sçavent
plus qu'Appelle ;

Que nos Brailleurs font mieux
que Ciceron ,

Que nos Rimeurs l'emportent
sur Maron.

O Siecle fade & de peu de cer-
velle !

Voicy la réponse.

Des bons Auteurs que nostre
siecle admire ,

Par tout Montmor ne cesse de
médire.

De sa nature il fut toujours
mordant.

A leur éloquence choisie,

A leur divine poesie ,

Il ose comparer, tant il est im-
prudent ,

Il ose préférer, tant il est impu-
dent ,

De mille vieux bouquins la
science moisie.

O le crasseux ! O le vilain Pe-
dant ?

Je demeure d'accord que l'Epigramme Latine est belle pour une Epigramme de ce temps - cy ; car quoy qu'elle ne soit fondée que sur l'équivoque du mot de Siecle , qui signifie là & mon Poëme, & le temps où nous sommes , & que cette équivoque soit assez froide , cependant comme le plus grand merite des Ouvrages Latins d'aujourd'huy , n'est point d'avoir du sens & de la raison , choses trop communes & trop vulgaires , mais d'estre composez des plus beaux endroits des Auteurs Classiques , & que ce dernier Vers , O Sæclum insipiens & infectum , fait allusion à un Vers de Catulle , ie comprends bien que cette Epigramme a pour certaines gens une beauté qui les charme & qui les enleve. C'est de ce genre de beauté

que brille ce Vers de mon Eloge :
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis ,

*Voilà le cœur de Zenodote , voilà
le foye de Cratés.*

*Je ne suis pas surpris que cela soit
admiré dans un College , mais je
m'étonne que la plupart des Sçavans , & particulièrement des Sçavans en ius. , n'ayent pas encore
remarqué que s'il est louable à un
jeune Ecolier de faire voir à son
Regent qu'il a bien profité de la
lecture des Anciens , en les inserant
dans ses compositions , il sied mal à
un Maître de ne pas parler de son
chef dans une harangue , d'avoir
encore du goût pour toutes cesripes
de Latin , & de vouloir mesme en
regaler ses Auditeurs.*

*Après que Mr Francius a dit
deux choses qui ne sont pas vrayes ,
il en dit une tres-veritable , qui*

est que Mr D. . . . m'a maltraité dans ses Remarques critiques sur les œuvres d'Horace, où il fait entendre en plusieurs endroits que je suis un ignorant ; i'en demeure d'accord, que ie n'ay point de goust ; cela peut estre, cela peut n'estre pas, & ce n'est point luy qui en sera le Juge, mais il dit une chose dont ie suis faché pour l'amour de luy. Il dit en parlant de Pindare qu'il compare à un torrent. Qu'il ne faut pas s'étonner qu'un Auteur moderne, & les ridicules Personnages qu'il introduit s'y soient noyez des le premier pas. Il est aisé de voir qu'il parle du premier Dialogue de mes Paralleles, où les Personnages que i'introduis déclarent nettement qu'ils n'entendent point le commencement de la premiere Ode de Pindare. Il est certain que les Personnages d'un

Dialogue sérieux ne peuvent être ridicules que l'Auteur ne le soit encore davantage, & que Ridicule, est une iniure qu'on ne dit point à un honneste homme, pour peu que l'on ait de politesse. Cette expression ne fait point d'honneur à Mr D.....

J'avoué ingénûment que ie me suis noyé dans le commencement de la premiere Ode de Pindare, ou pour parler plus clairement, q^{ue} ie n'ay pas entendu le commencement de cette premiere Ode; mais ie croy m'estre noyé avec tout le genre humain, & qu'il vaut mieux comparer Pindare au Deluge Universel qu'à un torrent, puis que personne ne s'en est jamais sauvé. Jean-Benoist, le dernier de ses Commentateurs, declare que iusqu'à luy à peine les plus Sçavans ont entendu Pindare, & le bon homme ne l'a pas entendu luy-mesme. Si vous

pouviez engager M. D. . . . à nous donner une explication du commencement de cette Ode qui eust du sens, vous feriez une bonne œuvre, & il ne faudroit pas un plus grand miracle que celuy-là pour me convertir. Dites-luy, je vous prie, que ie prens par tout sa défense contre ceux qui l'attaquent. Je ne rencontre que des gens qui prétendent que sa Traduction d'Horace ne vaut rien, & ie leur soutiens à tous qu'elle doit estre fort bonne. Et en effet, leur dis-je, comment ne seroit-elle pas la meilleure de toutes, puis que Mr D. . . . avoit eu devant luy cinquante ou soixante Interpretes, & qu'il n'a eu qu'à choisir les endroits où chacun d'eux à le mieux rencontré? Ce qui vous fait parler de la sorte, ajoutay-je, c'est que ne trouvant pas dans Horace les beautés ineffables que son obscurité vous avoit fait

*croire iusques icy y estre renfermées,
vous vous en prenez mal à propos à
son Traducteur, qui vous le fait voir
tel qu'il est, & qui n'est qu'une cau-
se innocente du déchet où tombe Ho-
race dans vostre esprit. Quelque
beau que soit Horace, car assure-
ment cet Auteur est admirable en
mille endroits, Mr D.... luy a fait
un mauvais tour de le traduire, de
mesme que Mr de L.... a rendu un
mauvais office à Theocrite en le tra-
duisant. Vous sçavez le Madrigal
que l'on fit à l'occasion de la Traduc-
tion de Theocrite.*

Il devoient ces Auteurs de-
meurer dans leur Grec,
Et se contenter du respect
De la Gent qui portè ferule.
D'un sçavant Traducteur on a
beau faire choix ;
On les traduit en ridicule.

Dés qu'on les traduit en
Français.

*Voicy la Parodie qu'on a faite
au suiet de la traduction d'Ho-
race.*

Ils devoient ces Auteurs, con-
tens de leur destin.

Se tenir clos dans leur Latin,
Trop heureux de charmer la
Gent porte-ferule.

Du docte & grand D... on a
beau faire choix ;

On les traduit en ridicule
Dés qu'on les traduit en Fran-
çois.

*Si la plupart des Anciens ne
trouvent pas leur compte à estre
traduits, parce qu'une Traduction
fidelle leur oste cette beauté indé-
finie & sans bornes, que beaucoup
de gens y croient voir au travers de*

l'obscurité de leurs expressions, ou au travers des douces vapeurs que forme la ioye secreete de les entendre mieux que les autres, il est bon que tout le monde les connoisse à fond, & puisse iuger de leur veritable merite. Combien d'hommes de tres bon sens. qui prevenus par les louanges excessives que l'on donne à ces Auteurs, se consumoient du regret de ne les pas connoistre, se disent l'un à l'autre, Est ce là donc cet Horace, ce divin Horace que l'on nous vantoit si fort ? Sont ce là ces fines railleries de la Cour d'Auguste, qu'il falloit admirer sans pretendre en ouïr jamais de pareilles, Combien de Dames qui ne lisoient qu'avec dédain les Ouvrages de Voiture, de Sarrazin, de Moliere, & de plusieurs autres Auteurs à peu près de la mesme force, & qui persuadées que cela ne

valoit pas le moindre mot d'Horace , ne cessoient d'envier le bonheur des Dames Romaines , s'écrient en mille endroits de sa traduction, Quelles pauvretes, quelles ordures ! Sont-ce là les jolies choses que l'on nous a tant vantées ? J'avouë franchement que dans le dessein que j'ay de faire voir dans mes Paralleles, que les Modernes valent bien les Anciens, ie n'y entens rien en comparaison de ceux qui font de semblables traductions, & que ie n'ay garde d'avoir trouvé un chemin pour y parvenir, aussi seur & aussicourt que celui qu'ils ont pris. C'est de quoy ie vous prie, Monsieur, d'asseurer Mr D... Dites-luy bien encore ; s'il vous plaist, qu'il peut continuer à dire de moy tout ce qu'il luy plaira, pourveu qu'il se renferme dans ce qui regar-

de la littérature, & sur tout, que
je ne luy diray jamais d'injure.
Comme ie ne m'occupe à écrire sur
les Anciens & sur les Modernes
que pour me divertir, ie quitterois
là toute la dispute si elle venoit à
m'échauffer le moins du monde.
Voilà, Monsieur, la situation d'esprit
où ie suis à l'égard de Mr Francius
& de Mr. D... dont ie ne laisse pas
d'honorer beaucoup le merite, mal-
gré les choses facheuses qu'ils me
disent, car ce sont leurs manieres,
qui asseurement ne sont pas moder-
nes. J'ay cru, Monsieur, que ie ne
pouvois choisir de meilleur luge que
vous sur tous ces differens; vous,
Monsieur, qui connoissez si bien les
Anciens & les Modernes, vous qui
avez le don de toutes les Langues,
& qui avez composé des Ouvrages
du goust de toutes les Nations & de
tous les Siecles. Vous estes si riche en

François, en Italien & en Espagnol, que quand le prix exc. ssif ; où l'esprit du College a fait monter tout ce qui est Grec ou Latin diminueroit un peu , vous seriez toujours dans une extrême opulence. le suis avec passion ,

Monsieur ,

Vostre tres, &c.

Ce 21. Février 1690.

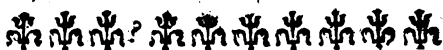
Il m'est tombé entre les mains des Memoires de la Cour d'Espagne, que l'on peut dire nouveaux , puis qu'ils n'ont point esté imprimez , & qu'ils ne commencent qu'à paroître en Manuscrit , Ainsi je puis vous les envoyer comme une chose qui n'a point encore esté veüe. Si la matiere n'en est pas nouvelle, elle est meslée de tant de circonstances que l'on ne sçait point, qu'elle acquiert

46 M E R C U R E

par là la grace de la nouveauté. Je vous diray, sans chercher à prévenir vostre goùst, que je n'ay rien vû de plus naturellement écrit que ces Memoires, ny qui fasse plus de plaisir à lire, quand mesme les choses qui y sont traitées, & qui d'elles mesme sont fort curieuses, n'attacheroient pas autant qu'elles font. On n'y voit que des faits rapportez nuëment & sans aucuns raisonnemens de l'Auteur; mais ce qu'il dit paroist si vray semblable de la maniere qu'il le rapporte, qu'il semble que ce soit la verité qui parle elle-mesme. Je n'ay pû sçavoir son nom, mais, il doit avoir connu à fond la Cour d'Espagne. Il seroit à souhaiter qu'il sceust de mesme l'intérieur des autres Cours de l'Eu-

rope , & qu'il nous en donnast des nouvelles aussi seures que paroissent les Memoires , dont je vous envoie le commencement. Ce n'en est que la six ou septième partie. Je vous en envoiray autant sans interruption dans chacune de mes Lettres qui suivront celle-cy , jusqu'à ce que je vous aye fait part de l'Ouvrage entier , ne doutant point que ce commencement ne vous attache beaucoup , & ne vous en fasse souhaiter la suite.





M E M O I R E S

DE LA COUR

D'ESPAGNE.

L'Idée que ces Memoires pourront donner de l'état du gouvernement present de l'Espagne, aura sans doute peu de rapport à celle que la puissance & la politique des Espagnols avoient autrefois répandue dans le monde; mais personne n'ignore que depuis le commencement de ce Siecle l'une & l'autre a toujours esté en diminuant. Ce changement est devenu si grand dans les derniers temps, que d'une
année

année à l'autre l'on auroit presque pû s'en appercevoir.

J'avois vû cette Cour, & la plus grande partie de l'Espagne il y a quinze ans. On trouvoit encore alors des Ministres de réputation dans les Conseils. On voyoit dans les Finances du Roy & dans le Commerce des Sujets, encore assez d'argent pour le souvenir des richesses que leur donnoient autrefois les Indes sous un meilleur gouvernement; mais dans le dernier voyage, où durant deux ans j'ay eu occasion de voir continuellement la Cour & les Ministres, j'ay trouvé qu'il restoit à peine quelque trace de l'ancienne Espagne dans le Public & dans les Particuliers.

Mars 1690.

C

C'est ce qui m'a porté à écrire ces Memoires , pour faire voir en détail l'extreme changement de cette Monarchie , qu'il seroit difficile de se persuader , à moins que d'en estre convaincu par une suite de faits que je rapporteray comme je les ay vûs , sans prevention & sans interest.

Je croy qu'avant que d'entrer dans cette Narration , je dois expliquer en peu de mots ce qui regarde quelques personnes principales , quelques Charges , & d'autres choses particulieres à cette Cour , necessaires pour l'intelligence de ce que j'auray à dire dans la suite,

Depuis plus de cent ans, les Rois Catholiques tiennent ordinairement leur Cour à Ma-

G A L A N T. 31

drid. C'est une assez grande Ville sans murailles, située au milieu de l'Espagne, dans un pays sec & découvert. Le ruisseau de Mançanarez qui passe sous la Ville, à quelque peu d'eau en Hiver, & point du tout en Esté. Cependant on a basti sur ce Ruisseau deux Pont aussi grands qu'on les auroit faits pour passer le Rhin ou le Danube.

Le Palais du Roy est à l'extrémité de la Ville vers le Midy. La façade est d'Ordre Dorique, d'une pierre comme du grais, deux Pavillons de brique la terminent à droit & à gauche; les trois autres costez de ce Palais n'ont ny forme ny rapport entre eux. tous composez d'une quantité de petits Bastimens de brique ou de terre.

re. Au dessus du Palais le terrain qui va en panchant jusques au Mançanarez , est enfermé de murailles , en une situation admirable pour des Terrasses & des Cascades , mais il est inculte , sans bois ; sans jardins , fontaines ; une assez grande Place fait l'avenüe du Palais.

Les grands Officiers de la Maison du Roy d'Espagne , sont le Sommelier du Corps , le Majordome Major , ou Grand-Maistre d'Hostel , & le Grand-Ecuyer. Cest trois Charges sont égales en dignité. Le Sommelier du Corps a le pas & le commandement dans l'Appartement du Roy ; le Majordome Major , dans le reste du Palais . & le Grand Ecuyera les mes-

mes prerogatives hors ces deux endroits.

Après ces trois premieres Charges suivent immediate-ment celles des Gentilshommes de la Chambre du Roy , qui portent pour marque de leur dignité une Clef dorée pendue à la ceinture. Ces Clefs sont de trois fortes ; celle qui donne l'exercice de Gentilhomme de la Chambre ; celle qui donne l'entrée sans exercice , & la Clef appellée *Capona*, qui ne donne l'entrée que dans l'Antichambre. Ces Gentilshommes de la Chambre sont en grand nombre. Ceux d'exercice sont 35. ou 40. ils servent par jour tour à tour , & la plupart des Grands sont de ce premier Ordre.

Les Majordomes ou Maîtres-d'Hostel, ont les mêmes entrées que les Gentilshommes de la Chambre. Ces Charges sont remplies par des personnes de la première qualité, comme sont les seconds Fils des Grands d'Espagne. Ils servent par semaine, & ont toute l'autorité du Grand Maître quand il est absent. Ce sont eux qui accompagnent les Ambassadeurs à leur Entrée, & qui introduisent les Ministres Etrangers à l'Audience du Roy. Leur nombre n'est point fixé; mais d'ordinaire il ne passe point huit ou dix.

La Garde du Roy d'Espagne est composée de trois Compagnies indépendantes les unes

dès autres , & sous differens Capitaines. La Garde Flamannde ou Bourguignonne , appelée la Garde *de la Cuchilla* , est proprement la Garde du Corps composée de cent hommes , commandez par le Marquis de Faleéz ; la Garde Allemande de pareil nombre d'Archers , dont le Capitaine est Dom Pedro d'Arragon , & la Garde Espagnole de cent Hallebardiers , sous le commandement du Comte de Los Arcos qui est encore Capitaine d'une Compagnie appelée *de la Lancilla* , de cent Espagnols , qui ne sert qu'aux grandes Ceremonies & aux Enterremens des Rois.

En Espagne ; les affaires de

l'Etat sont gouvernées par un premier Ministre , auquel le Roy donne une tres grande autorité. Il a sous luy un Secretaire d'Etat , dont le Bureau est dans le Palais mesme. Par les mains de ce Secretaire. passe tout ce qui peut venir au Roy & au premier Ministre , & tout ce qui en sort peut estre expedie. Il s'appelle par cette raison , *Secretario del Despacho universal*. Cette Charge est d'une grande consideration. Avant que le Roy & le premier Ministre decident les affaires , elles sont examinées par le Conseil d'Etat , & par divers autres Conseils qui sont en grand nombre à Madrid , comme je le marqueray plus particulierement , après avoir

fait voir ce qui s'est passé en cette Cour depuis le mois de Juin de l'année 1679. jusqu'au mois de May 1681.

La Guerre qui commença en l'année 1672. entre la France & la Hollande, ayant partagé presque toute l'Europe, les Hollandois la finirent par la Paix qu'ils firent seuls avec la France en l'année 1678. Peu après l'Espagne suivit leur exemple; l'Empereur & l'Empire firent ensuite un Traité séparé avec la France; & enfin l'Electeur de Brandebourg & le Roy de Dannemarc furent les derniers à quitter les armes.

Cette grande Paix entre tant de Princes differens, se traita à Nimégue, & si-tost qu'elle fut rétablie par tout, on pensa

dans chaque Cour a envoyer des Ambassadeurs dans celles de ses nouveaux Amis. Le Roy nomma pour l'Ambassade Extraordinaire d'Espagne, le Marquis de Villars, qui avant la Guerre y avoit déjà esté avec ce mesme caractere. Il arriva à Madrid au mois de Juin de l'année 1679. & trouva cette Cour gouvernée par D. Iuan d'Autriche, premier Ministre, & Charles second, Roy d'Espagne.

Dom Iuan estoit Fils naturel de Philippes IV. Depuis la mort de son Pere, & mesme auparavant, il avoit esté toujours éloigné de la Cour pendant que la Reine Marie Anne d'Autriche gouvernoit l'Espagne dans la Minorité du Roy Charles II. son Fils : mais au

commencemēt de l'année 1677. Dom Iuan appuyé d'une cabale des principaux Seigneurs de la Cour, quitta l'Arragon où il s'estoit retiré, vint à Madrid, chassa la Reine, & demeura maistre du gouvernement & de la personne du Roy.

Quoy que Bastard, il avoit toujours eu de grandes idées de pouvoir se faire reconnoître Infant, & l'élevation que luy donnoit un Ministère absolu sous un Roy de quinze ans, luy facilita les moyens de faire des pas qui tendoient à ce haut rang. Il établit d'abord de ne point donner la main ny le siege chez luy aux Ambassadeurs. Le Nonce, & les autres Ministres de ce caractère, suivirent ses intentions, & le virent sur ce pied.

Le Marquis de Villars vint de France avec des instructions moins soumises à cette prétention. Le Roy Tres-Chrestien ne jugeant pas qu'un Bastard du Roy d'Espagne eust droit de prendre de tels avantages sur son Ambassadeur, luy commanda de ne point voir D. Juan s'il ne luy donnoit chez luy les honneurs du pas, de la main, & du siege. Il estoit difficile que D. Juan pust en convenir, après s'estre mis en possession de ces préseances avec tous les autres Ambassadeurs qui estoient à Madrid. Ainsi celuy de France se trouva hors d'état de le voir, & dans la nécessité de traiter les affaires sans parler au premier Ministre, dont il estoit assuré de s'estre attiré le chagrin par cette distinction. Il ne laissa

pas de commencer la fonction de son Ambassade par une audience secrette qu'il eut du Roy, & peu après il en eut une publique pour luy faire les complimens sur la conclusion de son mariage avec Mademoiselle, Fille aînée de Monsieur.

C'estoit pour la seconde fois qu'on marioit le Roy d'Espagne. Il l'avoit déjà esté avec la Fille de l'Empereur, c'est à dire; que les articles avoient esté reglez, & le Contrat signé. D. Juan devenu le Maître rompit ce mariage qu'avoit fait la Reine. On demeura ensuite quelque temps sans parler de marier le Roy, & D. Juan s'affermir dans le gouvernement.

Il sembloit que pour se conserver plus de pouvoir sur le Roy, il devoit souhaiter qu'il

62 MERCURE

n'y eust pas si-tost une Reine ; & peut-estre que dans l'idée qu'il s'estoit toujours fait d'avoir le rang d'Infant, il trouvoit son interest secret à éloigner le mariage d'un jeune Prince , toujours infirme pendant son enfance , & dont il pouvoit se flater d'estre un jour le Successeur ; mais le Roy ayant dix-sept ans , & une santé qui s'affermissoit avec l'âge , commença à souhaiter d'estre marié. Il restoit seul de la branche Espagnole de la Maison d'Autriche , & c'estoit l'interest de tout son Royaume qu'il fust en estat d'avoir des Enfans.

La Paix ayant mis les Couronnes dans les liaisons interrompuës par la Guerre , tous les Espagnols regarderent Mademoiselle, Fille aînée de Mon-

seur, comme la seule Princesse qu'ils devoient souhaiter pour Reine. Elle estoit presque de l'âge de leur Roy. Ce Prince l'aimoit déjà sur ses Portraits; & sur le rapport de quelques Seigneurs Espagnols qui l'avoient vuë, & dans le monde la memoire de la Reine Isabelle de France, dont les vertus sont encore en veneration, faisoit souhaiter une Reine du même Sang. D. Juan entrant dans cette inclination du Roy & de l'Etat, envoya ordre en Flandreau Marquis de Los Balbazes, qui venoit d'assister au Traité de Paix à Nimegue, d'aller en France demander cette Princesse pour le Roy son Maistre.

On pretend qu'avant cette démarche publique, il n'en

avoit fait aucune autre particulière pour s'assurer le succès de la demande. On a soupçonné même qu'il n'y entroit pas tout à fait de bonne foy, ou par la veuë generale d'éloigner le mariage du Roy, ou par la crainte particulière d'estre moins le maistre avec une Reine Françoisë, qui peut estre aideroit au Roy à se tirer de l'assujettissement où il le tenoit. Il sembloit neantmoins qu'il pouvoit esperer de se faire un merite auprès d'elle, d'avoir rompu le mariage d'Allemagne pour conclure le sien.

Ces considerations opposées le firent assez balancer, & dans le temps qu'en France le Marquis de Los Balbazés demandoit Mademoiselle, D. Juan fit parler sous-main à Madrid de

demandar l'Infante de Portugal. Il ne scavoit pas que son mariage avoit esté conclu secrètement avec le Duc de Savoye.

La demande que fit le Marquis de Los Balbazes fut assez bien receuë en France , pour croire qu'elle ne seroit pas sans succès. D. Juan cherchant alors à embarrasser la Cour, fit proposer dans le Conseil d'Estat , qu'en consideration de ce que le Roy d'Espagne épousoit une Princeffe qui n'estoit point Fille de Roy, on devoit demander des avantages solides à la France, & l'obliger à rendre à l'Espagne quelque unes des Places de Flandre qui luy estoient demeurées par le dernier Traité. Tout le Conseil s'éleva contre cette proposi-

tion, déclarant que l'unique intérêt de l'Etat estoit d'avoir une Princesse bien faite, capable de leur donner des Princes. Ainfi le mariage se conclut, & fut célébré en France par Procuration. L'on y regla le temps du départ de la nouvelle Reine & en Espagne celuy du départ du Roy pour l'aller rencontrer. Cependant on envoya de Madrid le Duc de Pastrane luy porter le present, & luy faire les complimens.

L'Ambassadeur de France avoit fait son Entrée publique à Madrid le 9. d'Aoust. On luy envoya selon la coutume des Chevaux de l'Ecurie du Roy, pour luy & pour un nombre de siens qui devoient entrer à cheval comme luy; il fut accompagné par le Majordome de

semaine , par le Conducteur des Ambassadeurs , & par son Lieutenant, depuis sa maison jusques au Palais , où il eut Audience publique du Roy , & luy parla en François.

La marche de cette Entrée fut interrompuë durant plus d'une heure par l'incident que fit l'Ambassadeur de Malte, prétendant que son Carrosse marcheroit immédiatement après celui de l'Ambassadeur de Venise , dernier Ambassadeur de Chapelle, & devant les seconds Carrosses de celui de France. Le Marquis de Villars s'y opposa , & il fallut que les Conducteurs allassent au Palais faire regler cette difficulté, mal fondée du costé de l'Ambassadeur de Malthe qui ne pouvoit prétendre aucun rang parmy

des Ambassadeurs des Testes Couronnées, dont pas un ne luy donnoit la main chez soy. Ainsi son Carrosse se retira, & les seconds Carrosses de l'Ambassadeur de France continuerent leur marche après celuy de l'Ambassadeur de Venise qui estoit precedé de celuy du Nonce, devant lequel alloit le premier Carrosse de l'Ambassadeur de France, & à la teste de tous un Carrosse du Roy.

Cet Ambassadeur de Malthe appelé Dom Diego de Bracamonte, s'estoit mis le premier dans cette pretention inconnue à ses Predecesseurs, qui jusques alors avoient visité les Ambassadeurs des Testes couronnées, sans en pretendre la main en aucun endroit. Ce-

luy-cy ne voulut voir ny Ambassadeurs, ny Cardinaux, ny Conseillers d'Etat sans cet avantage, c'est à dire, qu'il ne les vit point du tout, hors le Nonce, qu'au bout de six mois il fut contraint d'aller voir par un ordre exprés du Grand Maistre de Malthe.

Le dernier jour du mesme mois se fit la ceremonie de jurer la Paix que le Roy Tres Chrestien jura ce mesme jour à Fontainebleau. Le Roy d'Espagne se rendit à quatre heures après midy dās la Galerie dorée du Palais de Madrid, au haut de laquelle il s'assit sous un Dais. A sa gauche au bas de trois degrez qui le relevoient, estoit assis l'Ambassadeur. De l'autre costé estoient le Cardinal Portocarrero, le Duc de

Medina Celi-Sommelier, le Patriarche des Indes, Capellan major, ou Grand Aumônier, & ensuite le Banc des Grands. D. Pedro Colonis, Secrétaire eut les pouvoirs de l'Ambassadeur. Le Cardinal eut le serment du Roy, & le Patriarche alla présenter le Livre des Evangiles à Sa Majesté, qui se mit à genoux, & jura.

La Cour depuis quelque temps estoit dans une agitation contre le premier Ministre, que la crainte avoit d'abord tenue secrete ; mais le temps & les conjonctures luy ayant donné de la force, elle commença à paroistre avec plus de hardiesse & de mouvement.

Lors que Dom Iuan entra dans le gouvernement, on peut dire qu'il faisoit toutes les ef-

perances de l'Espagne. Il avoit de l'esprit, & l'on ne doutoit point que ses emplois de Paix & de Guerre, ne l'eussent rendu capable de relever la foiblesse & les malheurs de l'Etat. Tout le Peuple l'avoit souhaité, & plusieurs Grands avoient signé chez le Duc d'Albe une Ligue pour son retour. La haine & le mépris du Gouvernement passé, augmentoit dans leur esprit le mérite de tout ce qu'ils attendoient de ce nouveau Ministre. La foiblesse ordinaire des Minoritez, une Reine Allemande & trop bonne, un Favory Etranger & Confesseur; Valenzuela sans naissance ny mérite élevé tout d'un coup; ces idées répandues depuis long temps parmy les Courtisans & le Peuple, firent

recevoir Dom Juan , comme le Libérateur de l'Etat.

Mais soit par la destinée ordinaire des Favoris , ou par le défaut particulier de sa conduite , son gouvernement fit regretter peu de temps après celuy qu'il venoit de détruire. Il ne voulut point entrer à Madrid , que la Reine n'en fust sortie pour aller à Tolède , que l'on luy marqua pour sa retraite , ou plutôt pour son exil. Il luy donna depuis tous les desagrémens possibles ; il fit des recherches indignes sur sa vie , qui alloient à la deshonnorer sans aucun bien pour l'Etat , & comme il estoit difficile qu'il ne se trouvast encore des personnes de qualité , que quelque reste d'affection ou de reconnoissance rendist sensibles

bles à l'accablement de cette Princesse, il chassa de la Cour tous ceux qu'il crut avoir quelque part à ses interets.

L'Amirante de Castille, Grand Ecuyer du Roy, le Duc d'Osbonne, Grand Ecuyer de la Reyne à venir, le Prince d'Astillano, le Marquis de Mansera, grand Maistre d'Hostel de la Reine Mere, le Comte d'Umanez, le Comte d'Aguilar, le Marquis de Mondejar, soupçonnez à faux d'avoir fait des Vers contre Dom Iuan, & plusieurs autres personnes de moindre rang, furent exilez en divers lieux. Grand nombre de Religieux de differens Ordres eurent le mesme traitement, pendant que l'on voyoit auprès de Dom Iuan un Chartreux qu'il avoit ame-

Mars 1690.

D.

né de Sarragosse , & un Capucin , comme ses Favoris , & que luy - mesme affectoit une apparence de regularité de vie , qui pouvoit le mettre en reputation de Devot.

Le Comte de Monterey qui avoit esté à la teste de son party pour l'amener à Madrid , luy ayant paru dans la suite trop agreable au Roy , il l'envoya d'abord commander en Catalogne , l'exila depuis , & luy fit commencer son Procès sur l'affaire de Puycerda, pour l'éloigner entièrement de la Court.

Le Roy estoit jeune , & ne pouvoit encore avoir d'experience. Dom Juan ne chercha point à luy former l'esprit , ny à luy donner entrée dans les affaires ; il le tint toujours dans une extrême oisiveté

& dans une dépendance si grande , que ce Prince ne pouvoit sortir du Palais sans luy.

Le Peuple se feroit consolé de la disgrâce des Grands & de l'esclavage du Roy , s'il avoit trouvé quelque soulagement à sa misere ; mais elle augmenta avec les impositions. La cherté devint plus grande ; on ne vit point rétablir la Justice , point mettre d'ordre aux Finances , personne ne trouva sa condition meilleure , plusieurs la trouverent pire , le chagrin devint , general & l'on commença à regretter la regence.

Mais en Espagne plus qu'en lieu du monde , la colere du Peuple est impuissante. Cette Nation si pleine d'apparence de fierté , semble n'avoir du cœur

que pour murmurer de ses maux & de ceux de l'Etat. L'exil de tant de Seigneurs estoit une cause plus que capable de produire quelque mouvement par le grand nombre de personnes du premier rang, que le sang ou l'amitié interressoit à leur disgrâce. Leurs Amis commencerent à former des liaisons, on fit porter des paroles à la Reine-Mere, on luy fit connoistre combien son retour estoit souhaité, on fit secretement envisager au Roy le traitement honteux que l'on faisoit à la Reine sa Mere, la servitude où l'on le tenoit luy mesme, & ce qui pouvoit rendre D. Juan odieux par l'indignité de sa conduite.

Ces premiers pas avoient peu de fondement pour en

esperer des suites , mais la situation de la Reine toujours exilée , son genie naturellement un peu lent , arresté encore par le souvenir des infidelitez passées qui luy en faisoient craindre de nouvelles , la jeunesse du Roy , le peu d'application & de vigueur de ceux qui agissoient dans cette affaire , toujours dominez par une paresse naturelle , & toujours attendant les succès de l'industrie d'autrui suspendoient l'effet de tant d'intentions contraires au premier Ministre.

Il s'en alarmoit cependant , & comme le soin qu'il avoit d'entretenir un grand nombre d'espions par tout , luy faisoit connoître une partie de ce qui se passoit , tous ces mouve-

mens qu'il découvroit, & plusieurs libelles sanglans qui parurent contre luy, le jetterent dans une violente inquietude. Elle estoit augmentée par son irresolution naturelle, & par le peu de force qu'il se sentoit pour soutenir le poids d'une vaste Monarchie, accablée depuis long temps par sa propre grandeur, & par l'irregularité du gouvernement.

Les choses estoient en cet état lors que l'Ambassadeur de France arriva à Madrid. Son opposition aux prétentions que D. Juan avoit déjà établies avec les autres Ministres de ce caractère, fut reçue agréablement de la plus grande partie de la Cour. Il suffisoit qu'on le trouvoit contraire à D. Juan, pour croire

qu'il venoit fortifier le party de ses Ennemis. Il avoit déjà esté Ambassadeur à Madrid immédiatement avant la dernière Guerre , & parmy la rupture des deux Nations , sa conduite & ses manieres luy avoient conservé des Amis dans cette Cour. Il restoit à la Reine de la confiance pour luy , & de l'estime pour sa probité ; & lors qu'après avoir fait son entrée à Madrid il alla à Toledé la saluër , elle voulut , outre son audience publique , avoir avec luy un entretien particulier , plein d'ouverture & de franchise sur ses interests.

Ainsi il entra aisément dans la reconnoissance & dans la suite de ces dispositions que l'on se fit un interest de luy

confier, & il eut besoin de moderation & de delicateſſe pour ne s'abandonner pas à un party ſi conſiderable , qui tendoit à la ruine d'un Miniſtre avec lequel il ſe trouvoit en de ſi grandes oppositions.

La conelution du Mariage de Mademoiſelle avec le Roy d'Eſpagne , parut eſtre auſſi avantageuſe à l'Ambaſſadeur , que contraire à D. Juan , qui ne pouvoit attendre que du reſſentiment de la part de la France qu'il choquoit directement en la perſonne de ſon Miniſtre. D'ailleurs , on ne doutoit point que les liaiſons de la Reine Tres Chreſtienne avec la Reine Mere d'Eſpagne, ne paſſaſſent juſques à la jeune Reine , & que cette Princeſſe ne viſt avec toutes les diſpo-

sitions favorables à sa belle-mere, dont le party estoit devenu celuy du Public par l'interest général que l'on se faisoit de renverser D. Iuan.

Ces conjonctures rassemblées donnerent une nouvelle chaleur au party. On commença à parler haut, on sollicita le retour des Exiléz, on traita de celuy de la Reine. D. Iuan estoit embarrassé, & comme il ne s'estoit point fait de Creatures de merite, ny une veritable confiance avec personne, il se trouva seul, & ne peut chercher de ressource qu'en luy-mesme. Il y eut dès lors de ses Creatures qui prévoyant sa cheute, prirent des liaisons avec la Reine mere; & l'on trouva moyen d'agir auprès du Roy par le Confesseur.

C'estoit un Dominicain que D. Juan avoit mis depuis un an dans cet employ. Le Duc d'Albeluy en avoit répondu; mais ce Religieux plus homme de bien que Courtisan, entra moins dans les intérêts du Ministre que dans ceux de ses Amis particuliers, qu'il appuya auprès du Roy de tout le pouvoir qu'il avoit sur sa conscience. Ce fut par son moyen que la Princesse d'Aspillano, Fille du Duc d'Albe, obtint du Roy le retour de son Marry, avec si peu de menagement pour D. Juan, que sur ce qu'il parut s'y vouloir opposer, le Confesseur fit expliquer le Roy justques à dire; *Qu'importe que Dona Juan s'y oppose, si je le veux?*

Le Duc d'Osborne, connoissant qu'il estoit avoit fait des brava-

des à Dom Iuan sur quelques propositions qu'il luy fit porter de la Charge de grand Ecuyer de la Reine. D. Iuan le voulut exiler plus loin, mais le Duc de Medina. Celi qui s'estoit conservé dans une situation honneste avec Dom Iuan, & ne laissoit pas d'estre agreablement avec le Roy, s'interessant alors pour le Duc d'Osborne, Beau-pere de son Fils, remontra au Roy que toute la Maison de la Reine alloit au devant d'elle, pendant que son grand Ecuyer demeueroit exilé sans sujet, & sur le champ fit résoudre son retour.

D. Iuan sentant que le pouvoir luy manquoit, voulut se racommoder avec le Connestable de Castille, le premier homme du Conseil d'Estats.

mais le Connestable luy fit dire fierement qu'il n'estoit plus temps. D. Iuan ne put empêcher le retour des autres Exilés ; il vit que l'on négocioit ouvertement celuy de la Reine, & que tout luy échappoit.

Il avoit esté malade au mois de Juillet d'une Fièvre Tierce de trois semaines , qui avoit donné du temps & de la liberté aux cabales qui se formoient contre luy. Elles allerent si avant, qu'après qu'il fut guery, le Roy déjà resolu de faire revenir la Reine sa Mere, n'en estoit plus que sur les moyens , & l'on dit qu'un jour après un long entretien avec l'Inquisiteur General, ce Prince envoya un Valet de Chambre dire au Duc de Medina - Celi & au Comte d'Oropéze, qu'ils se

rendissent à certaine heure chez cet Inquisiteur general. Lors qu'ils y furent, il leur envoya dire par le mesme homme, qu'ils eussent à resoudre de quelle maniere on pourroit chasser D. Iuan; pour faire recevoir la Reine sa Mere. Ils concerterent qu'un certain jour le Roy sortiroit du Palais par le Parc sans en avertir D. Iuan, & qu'incontinent après on luy enverroit dire de se retirer avant que Sa Majesté fust de retour. Ce projet ne fut point executé, & l'on assure que D. Iuan ne l'a jamais sceu.

Dans une situation si violente, l'accablement present & les terreurs de l'avenir luy abbatirent tellement l'esprit & le cœur, qu'il ne put avoir ny le

courage de se soutenir , ny la resolution de ceder. Le desespoir le jetta dans une mélancolie profonde , qui devint bien tost une maladie pleine d'accidens inconnus. Les Medecins qui traitoient son corps d'un mal qui estoit dans son esprit , luy firent souffrir durant trois semaines assez de tourmens pour achever sa vie. Il mourut le 17. de Septembre de l'année 1679. âgé de cinquante ans. Son corps fut porté à l'Escorial dans la sepulture des Princes , à costé du Pantheon.

Sa naissance luy avoit donné un grand rang & de grands emplois , mais on ne vit point la suite de sa vie répondre à cette élévation. On le vit malheureux dans la plupart de ses

entreprises, souvent battu à la Guerre, éloigné de la Cour sur la fin de la vie de son Pere, & pendant toute la Regence. Son dernier malheur fut d'estre devenu enfin la premiere personne de l'Etat. Jamais Ministre ne monta au premier poste avec tant d'avantage. La grandeur de son rang, l'attente des Peuples, la faveur des Grands, la jeunesse du Roy, tout sembloit contribuer à l'élever & à l'affermir; luy seul se manqua à luy-mesme, & l'on peut dire de luy comme autrefois d'un Empereur, qu'il ne parut digne de gouverner que tant qu'il ne gouverna point.

C'estoit un homme composé d'apparences, d'un genie plus brillant que solide, plein d'une gloire présomptueuse; tout à

luy-mesme, sans confiance & sans estime pour les autres, trop occupé de petites choses, souvent sans étendue & sans resolution dans les grandes ; capable cependant de les precipiter par entestement. Ces défauts étoient revestus de belles qualitez. Il estoit bien fait, il avoit les manieres agreables & polies, il parloit bien diverses Langues, il avoit de l'esprit, du sçavoir, de la valeur, & tous les dehors du merite sans le merite mesme.

Il estoit Fils du Roy Philippes IV. & d'une Comedienne, nommé Marie Calderona ; au moins il fut reconnu pour tel, quoy que le déreglement de sa Mere pust faire douter avec raison de son veritable Pere, que plusieurs ont cru le

Duc de Medina de la Torrès , auquel il ressembloit. Philippes IV. avoit d'autres Enfans naturels , entre autres un qui est Evêque de Malaga , qu'il eut d'une Fille de qualité du Palais , & dont il ne pouvoit raisonnablement douter d'estre le Pere ; cependant il n'en a reconnu aucun que D. Iuan , qui devoit cette fortune au Comte Duc d'Olivarez , lequel voulant reconnoistre D. Iulien de Gusman , son Bastard , porta le Roy à reconnoistre D. Iuan , pour s'autoriser par un exemple. Huit jours avant la mort de ce Prince , l'on eut avis par un Courier extraordinaire que Mademoiselle avoit esté épousée à Fontaine-bleau par Monsieur le Prince de Conty , nommé par le Roy pour rem-

plir la Procuration que Sa Majesté Catholique avoit envoyée en blanc. Cette nouvelle répandit à Madrid une joye generale, que l'on témoigna par des Illuminations continuées durant trois jours. Dès le lendemain, il y eut dans la Place du Palais une Mascerade à cheval de cent personnes de qualité, qui firent plusieurs courses le flambeau à la main, & l'on vit deux soirs de suite dans la mesme Place des Feux d'artifices mediocrement beaux, mais d'un bruit épouvantable. Cependant on les faisoit sous les fenestres de D. Juan, qui étoit déjà tres-mal, & qui pût connoistre par là le peu de ménagement qu'on avoit pour luy.

Deux jours après la mort de

D. Iuan, le premier soin du Roy fut d'aller trouver la Reine sa Mere. Le 20. de Septembre il alla coucher à une Maison Royale appelée Aranjuez, & le lendemain il arriva à midy à Toledc, à sept lieues de Madrid, où il parut bien de la tendresse & bien des larmes entre la Mere & le Fils; ils dînerent ensemble, & demeurèrent quelques heures en particulier.

La Reine Mere ayant eu le temps de disposer toutes choses pour son retour à Madrid, le Roy qui estoit revenu, retourna à Aranjuez le 27. alla le lendemain la rencontrer à moitié chemin de Toledc, la prit seule dans son Carrosse, & l'amena descendre au *Retiro*, qui est une Maison Royale à l'extremi-

ré de Madrid, où elle demeura, en attendant qu'on luy eust préparé la Maison du Duc d'V-feda, destinée pour son logement, parce que le Roy estant marié, il n'en restoit pas assez pour elle au Palais.

Ils arriverent à trois heures après midy, accompagnés d'une foule extraordinaire de Courtisans & de Carrosses, & l'on vit dans tout le monde le mesme empressement à recevoir cette Princesse, qu'on leur avoit veu deux ans auparavant à recevoir D. Juan quand il vint la chasser. Le Roy demoura jusques au soir avec elle, & depuis ce jour jusqu'à celui de son départ pour aller au devant de la Reine, il vint presque tous les jours chez la Reine sa Mere, & mangea souvent avec elle.

La Cour se trouva tout d'un coup dans un grand changement, par l'extrême opposition qui avoit esté entre le Ministre qui finissoit & la Reine mere qui revenoit à Madrid. On ne doutoit pas dans le monde qu'une Princesse comme elle, qui avoit long-temps gouverné pendant la minorité de son Fils ne rentrast bien-tost dans toute l'autorité que luy devoit donner la confiance & la jeunesse de ce Prince.

Sur ce fondement on commença à faire l'Horoscope du gouvernement, & suivant le genie ordinaire des Cours toujours occupées à prévenir par le raisonnement & par les conjectures les établissemens que l'on doit le plus souvent au hazard, ou à la passion des Princes, on jugea que la Reine-me-

re n'ayant peut-estre pas assez d'ambition pour entreprendre de gouverner elle-mesme, son panchant pour le repos, & le souvenir de ses malheurs passez l'empesheroient de se charger directement du soin des affaires ; que cependant elle éloigneroit le Roy de prendre un premier Ministre, dont elle luy donneroit aisément de l'aversion par le souvenir de la captivité où D. Iuan l'avoit tenu. On pretendoit qu'elle se disposeroit à former une sorte de gouvernement composé de Ministres de sa dépendance, par lesquels elle se conserveroit un grand pouvoir, sans s'exposer aux chagrins & aux perils de gouverner. On comptoit déjà ceux qui devoient entrer dans cette

Joute ; on nommoit d'autres personnes qui devoient sortir de leurs Charges , & chacun selon son panchant ou son interest , ou selon les raisons de haine ou d'amitié que l'on attribuoit à la Reine-mere , se faisoit un plan du gouvernement à l'avenir.

Ceux qui devoient en décider en estoient le moins occupez. La Reine-mere se contenta d'abord d'estre bien avec son Fils. Le Roy que sa jeunesse , & le peu d'éducation , empeschoient de rien penser encore pour l'Estat, ne se trouva sensible qu'à l'idée de son mariage , & à l'empressement de partir pour l'aller achever. Ainsi tous les soins estant tournez aux preparatifs du voyage, on abandonna aisément les autres affaires.

Si-tost qu'on sceut à Madrid que la jeune Reine marchoit vers l'Espagne, on fit partir sa Maison pour l'aller recevoir à la Frontiere, de sorte que le 26. de Septembre le Marquis d'Astorga, Grand-Maistre de sa Maison, & la Duchesse de Terranova, sa Camarera major, ou premiere Dame d'honneur, sortirent de Madrid avec de tres-grands équipages, & prirent la route d'Irun, sur la Frontiere du côté de France. Le Duc d'Osborne, Grand Ecuyer de la Reine, les suivit peu de jours après.

Ces trois personnes, les premieres auprès de celle de la Reine, tenoient leurs Charges de la main de D. Juan, qui avoit remply de son vivant toutes celles de la Maison de cette Princesse.

Princesse. Il avoit d'abord destiné la Charge de Grand-Maître à D. Vincente Gonzaga, de la Maison de Mantouë, & luy avoit fait quitter la Viceroyauté de Sicile sur cette espérance, mais il se contenta de le mettre dans le Conseil d'Estat, où il crut avoir besoin de sa capacité, & il fit Grand-Maître le Marquis d'Astorga, qui luy donna, à ce que l'on pretend, une partie des grandes sommes qu'il avoit tirées de sa Viceroyauté de Naples.

Le Duc d'Osborne eut la Charge de Grand - Ecuyer, parce qu'on le voulut tirer de celle de President des Ordres, où sa conduite estoit devenue odieuse, & sa fierté l'ayant rendu depuis incommode à D. Iuan mesme, il l'éloigna de la

Mars 1690.

E

Cour , sur ce qu'il avoit publiquement fait attaquer par des Assassins le Comte d'Umanez , pour quelque jalousie de Maîtresse.

Quoy que la Duchesse de Terranova se fust fait dans l'esprit de D. Iuan un mérite qui pouvoit luy avoir attiré sa Charge, elle ne laissa pas de luy en donner une somme considerable. Elle estoit Veuve du Duc de Terranova , Grand d'Espagne , de la Maison de Pignatelli , & de son chef elle est d'une branche bastarde de la Maison d'Arragon , établie depuis long-temps en Sicile , riche de ce costé-là & de celui de sa Mere , héritière du nom de Fernand Cortez , & de la grande fortune qu'il avoit faite autrefois aux Indes.



GALANT.



Quelque temps avant
Ministère de D. Juan , elle
avoit esté obligée de sortir de
Madrid , où on luy imputoit
publiquement la mort de D.
Carlos d'Arragon , son Cousin
Germain , à qui appartenoit le
Duché de Terranova , & d'au-
tres biens qu'elle luy retenoit.
Elle se retira alors en Arragon ,
où se firent les liaisons entre
elle & D. Juan , qui luy trouva
de l'esprit , de l'ambition , &
de la hardiesse sous des appa-
rences régulières & devotes. Il
sembloit que la mort de D. Juan
dust la perdre entièrement ;
mais avant qu'il finist , elle
avoit pris possession de l'appar-
tement du Palais , & dix jours
après qu'il fut mort, elle partit
pour aller au devant de la Rei-
ne.

Du costé de France on avoit réglé les jours de la marche de cette Princesse, pour arriver à Irun, & le Marquis de los Balbases eut soin d'en donner avis à la Cour d'Espagne.

La Reine se mit en marche le 20. de Septembre, servie & gardée par la Maison du Roy tant qu'elle fut en France. Le Prince d'Harcourt, de la Maison de Lorraine, fut nommé Ambassadeur Extraordinaire pour l'accompagner avec la Princesse sa Femme. Mademoiselle de Grancey prit le nom, de Dame, avec la qualité de sa Dame d'Atour, & la Maréchale de Clairambault qui avoit esté sa Gouvernante, luy servoit de premiere Dame d'Honneur. Elle traversa ainsi toute la France jusqu'à la Riviere de

Bidassoa, qui la separe d'avec l'Espagne, où dans cette Isle celebre par le Traité de Paix des Pyrenées, elle fut remise entre les mains du Marquis d'Astorga, Grand Maistre de sa Maison, qui avoit les ordres du Roy d'Espagne pour la recevoir.

Ce jour parut apporter un grand changement à sa vie. Elle l'avoit passée jusqu'alors dans les manieres aisées dont on vit en France, avec la liberté de manger en public durant son Voyage, de danser, d'aller à cheval quand il lui plaisoit, de chasser de jour avec ses Domestiques, & dans un moment elle se trouva au milieu de personnes inconnues, dont elle n'entendoit point la Langue, dont le service

& le respect même l'embarassoient, & dont les manieres pleines de contrainte & de gêne luy ôtoient tout ce qui avoit toujours fait sa douceur. L'antipatie naturelle des deux Nations, & l'extrême opposition qu'elles ont en tout, augmentoit ces desagremens par mille circonstances particulieres, les Espagnols devenus maistres de la personne, voulant l'assujettir dès le premier jour aux moindres formalitez de l'esclavage des Reines d'Espagne.

La Camarera Major, naturellement rigide, ajoutoit de nouvelles peines à cette contrainte, & sembloit vouloir effacer tout d'un coup jusques aux moindres choses, qui auroient pû laisser à la Reine

quelque souvenir de la douceur & des agrémens de son Païs.

Lors qu'elle partit de Madrid elle venoit de perdre D. Juan Comme elle estoit sa Creature, elle devoit s'attendre à toute l'aversion de la Reine-mere qu'elle voyoit revenir à la Cour. Ce qu'il y avoit de Grands Seigneurs déchaînez contre la memoire de D. Juan, l'estoient aussi contre elle, & sa Charge luy ayant attiré la jalousie des premieres Femmes de la Cour, que leur rang & leur merite pouvoient y faire pretendre, il estoit difficile qu'à son retour elle pust se soutenir contre tant de Partis qui la menaçoient. Dans cet estat, elle jugea qu'elle devoit tâcher à se rendre si necessaire au Roy

pour la conduite de la Reine, qu'il ne pût dans la fuite la confier à une autre, & pour y réussir, elle chercha tous les moyens de connoître à fond cette Princesse, non seulement parce qu'elle pouvoit en voir elle-mesme, mais aussi par des connoissances du passé, qu'elle tira, autant qu'il luy fut possible, de quelques personnes d'entre celles qui estoient venues de France avec la Reine.

Pendant qu'elle cherchoit à sçavoir sur ce sujet tout ce qui pouvoit luy servir à faire au Roy un plan pour gouverner la Reine, & se rendre absolument nécessaire, elle travailloit avec la mesme application à mettre dans l'esprit de cette Princesse un extrême éloignement pour la Reine.

mere. Beaucoup y travailloient comme elle, c'est à dire, tous ceux du party de D. Iuan, dont la Maison de la Reine estoit remplie. Ils craignoient tous le pouvoir & le ressentiment de la Reine mere, & jugeant qu'ils n'avoient rien de plus fort à luy opposer que la Reine, ils chercherent à la faire haïr par avance de cette jeune Princesse. Ils luy inspirerent que c'estoit la personne du monde la plus contraire à ses interests; qu'elle la trouveroit à Madrid avec toutes les oppositions d'une Belle-mere, & tout le ressentiment d'avoir veu rompre le mariage de sa Petite-Fille pour établir le sien; qu'elle n'en devoit jamais attendre d'amitié ny de confiance; que c'estoit une Femme imperieuse, ac-

coûtumée à gouverner, maîtresse de l'esprit du roy, & qui la tiendrait toujours dans l'esclavage.

Pour ôter à la reine tous les moyens d'avoir jamais d'autres vœux que celles dont ils la prevenoient, & de pouvoir jamais s'approcher de la Reine-Mère, ils crurent qu'il falloit luy donner pour l'Ambassadeur de France les mêmes sentimens que pour elle. Ils persuaderent donc à la reine qu'il avoit toujours esté dans d'étroites liaisons avec sa Belle-mère; que dès sa premiere Ambassade il avoit eu part à la confiance de cette Princesse, & qu'il ne s'étoit brouillé avec D. Juan que pour ses interets. Ils regrettoient d'ailleurs devant la Reine la perte qu'elle

avoit faite à la mort de D. Juan, qui avoit tout sacrifié, disoient-ils, pour faire son mariage, & dont le Ministère l'auroit renduë Maîtresse de tout.

Parmy les personnes qui estoient allées au devant de la Reine par obligation, il se trouvoit un Volontaire que ses vœux particulieres y avoient amené, qui se donnoit néanmoins luy seul autant de mouvemens que tous les autres ensemble. C'estoit un Theatin Sicilien, nommé Ventsimiglia, homme de qualité, qui avoit autrefois demeuré à Paris, & qui parloit bien françois. Il s'estoit entièrement sacrifié à D. Juan dans le commencement de son Ministère, avoit fait des sermens sanglans contre la Reine Mere, & fut

ce mérite avoit pretendu devenir Confesseur de la Reine. D. Juan estant mort & ses esperances finies , il s'engagea à faire le voyage au devant de cette Princesse avec le Duc d'Osborne. Il s'avança jusques à Bayonne , & comme il estoit hardy & d'un air specieux , il prévint aisément la Reine & les principales personnes d'après d'elle , & fut un de ceux qui travailla le plus fortement à luy imprimer des sentimens d'aversion pour la Reine Mere, & de défiance pour l'Ambassadeur de France , qui se trouverent tellement établis dans l'esprit des François mesmes , & particulièrement des Femmes , qu'il a fallu un long-temps & de facheuses experiences pour en détromper cette Princesse.

Dans cette application qui sembloit n'aller qu'à l'intérêt commun des Créatures de D. Juan, Ventimiglia s'en faisoit un particulier, dans la vue d'établir pour la Reine un Ministère, sous lequel il pourroit avoir part à la faveur. Pour ce dessein il fit des Mémoires & des plans d'un Gouvernement tel qu'il souhaitoit, nomma à la Reine les Ministres qu'elle devoit éloigner, & ceux qu'elle devoit employer. Le Duc d'Os-
sonne estoit à la tête de ces derniers, comme le seul homme capable de rétablir l'Etat, & l'on y voyoit mille autres chimères d'un esprit déréglé par une ambition sans mesures. Dans cette grande négociation il fut d'assez bonne foy pour donner ses Mémoires au

Prince d'Harcourt , afin qu'il les presentast à la Reine.

La conduite du Duc d'Os-
sonne n'estoit pas plus regu-
liere. Il estoit party pour le
Voyage après les autres , parce
qu'estant revenu peu aupara-
vant de son exil, il n'avoit pû
faire son équipage assez prom-
ptement , mais si-tost qu'il fut
arrivé sur la Frontiere , il
pretendit que toute la fonction
& tous les honneurs de la
reception de la Reine luy
appartenoient. Le Marquis
d'Astorga estoit Grand Maître
d'Hôtel de la Reine. Il avoit par
cette raison toutes les prémi-
nences de sa Maison. D'ailleurs
il estoit spécialement chargé de
la recevoir. Cependant le Duc
d'Ossonne poussa si loin ses
entreprises , que le Marquis

d'Astorga fut obligé d'en écrire au Roy, qui le soutint par de nouveaux ordres mais le Duc continuant toujours les contretemps, eut ordre de la Cour peu après de retourner incessamment à Madrid, sans passer à Burgos où le Roy estoit déjà arrivé, & depuis il demeura sans faire sa Charge, ny entrer au Conseil d'Etat.

Le Roy estant party de Madrid le 21. d'Octobre, arriva le 3. de Novembre à Burgos, où il attendit la Reine qui entroit en Espagne. Lorsqu'il estoit sorty de Madrid, le Duc de Medina Celi, Sommelier du Corps, & le Connestable de Castille, Majordome Major, estoient dans son Carrosse sur le devant, & à la portière Dom Joseph de Silva, de-

venu premier Ecuyer par la démission du Comte de Talara peu de jours avant le Voyage. L'Amirante de Castille, Grand Ecuyer, ne partit point, & prit pour prétexte, que faute d'argent il n'avoit pû faire assez promptement son équipage. Ainsi, soit par cette raison, ou par celle d'une paresse naturelle qui l'éloigne de tout ce qui à la moindre apparence de fatigue, il demeura à Madrid jusqu'au retour de la Cour, qu'il alla une journée au devant du Roy & de la Reine.

Pendant le temps que le Roy estoit à Burgos attendant la Reine, qui fut d'environ quinze jours, elle envoya luy demander permission de manger en public, & de monter quelquefois à che-

val durant son Voyage, parce que le Marquis d'Astorga, & la Camarera Major ne crurent pas y devoir consentir sans un ordre exprés du Roy, qui le luy permit volontiers. Quelques jours après, elle luy envoya pour celuy de sa naissance, une Montre de Diamans, & une Cravate avec un ruban couleur de feu, qu'il mit d'abord en la recevant, & fit donner cinq cens pistoles au Gentilhomme qui l'avoit apportée.

Le Marquis de Villars qui s'estoit rendu à Burgos quelques jours après le Roy, eut permission d'aller au devant de la Reine, & la rencontra le 14. d'Octobre à Virebiesca. Dans le peu de conversation qu'il eut avec elle, il trouva son esprit plein d'inquietude.

& de défiance , & qu'avec le changement de pays , de gens , & de manieres capables d'embarasser une personne moins jeune qu'elle , les cabales qui l'environnoient , & les préventions qu'on luy inspiroit de toutes parts , la mettoient dans une agitation qui luy faisoit tout craindre sans sçavoir sur quoy s'appuyer. Il tâcha de la remettre , en luy faisant voir qu'elle ne devoit point s'arrester à toutes les impressions des personnes qui estoient autour d'elle , qui n'agissoient que par des fins particulieres ; qu'elle n'avoit point d'autres interets à suivre que d'aimer le Roy , de s'en faire aimer , & d'entrer dans une parfaite union avec la Reine-mere ; qu'elle la trouveroit

dans tous les sentimens d'affection & de tendresse qu'elle auroit pû attendre d'une Mere; qu'elle devoit s'attacher uniquement à ce party, seul capable de luy donner du repos, & de la faire veritablement Reine.

Il estoit le premier qui luy eust parlé de cette maniere, & fut long temps le seul, au milieu d'un nombre de personnes, qui par interest ou par enteste-ment luy traversoient sans cesse l'esprit par des impressions de deffiance ou de crainte, ou le luy vouloient remplir de vœux chimeriques de gouverner, & d'estre Maistresse de tout. Sitost qu'il l'eut saluée, il revint à Burgos, où il arriva le 18. au soir.

Comme la Reine qui devoit

ce jour là coucher à Quintanapalla estoit assez près pour venir le lendemain à Burgos, où le Prince & la Princesse d'Harcourt estoient arrivez, le Marquis de Villars voulut sçavoir ce que le Roy feroit le lendemain, & quelle disposition il y avoit pour la reception de la Reine & pour la Cere-
monie du Mariage. D. Geronimo d'Eguia, Secretaire d'Estat, l'assura qu'elle se feroit à Burgos, où l'on attendoit la Reine le lendemain.

Cependant l'Ambassadeur avoit rencontré par le chemin le Patriarche des Indes. Grand Aumônier du Roy, qui alloit au devant de la Reine. Comme ce Prelat ne devoit se trouver près d'elle que pour une fonction Ecclesiastique, le Mar-

quis de Villars eut quelque soupçon que Dom Geronimo d'Eguia ne luy eust pas répondu juste, & il le verifia si bien qu'avant la fin du jour il sceut que le Roy iroit le lendemain à Quintanapalla pour achever la Ceremonie de son Mariage. Il en avertit le Prince d'Harcourt, & tous deux se rendirent à Quintanapalla de bonne heure avant que le Roy y vinst.

En y arrivant ils connurent bien que ce n'avoit pas esté sans dessein que D. Geronimo d'Eguia leur avoit voulu cacher le temps & le lieu de la Ceremonie, & qu'il avoit pretendu qu'en les trompant de cette maniere, ils ne pourroient, y assister. Ils y trouverent la Camarera Major avec les mesmes intentions. Elle

leur dit d'abord que le Roy avoit défendu que presonne assistast à la Ceremonie de son Mariage, hors les Grands Officiers, & ceux qui estoient absolument necessaires, avec le Gentilhomme de la Chambre qui estoit de jour. Le Marquis de Villars luy dit qu'ils avoient ordre du Roy leur Maistre d'y assister. Elle répondit que le Roy leur Maistre n'avoit rien à commander en Espagne. Le Marquis de Villars luy répliqua, que le Roy son Maistre commandoit à ses Ambassadeurs, & qu'ils executoient ses ordres par tout à moins qu'on ne les empeschast de force; que si le Roy d'Espagne ne vouloit pas que les Ambassadeurs de France assistassent à son mariage, il pouvoit leur

donner par écrit un ordre de ne s'y point trouver.

La Duchesse de Terranova s'emporta sur cette réponse , & dit beaucoup de choses hors de propos ; de sorte que les Ambassadeurs s'adresserent au Marquis d'Astorga , qui leur dit avec plus de moderation , que c'estoit en effet l'ordre du Roy. Il convint neantmoins de dépescher un Gentilhomme à Sa Majesté pour faire expliquer plus positivement cet ordre. Le Gentilhomme rencontra le Roy en chemin , qui trouva bon que les Ambassadeurs assistassent à la Cere monie , & il parut que tout ce procedé estoit une cabale mal-honneste de quelques Courtisans, qui avoient voulu donner ce dégoust aux Am-

basſadeurs , ou peut eſtre les empêſcher de voir la pauvreté de leur Ceremonie , qui ſe faiſoit dans le plus miſerable Village de Caſtille.

Le Roy arriva ſur les onze heures du matin à ce Village , compoſé de neuf ou dix maiſons. La Reine ſ'avança pour le recevoir à l'entrée de ſon Appartement, c'eſt à dire d'une chambre de Païſan , dont la porte répondoit à l'Eſcalier. Elle parut ſe jeter à genoux pour luy baiſer la main ; il l'en empêcha & la releva ; mais ils ſe trouverent tous deux bien embarrasſez de ne ſe pouvoir entendre. Le Marquis de Villars ſ'avança ; le Roy luy permit de ſervir d'Interprete, & il leur fit dire de part & d'autre ce qu'ils auroient pû penſer

ser de plus honneste.

Pendant ces complimens , le Marquis de Villars apperçut que dans cette Chambre mesme preparée pour la Ceremonie , les Grands d'Espagne se plaçoient à la droite. Il en avertit le Roy, & luy fit dire par le Marquis de los Balbaces quel rang il avoit tenu en pareille occasion à Fontainebleau. Le Roy convint que les Ambassadeurs de France l'eussent de mesme. Ainsi ils s'avancerent vers le Connestable de Castille, qui comme Grand Maistre d'Hôtel estoit à la teste des Grands , & le Marquis de Villars luy dit qu'il occupoit sa place. Il voulut se défendre d'en sortir; la contestation dura un peu , mais avec honnesteré de part & d'autre ; le Connest-

MARS 1690.

F

table voulut aller au Roy pour la faire regler. L'Ambassadeur luy dit que Sa Majesté l'avoit déjà réglée. Les Grands quitterent le poste, & sans en prendre d'autres, ils se répandirent confusément derriere le Roy.

La Ceremonie estant achevée leurs Majestez dînerent ensemble, & à deux heures après midy monterent en Carrosse pour aller coucher à Burgos. Le lendemain, la Reine alla dîner hors de la Ville à un Convent de Filles, appellées *las Huelgas*, d'où elle partit à trois heures après midy pour faire son Entrée à cheval en habit Espagnol, car jusques alors, & même le jour precedent, elle avoit toujours esté habillée à la Françoise.

Le Prince d'Alarcourt fit

son Entrée. Le lendemain il y eut des Mascarades & des Comedies. Le troisieme jour la Cour reprit le chemin de Madrid, & la Maison Françoisse de la Reine celui de France. La Reine retint seulement quatre Femmes de Chambre, dont deux avoient esté ses Nourrices, quelques Valets de Chambre, quelques Officiers pour sa table, & un Gentilhomme pour avoir soin de cinq ou six chevaux Anglois qu'elle avoit fait amener. Le Prince d'Harcourt, la Princesse sa Femme, Madame de Grancey & la Maréchale de Clerambault eurent des Portraits de Diamans de valeur proportionnée au rang qu'ils tenoient alors dans cette fonction; mais la dernière revenant en Fran-

ce, trouva sa Charge de Gouvernante des Enfans de Monsieur remplie par la Marquise Deffiat.

Le Roy & la Reine qui estoient partis de Burgos le 23. de Novembre, arriverent le premier de Decembre à deux lieuës de Madrid au Village nommé Torrejon, où la Reine Mere alla les rencontrer, & fit paroistre à la Reine toutes les marques d'une veritable tendresse. Cette Princesse revint coucher à Madrid, & le lendemain sur les trois heures après midy leurs Majestez arriverent au Retiro, où la Reine Mere les attendoit, & où Elles demurerent près d'un mois & demy, jusqu'à ce que toutes choses fussent preparées pour l'Entrée publique de la Reine.

Je vous enverray le mois prochain, comme je vous l'ay promis d'abord, une suite de ces Memoires, qui vous apprendra toutes les intrigues que l'on employa pour assujettir entierement cette jeune Princesse à l'esclavage qu'on luy preparoit, ce que je continueray de faire dans les autres mois.

Je vous fis scavoir par ma derniere Lettre la promotion de Mr de Fourbin de lanson, Eveque & Comte de Beauvais, au Cardinalat. Le Chapitre de sa Cathedrale n'en eut pas plûtost receu la nouvelle, qu'il donna des marques d'une joye qu'il souhaitoit depuis long temps de faire paroistre. Elle fut annoncée la veille à la Ville & aux envi-

rons , par le son & le carillon reitéré de toutes les Cloches ; & le lendemain , jour de la Chaire de S. Pierre , le Chapitre augmenta la solennité de la feste du Patron de cette Cathedrale par un *Te Deum* chanté en Musique , où tous les Corps de la Ville s'empreserent d'assister , pour prendre part à une Feste qui devoit être commune à tout le Peuple. Le Portail de l'Eglise estoit décoré des Armes du Pape , du roy , du nouveau Cardinal , & du Chapitre. Cette Ceremonie finit par un feu de joye qui fut allumé au son des Cloches , aux fanfares des Trompetes , & au bruit de la Mousqueterie du grand nombre de Gardes & Habitans des Terres du Chapitre , par Mr l'Abbé

d'Omeffon, Doyen, & par le Chantre; & le Sous-Chantre, fuivis processionnellement de tous les Chanoines & Officiers de la Cathedrale. L'allegresse parut vive & generale, tant du costé du Chapitre, que de celuy des Corps & du Peuple, & les choses se passerent d'une maniere qui fit connoistre que le zele y avoit encore plus de part que le devoir. Le Chapitre, & tous les Corps ont député à ce nouveau Cardinal pour luy faire des complimens sur sa promotion.

Le 17. du mois passé, les Mayeur & Eschevins de la Ville de Peronne, firent celebrer un Service solennel pour feu Mr le Marquis d'Hoquincourt, Gouverneur de cette Ville. Les Chanoines de l'Eglise Colle-

giale de S. Fursy se joignirent avec eux pour cette Cereemonie qui se fit dans leur Eglise. Le Chœur estoit tendu de trois lez de drap noir, chargez d'Escussions aux Armes du défunt. Il y avoit au milieu une Estrade élevée, sur laquelle estoit la representation couverte d'un Poëlle de velours noir, avec une Couronne de Marquis & le Collier des Ordres du Roy sous un Crespe noir. Les deux marches de l'Estrade estoient garnies de Chandeliers d'argent en grand nombre, avec plusieurs autres Cierges dans le reste du Chœur. La veille on chanta les Vigiles; & le lendemain la Messe fut célébrée. Tous les Corps de la Ville y assisterent aussi bien que les Curez & le Clergé des Parois-

ses ; tous les Religieux des Convents , Cordeliers , Minimes & Capucins , Mr le Lieutenant de Roy , Mrs les Officiers de l'Estat major , & la Noblesse des environs. Mrs du Bailliage s'y trouverent aussi en Corps , & Mrs de l'Election & du Grenier à Sel. Tant de Corps joints ensemble avoient quelque chose de majestueux & de grand Mr Houbrel , Chanoine de l'Eglise Collegiale , prononça l'Oraison Funebre avec beaucoup d'éloquence , & fit voir la valeur , la sagesse & la moderation de feu Mr le Marquis d'Hocquincourt. La Ceremonie fut réglée par les soins de Mr Aube , Mayeur de la Ville , qui se distingue dans toutes les occasions où son em-

ploy demande du zele , des soins, & de la vigilance, & qui ne s'est pas épargné lors que la gloire de la France l'a engagé à faire paroître sa generosité. Je vous en ay parlé en plusieurs occasions.

Mr Sanson vient de donner au Public le Diocese de l'Evesché de Poitiers. C'est une des Cartes particulieres de la France , dont feu Mr Sanson son Pere , avoit mis plusieurs au jour & que le Fils continuë. Ils en ont déjà fait environ la moitié. Ce sera une suite de plus de deux cens feüilles qui composeront plusieurs Volumes avec les descriptions. Personne n'avoit encore entrepris un pareil Ouvrage. Ils ont remarqué sur chaque Carte trois sortes de Divisions; la premiere

pour l'Eglise, par les Dioceses des Archeveschez & des Eveschez; la seconde pour la Justice, par les Bailliages, Prevostez, Senechauffées & Presidiaux, qui ressortissent aux Parlemens; & la troisieme pour les Finances, par les Elections des Generalitez. Ils ont déjà mis au jour tous les Eveschez Suffragans des Archeveschez de Lyon, de Sens, de Paris, de Besançon, de Trèves, de Rheims, de Cambrai, de Malines, & une partie de ceux de Tours, de Bourges, de Bordeaux & de Toulouse, comme aussi ceux de Mayence, de Cologne & d'Utrecht, jusqu'à l'étendue de l'ancienne Gaule. Les mesmes Cartes comprennent la plus grande partie des Bailliages, des Prevostez & des

Seneschauſſées qui reſſortiſſent au Parlement de Paris , & toutes les Jurifdictions des Parlemens de Dijon , de Metz , de Beſançon , des Cours Souveraines de Tournay , de Briſac , & une partie de celles des Parlemens de Bordeaux & de Toulouse. L'on trouve dans ces Cartes les Elections des Generalitez de Paris , de Soiſſons , d'Amiens , de Metz , de Dijon , de Lyon , de Bourges , d'Orleans , de Poitiers , & une partie de celles de Tours , de Bordeaux , de Toulouse , & de Montpellier. Ces Cartes contiennent les Païs de Picardie , de l'Iſle de France , de Champagne de Bourgogne , de Breſſe , du Lyonnois , du Nivernois , du Berry , d'Orleans , de Beauce , du Maine , du Poitou , de l'Au-

nis, du Perigord, de l'Agénois, & quelque chose du Languedoc, & particulièrement les Frontieres pour la Guerre; sçavoir les Cartes des Pais Bas François & Espagnols, de la Lorraine, de la Bourgogne Comté, & des Pais qui sont situez sur le Rhin, qui sont les Suisses, l'Alsace, le Palatinat du Rhin, les Electorats de Mayence, de Trèves & de Cologne.

Quoy que je vous parle souvent des Cartes nouvelles que l'on met au jour, & que je vous en parle avec avantage, vous devez estre persuadée que je ne les crois pas meilleurs que celles que Mr Sanfon a faites, ou peut faire des mesmes Pays. Tout le monde sçait qu'il est le pre-

mier homme du monde pour ces sortes d'ouvrages , & qu'il n'a jamais paru de Cartes sous son nom , qui n'ayent esté dans une estime generale.

Je vous dis le mois passé que je vous entretiendrois encore de Mr le Brun. On ne peut trop parler d'un homme si merveilleux. Je vous marquay que le Roy l'avoit ennobly , & je vous envoie aujourd'huy ses Lettres de Noblesse , estant persuadé que vous prendrez plaisir à voir en quels termes Sa Majesté y parle d'un si rare homme.

L OUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre , à tous presens & à venir, Salut. Bien que la vertu militaire rende les Souverains redoutables à leurs

Ennemis , qu'elle établisse la tran-
 quillité de leurs Sujets , & fasse
 l'éclat de leur Regne , on peut dire
 néanmoins que comme d'un costé les
 Armes augmentent & affermissent
 les Etats , les Arts Libéraux , &
 les autres Vertus de la Paix les em-
 bellissent & y font naistre l'abon-
 dance. C'est aussi par ces considera-
 tions que les plus sages des Cōquerans
 après avoir rendu participans de
 leurs Lauriers & associé à la gloire
 de leurs Triomphes ceux qui avoient
 employé leur sang pour la grandeur
 du Roy , & pour le salut de leur
 Patrie , ont jugé digne de leurs soins
 la recherche de ces grands Genies,
 lesquels par l'excellence de leur Art
 se sont rendus illustres dans leur
 Siècle , & ont transmis à la Postérité
 leurs noms bien plus avant que
 leurs Ouvrages ; & comme ceux qui
 ont excellé dans la peinture ont

toujours esté dans tous les temps
 très-favorablement traitez dans la
 Cour des plus grands Princes, &
 que non seulement leurs Ouvrages
 ont contribué à l'embellissement de
 leurs Palais, mais encore ont servi
 de monument à leur gloire; expri-
 mant à la posterité par un langage
 muet leurs plus belles & heroïques
 actions, & qu'on en a fait mesme
 l'ornement des Temples, où par les
 vives & les plus animées expressions
 des choses saintes, ils élèvent les
 cœurs aux Autels, & secondent
 par la sainteté de leurs artifices le
 Zele & la pieté des Ministres; aussi
 nous avans bien voulu donner au Sr
 le Brun, nostre premier Peintre, des
 marques de l'estime que nous fai-
 sons de sa personne, & l'excellence
 de ses Ouvrages, qui effacent par
 un aveu universel, ceux des plus
 fameux Peintres, & par une ré-

compensé d'honneur proportionnée à sa vertu, donner aux autres de l'émulation pour l'imiter, & se mettre en estat par leur étude & leur application, de meriter de pareilles graces. A ces causes, & autres considérations à ce nous mouvans, & de nostre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces presentes signées de nostre main, décoré & honoré, decorons & honorons, du titre & qualité de Noble le-dit Sr le Brun; Voulons qu'il soit tenu & réputé pour tel; ensemble sa Femme & Enfans, posterité & lignée, masculles & femelles nez & à naistre, & procreez en loyal mariage, & que luy & ceux de sadite posterité & lignée soient en tous actes & endroits, tant en Jugement que dehors, tenus, censez & réputé^x Nobles, portant la qualité d'Ecuyers, & puissent parvenir à tous degrez.

de Chevalerie & de Gendarmerie, acquérir, tenir & posséder toute sorte de Fiefs, Seigneuries & Heritages nobles, de quelque titre & condition qu'ils soient, & qu'ils jouissent de tous honneurs, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, exemptions, immunités dont jouissent & ont accoutumé de jouir & user les autres Nobles de nostre Royaume, tout ainsi que se le dit sr le Brun estoit issu de noble & ancienne Race, & de porter armes timbrées telles qu'elles sont cy empreintes, sans pour ce, qu'il soit tenu nous payer, ny aux Rois nos Successeurs, aucune finance & indemnité, dont à quelques sommes qu'elles puissent monter, nous les avons déchargés & déchargeons, & luy avons fait & faisons don par ces presentes. Si donnons en mandement à nos amés & feaux Con-

seillers, les Gens tenant nostre
 Chambre des Comptes à Paris, &
 à tous nos autres Officiers qu'il ap-
 partiendra, que de nos presentes
 Lettres d'ennoblissement, & des tout
 le contenu cy-dessus, il fassent, souf-
 frent & laissent jouir & user ledit
 Le Brun, ses Enfans & posterité,
 nez & à naistre en loyal mariage,
 pleinement, paisiblement & perpe-
 tuellement, cessant & faisant cesser
 tous troubles & empeschemens,
 nonobstant tous les Arrests, Regle-
 mens, Ordonnances, & autres
 Lettres à ce contraires, auxquels
 nous avons derogé & dérogeons par
 ces presentes: Car tel est nostre plai-
 sir. Et afin que ce soit chose ferme &
 stable à toujours, nous avons fait
 mettre nostre Scel à cesdites presen-
 tes. Donné à Paris au mois de De-
 cembre l'an de grace 1662 & de
 nostre Regne le vingtième. Signé,

LOUIS. Et sur le reply, Par le Roy, Phelipeaux. Registré en la Chambre le 22. Decembre 1662.

Quand le Roy donna ces Lettres de Noblesse à Mr le Brun, il navoit encore fait qu'une partie des Ouvrages qui luy ont acquis tant de reputation depuis ce temps-là. Voicy la Liste de plusieurs Estampes qui ont esté gravées d'après luy, & qui se vendent chez le Sr Perou, rue de Richelieu, à l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture.

La Bataille & le triomphe de Constantin.

Les cinq pieces dont les Estempes sont chez le Roy, qui representent les cinq plus memorables actions d'Alexandre; sçavoir la Bataille de Porus; la Famille de Darius, la Bataille

d'Arbelle; le Passage du Granique, & le Triomphe d'Alexandre.

Le Crucifix des Anges.

Le Roy à cheval en grand.

Une Thèse ou le Roy donne la Paix.

Le Platfond de Vaux le Vicomte.

Le platfond de Sceaux.

Trois Livres, l'un des Fontaines ou frises maritimes, l'autre des Fontaines pour le fer à cheval à Versailles, l'autre represente les Pavillons de Marly.

Le Massacre des Innocens.

La chute des mauvais Anges.

Le Saint Estienne, dont le Tableau se voit à Nostre-Dame.

La Presentation de la Vierge au Temple.

Le Christ au Jardin , gravé
par Mr Rousselet.

Un grand Crucifix gravé
par le mesme.

Une Madeleine , gravée par
le mesme.

Une Descente de Croix,
gravée par le mesme.

Vn Saint Augustin.

Vn Saint Antoine gravé
par le mesme.

Les douze Apostres.

Le Martyre des Iesuites dans
le Japon.

Vn Christ au Desert seruy
par les Anges.

La Coupe de Sceaux qui ne
se vend pas.

Vne Sainte Therese.

Le Saint Charles d'après ce-
luy qui est à sa Chapelle.

Vne Madeleine dans le mo-
ment de sa Conversion , & au

tres sujets differens, soit Vierges ou autres qui ont esté gravez par les Srs Edelinth, Audran, Rouffelet, les deux Mrs Poilly, sans compter ceux qu'on grave aujourd'huy, & qui ne sont point encore au jour, du nombre desquels sont un plafond du Seminaire de S. Sulpice, qui doit estre bien-tost achevé de graver, & son portement de Croix.

Sa Majesté en a fait aussi graver beaucoup qui ne se vendent pas, comme le grand & superbe Escalier de Versailles, & la grande Galerie du Roy au mesme lieu, qui n'est pas encore achevée.

On voit des Ouvrages de Mr de Brun aux Recollets de Pique-pus, le Serpent d'Airain, &c.

A Saint Sulpice , la Pentecoste.

Au Sepulchre , le Tableau du Maître Autel.

Aux Carmelites, quatre Tableaux.

Aux Capucins du Fauxbourg Saint Jacques , la Présentation de la Vierge.

Le Massacre des Innocens , chez Mr du Mets.

La Galerie de Mr Lambert.

Dans le vieux Louvre , la Galerie d'Apollon.

Il y a aussi de ses Ouvrages chez Mr de Ramboüillet , & l'on voit de ses commencemens dans la Salle des Gardes du Palais Royal , chez Mr Seguier , & à Saint Germain en Laye.

Jamais homme n'ayant travaillé

vaillé avec tant de facilité que Monsieur le Brun, il a fait encore beaucoup d'autres Ouvrages qui sont chez des Particuliers, & chez plusieurs de ses Amis, & dont je ne puis vous dire les noms. Il fit il y a quelques années une Descente de Croix pour Mr l'Archevesque de Lyon, qui devoit servir de Tableau d'Autel dans la mesme Ville. Mr de Louvois, qui malgré l'occupation que luy donnent les plus importantes affaires de l'Etat, s'est appliqué avec soin à tout ce qui regarde les Arts depuis qu'il est Surintendant des Bastimens, ayant esté aux Gobelins pour en visiter les Ouvrages, vit chez Mr le Brun cette Descente de Croix, & l'Ouvrage luy parut si beau,

Mars 1690.

G

que ce Ministre le retint pour le grand Autel de la Chappelle neuve que le Roy fait bastir à Versailles, & dont la guerre n'a point fait discontinuer la travail. Il y avoit quelques années, lors que Mr le Brun est mort, qu'il ne s'appliquoit presque plus qu'à faire des Tableaux pour Sa Majesté, ce que les Peintres appellent des Tableaux de chevalet, c'est à dire, tout ce qui n'est point Platfond, Galerie, & autres grands Ouvrages de cette nature, qui ne peuvent estre finis comme un Tableau qu'un Peintre travaille chez luy à loisir, & qu'il fait entier luy-mesme. Ceux que Mr le Brun a faits pour le Roy depuis quelques années, sont les Filles de Ietto, l'entrée de Nostre Sei-

gneuren Ierusalem, le Portecroix, l'Elevation de Nostre Seigneur sur la Croix, & une Nativité à laquelle il travailloit lors qu'il est tombé malade, & qui n'est pas achevée. Le Roy qui prenoit plaisir à voir ces Tableaux, en découvroit les beautez luy-mesme, & les faisoit remarquer à toute la Cour,

Quelques jours après que Mr le Brun eut esté inhumé, le Corps de l'Academie de Peinture & de Sculpture luy fit faire un Service aux Grands Augustins, qui répondoit à ce qu'elle devoit à un Chef si illustre. Tous ceux qui composent ce Corps s'y trouverent, ainsi que plusieurs personnes distinguées par leurs Charges & par l'amour qu'on scait

qu'elles ont pour les beaux Arts. L'aprèsdînée de ce même jour ; Mr de la Chapelle, Inspecteur des Arts & des Sciences, se rendit à l'Academie de Peinture & de Sculpture, & portant la parole pour Mr de Louvois, il fit entendre les intentions du Roy à l'égard de Mr Mignard que Sa Majesté avoit déjà nommé son premier Peintre ; & cette Compagnie le receut Academicien, parce que selon ses Statuts on ne peut monter aux Charges sans avoir passé par ce degré. Deux jours après il fut nommé à toutes celles que possédoit feu Mr le Brun, & reçu par quatre Députés sur les degrez de l'Academie, où tout se passa à la maniere accoutumée.

Comme je n'auray plus





L. Dolivier fecit

guere d'occasions de parler de Mr le Brun, je vous envoie son Portrait. Il vous fera souvenir d'un homme dont le vaste genie a fait honneur à la France, & dont les Ouvrages sont admirez de toute la terre.

Il est dangereux de braver l'Amour. Il ne manque point de moyens de se venger, & quand il pardonne aux uns, il fait son plaisir de punir les autres. Vous allez connoître la verité de ce que je dis, par ce qui est arrivé depuis quelque temps à deux Cavaliers, qui s'étoient flatez également de pouvoir toujours demeurer Maîtres d'eux-mêmes. Ils avoient tous deux du bien & de la naissance, & comme les titres sont aujourd'huy fort communs, l'un se faisoit.

qu'elles ont pour les beaux Arts. L'aprèsdînée de ce même jour ; Mr de la Chapelle , Inspecteur des Arts & des Sciences , se rendit à l'Academie de Peinture & de Sculpture , & portant la parole pour Mr de Louvois , il fit entendre les intentions du Roy à l'égard de Mr Mignard que Sa Majesté avoit déjà nommé son premier Peintre ; & cette Compagnie le receut Academicien , parce que selon ses Statuts on ne peut monter aux Charges sans avoir passé par ce degré. Deux jours après il fut nommé à toutes celles que possédoit feu Mr le Brun , & receu par quatre Députés sur les degrez de l'Academie , où tout se passa à la manière accoutumée.

Comme je n'auray plus





L. Dolius fecit

guere d'occasions de parler de Mr le Brun, je vous envoie son Portrait. Il vous fera souvenir d'un homme dont le vaste genie a fait honneur à la France, & dont les Ouvrages sont admirez de toute la terre.

Il est dangereux de braver l'Amour. Il ne manque point de moyens de se venger, & quand il pardonne aux uns, il fait son plaisir de punir les autres. Vous allez connoître la verité de ce que je dis, par ce qui est arrivé depuis quelque temps à deux Cavaliers, qui s'étoient flatez également de pouvoir toujours demeurer Maîtres d'eux-mêmes. Ils avoient tous deux du bien & de la naissance, & comme les titres sont aujourd'huy fort communs, l'un se faisoit

appeller Marquis , & l'autre ayant un Aîné qui ne luy laissoit que le second rang, avoit pris le nom de Chevalier. Ils s'estoient connus dès leur bas âge, & ayant beaucoup d'esprit l'un & l'autre , ils avoient lié insensiblement une amitié fort étroite. Cependant leurs caracteres estoient extremement opposez. Il n'y avoit rien de plus enjoué que le Chevalier , & le Marquis estoit fort melancolique; mais ils avoient tous deux beaucoup de raison, & c'estoit assez pour entretenir leur amitié malgré l'opposition de leur humeur. D'ailleurs, l'enjouement de l'un n'avoit rien d'évaporé , & la mélancolie de l'autre estoit une mélancolie douce qui avoit son agrément. Ainsi il ne faut pas s'é-

tonner si leur union subsista toujours. Ils se quittoient rarement , & faisoient ensemble la pluspart de leurs visites. Les Dames qui étoient le plus en reputation d'avoir du merite & de l'esprit , souhaitoient de les connoître, & l'un ne faisoit aucune habitude en quelque lieu que ce fust , qu'il n'y menast son Amy. Tous deux faisoient le plaisir des plus belles Compagnies. Le Marquis , tout mélancolique qu'il estoit , disoit les choses d'une maniere douce & insinuante , qui ne manquoit point à faire effet, & le Chevalier, toujours vif & enjoué, brilloit tellement dans la conversation , qu'on ne se lassoit jamais de l'entendre. La plus ordinaire reflexion, qu'ils faisoient , é-

roit sur l'aveuglement qu'ils voyoient en beaucoup de gens , qui estant fort amoureux donnoient dans le mariage. Ils concevoient bien qu'on pouvoit chercher à plaire à une jolie personne & aller mesme avec elle jusqu'à un certain degré de passion , mais ils ne pouvoient comprendre que l'on s'oubliait assez pour vouloir se faire un devoir indispensable du plaisir d'aimer , & ce qui cessoit d'estre l'effet d'une volonté entièrement libre , n'ayant rien qui les touchast , ils plaignoient les malheureux qui en se faisant Maris étoufoient l'amour qu'ils pretendoient satisfaire. Ces reflexions les conduisoient à de plaisantes satyres , & comme ils les laissoient souvent échaper ;

on les regardoit sur le pied de gens avec qui il ne falloit prendre aucun veritable engagement. Cela estoit cause qu'on écoutoit leurs douceurs , comme des paroles dont l'arrangement marquoit de l'esprit , sans qu'elles fissent nulle impression sur le cœur de celles à qui elles s'adrescoient. Cependant en s'examinant eux-mêmes sur l'aversion qu'ils croyoient avoir pour le mariage , ils se demanderent plusieurs fois si malgré toutes les protestations qu'ils faisoient d'y renoncer , ils ne seroient point un jour assez fous pour s'engager tout de bon , & faire comme les autres. L'idée qu'ils se firent de la servitude où ils se mettroient , les effraya tellement , qu'afin de se garantir de ce qu'ils envisa-

Il est vray qu'ayant connu leur foiblesse, ils en eurent honte, & que pour s'en garantir, ils virent la jeune Veuve beaucoup moins souvent qu'ils ne voyoient plusieurs autres Dames ; mais le temps estoit venu où ils devoient aimer nécessairement, & si la précaution de n'estre pas assidus à rendre des soins à cette aimable Personne, éloignoit tous les soupçons qu'on eust pû avoir qu'ils en fussent amoureux ; ils ne retournoient jamais chez elle sans se sentir & plus convaincus de son merite, & plus fortement touchez de sa beauté. Le Marquis voulant connoistre comment son cœur estoit disposé pour luy, luy dit en termes tendres & passionnez sans se déclarer entierement, tout ce

qui pouvoit luy faire comprendre qu'il avoit dessein de luy proposer un mariage , & la Dame luy ayant répondu assez favorablement sur cette ouverture , il auroit esté plus loin , si le Billet des mille pistoles ne l'eust arresté. Il crut que c'estoit assez qu'il pust s'assurer de réussir s'il parloit plus clairement , & mit toute son application à chercher quelque moyen de rendre le Billet nul. Cependant il laissa prendre les devants à son Amy. Le Chevalier trouva dans la Veuve un tour d'esprit si peu ordinaire , tant de grandeur d'ame dans ses sentimens , & une bonté de cœur si engageante , qu'enfin ne pouvant plus résister à un amour qu'il contraignoit depuis si longtemps , il fut plus.

Il est vray qu'ayant connu leur foiblesse, ils en eurent honte, & que pour s'en garantir, ils virent la jeune Veuve beaucoup moins souvent qu'ils ne voyoient plusieurs autres Dames; mais le temps estoit venu où ils devoient aimer necessairement, & si la précaution de n'estre pas assidus à rendre des soins à cette aimable Personne, éloignoit tous les soupçons qu'on eust pû avoir qu'ils en fussent amoureux; ils ne retournoient jamais chez elle sans se sentir & plus convaincus de son merite, & plus fortement touchez de sa beauté. Le Marquis voulant connoistre comment son cœur estoit disposé pour luy, luy dit en termes tendres & passionnez sans se declarer entierement, tout ce

qui pouvoit luy faire comprendre qu'il avoit dessein de luy proposer un mariage , & la Dame luy ayant répondu assez favorablement sur cette ouverture , il auroit esté plus loin , si le Billet des mille pistoles ne l'eust arresté. Il crut que c'estoit assez qu'il pust s'assurer de réussir s'il parloit plus clairement , & mit toute son application à chercher quelque moyen de rendre le Billet nul. Cependant il laissa prendre les devants à son Amy. Le Chevalier trouva dans la Veuve un tour d'esprit si peu ordinaire , tant de grandeur d'ame dans ses sentimens , & une bonté de cœur si engageante , qu'enfin ne pouvant plus résister à un amour qu'il contraignoit depuis si longtemps , il fut plus

hardy que le Marquis , & sans s'embarasser du Billet , il demanda à la Dame si elle voudroit consentir. à l'épouser. Comme en s'étudiant à luy donner de l'amour elle n'avoit pas fermé les yeux sur ses belles qualitez , & que dans la secrete disposition où son cœur estoit , cette proposition ne luy pouvoit estre que fort agreable , elle la receut avec beaucoup de plaisir. Ainsi ne s'agissant plus que d'en venir à l'effet , le Chevalier en montra un empressement inconcevable , & la pria seulement de vouloir traiter l'affaire sans en rien dire à personne qu'après la conclusion , Elle souhaita d'en sçavoir la cause , & le Chevalier luy expliqua ce qui s'estoit fait entre luy & son Amy , dont il

vouloit empêcher les raisonnemens qu'il employeroit pour le détourner du mariage. La Dame luy sceut bon gré de ce qu'il avoit si peu de peine à luy sacrifier les mille pistoles, & jugea que cette seule raison avoit retenu le Marquis, qui sans cela luy auroit parlé plus ouvertement. Elle trouva pourtant à propos de ne dire rien au Chevalier du commencement de passion qu'il luy avoit fait paroître, & fut bien-aise qu'il demandast le secret, puis qu'elle évitoit par là tous ce qu'auroit pû tenter le Marquis pour rompre l'affaire. On fit venir un Notaire Amy, & deux jours après la Veuve partit pour la Campagne, où le Chevalier devoit aller l'épouser. Dès le lendemain de son départ, il

geoient comme le plus grand de tous les malheurs , ils resolurent de signer un Billet double , par lequel ils arresteroient que celuy des deux qui se marieroit le premier , payeroit mille pistoles à l'autre. Ce Billet fut accompagné d'un fort grand serment , de ne se faire là dessus aucune grace , & de se traiter à la rigueur. Deux ans se passerent sans que l'un ny l'autre eust lieu de se repentir d'avoir signé le Billet , mais ils tomberent ensuite entre les mains d'une jeune Veuve , qui ayant scent qu'ils passoient pour estre incapables de s'attacher , se mit en teste de leur donner de l'amour. Il luy parut qu'il y valloit de sa gloire , & ce motif qui flatoit sa vanité luy fit tout mettre en usage pour

venir à bout de son dessein. Elle estoit belle, & toute pleine d'esprit. C'estoit dequoy embarrasser les plus insensibles. Jugez si le soin qu'elle voulut prendre de leur paroistre agreable, put demeurer long-temps inutile. Elle avoit l'adresse de s'accommoder à leur caractere, & si le Chevalier trouvoit dans son enjouement un rapport d'humeur qui le charmoit, le Marquis remarquoit dans ses manieres je ne sçay quoy de piquant qui luy faisoit croire, qu'un peu de mélange de gayeté avec sa mélancolie, le rendroit heureux. Ils s'apperceurent bien-tost de la victoire qu'ils luy laissoient remporter, & ce qu'il y eut de rare, c'est que l'un ny l'autre ne penetra dans les sentimens de son Amy.

Il est vray qu'ayant connu leur foiblesse, ils en eurent honte, & que pour s'en garantir, ils virent la jeune Veuve beaucoup moins souvent qu'ils ne voyoient plusieurs autres Dames; mais le temps estoit venu où ils devoient aimer necessairement, & si la précaution de n'estre pas assidus à rendre des soins à cette aimable Personne, éloignoit tous les soupçons qu'on eust pû avoir qu'ils en fussent amoureux; ils ne retournoient jamais chez elle sans se sentir & plus convaincus de son merite, & plus fortement touchez de sa beauté. Le Marquis voulant connoistre comment son cœur estoit disposé pour luy, luy dit en termes tendres & passionnez sans se declarer entierement, tout ce

qui pouvoit luy faire comprendre qu'il avoit dessein de luy proposer un mariage , & la Dame luy ayant répondu assez favorablement sur cette ouverture , il auroit esté plus loin , si le Billet des mille pistoles ne l'eust arresté. Il crut que c'estoit assez qu'il pust s'assurer de réussir s'il parloit plus clairement , & mit toute son application à chercher quelque moyen de rendre le Billet nul. Cependant il laissa prendre les devants à son Amy. Le Chevalier trouva dans la Veuve un tour d'esprit si peu ordinaire , tant de grandeur d'ame dans ses sentimens , & une bonté de cœur si engageante , qu'enfin ne pouvant plus résister à un amour qu'il contraignoit depuis si longtemps , il fut plus

hardy que le Marquis , & sans s'embarasser du Billet , il demanda à la Dame si elle voudroit consentir. à l'épouser. Comme en s'étudiant à luy donner de l'amour elle n'avoit pas fermé les yeux sur ses belles qualitez , & que dans la secrete disposition où son cœur estoit , cette proposition ne luy pouvoit estre que fort agreable , elle la receut avec beaucoup de plaisir. Ainsi ne s'agissant plus que d'en venir à l'effet , le Chevalier en montra un empressement inconcevable , & la pria seulement de vouloir traiter l'affaire sans en rien dire à personne qu'après la conclusion , Elle souhaita d'en sçavoir la cause , & le Chevalier luy expliqua ce qui s'estoit fait entre luy & son Amy , dont il

vouloit empêcher les raisonnemens qu'il employeroit pour le détourner du mariage. La Dame luy sceut bon gré de ce qu'il avoit si peu de peine à luy sacrifier les mille pistoles, & jugea que cette seule raison avoit retenu le Marquis, qui sans cela luy auroit parlé plus ouvertement. Elle trouva pourtant à propos de ne dire rien au Chevalier du commencement de passion qu'il luy avoit fait paroître, & fut bien-aise qu'il demandast le secret, puis qu'elle évitoit par là tous ce qu'auroit pû tenter le Marquis pour rompre l'affaire. On fit venir un Notaire Amy, & deux jours après la Veuve partit pour la Campagne, où le Chevalier devoit aller l'épouser. Dès le lendemain de son départ, il

alla chez le Marquis , Tuteur d'une Niece que le Frere ainé du Chevalier recherchoit en mariage. Il avoit le consentement de la pluspart des Parens, mais celuy de l'Oncle Tuteur luy estoit absolument necessaire , & le Chevalier s'estoit engagé à l'obtenir dans toutes les formes où il devoit estre. Il luy en avoit déjà parlé trois ou quatre fois, & lors qu'il le pressa de finir, parce que son Frere s'impatientoit du retardement, le Marquis luy répondit qu'il alloit faire ce qu'il souhaitoit, pourveu qu'il luy accordast une autre chose, qui estoit de déchirer le Billet des mille pistoles. Le Chevalier qui ne s'attendoit à rien moins qu'à une demande qui luy estoit si avantageuse, luy

dit en riant qu'il le vouloit empêcher de tomber dans le malheur dont ils avoient parlé tant de fois ensemble; mais le Marquis prit la chose d'une manière toute sérieuse, & luy ayant fait entendre que le consentement qu'on luy demandoit, dépendoit uniquement du Billet à rendre, il le pria de ne point chercher de qui il pouvoit estre touché, ajoutant qu'il demeureroit peut-estre dans la resolution de ne s'engager jamais; mais qu'il luy fâchoit de n'en pas avoir la liberté. Quoy que le Chevalier n'eust aucun soupçon qu'il aimast la jeune Veuve, il ne voulut rien approfondir. Les deux Billets furent déchirez, & chacun demeura libre à faire ce qu'il voudroit. Le Marquis.

fit force vœux pour le retour de la Dame à qui il pretendoit offrir sa fortune, & le Chevalier alla la trouver. Il luy dit en arrivant qu'on l'avoit mis à couvert du payement des mille pistoles, & elle se mit à rire sur ce qu'elle voyoit bien qu'il ne tenoit plus qu'à elle de se marier avec le Marquis. Elle n'eut pourtant aucune tentation de manquer au Chevalier, pour qui son cœur estoit prévenu. Elle l'épousa peu de jours après, & cette nouvelle mit le Marquis dans une douleur inconcevable. Il s'accusa d'avoir travaillé luy mesme à se détruire, & croyant que son Amy n'eust songé à la jeune Veuve, que depuis que les Billets avoient esté déchirez, il estoit au desespoir de n'avoir pas pré-

venu ce coup en luy declarant en ce temps-là qu'il avoit dessein de l'épouser. Le Cavalier en le revoyant le laissa dans son erreur, & après luy avoir dit qu'il avoit eu tort de ne se pas expliquer, il ajouta que s'il estoit malheureux; ce seroit à luy qu'il s'en prendroit. On assure fort qu'il n'a encore eu aucun sujet de se repentir de son mariage, & selon les apparences, il n'en sçauroit esperer que des suites fort heureuses.

Vous me priez de continuer à vous mander des nouvelles de la Tontine. J'ay à vous en dire mille choses qui vous doivent estre d'autant plus agreables, que je sçay que cet établissement vous a paru avoir de grands avantages.

pour tous les Particuliers , & que vous avez toujours assuré qu'il réüffiroit. Comme les Parties ne sont que de cent écus , on s'estoit persuadé d'abord que chacun n'en prendroit qu'une , & qu'il faudroit un fort grand nombre de personnes pour remplir les Classes, qui sont chacune de 100000. liv. de rente. Cependant le contraire est arrivé & tant de particuliers y ont mis de grosses sommes, comme je vay vous le faire voir en vous les nommant , que la mort d'un seul fera quelquefois autant grossir la part de ceux qui resteront , que s'il estoit mort trente ou quarante personnes. Ainsi le nombre qu'il auroit fallu pour remplir les Classes, si chacun n'y avoit mis que cent

écus, étant beaucoup moindre, celui qui restera le dernier aura bien moins de temps à attendre les cent mille livres de revenu, dont il doit jouir. Comme il est déjà mort quelques personnes dans la plupart des Classes, la rente de plusieurs se trouvera augmentée dès le premier jour qu'ils recevront de l'argent. Si beaucoup de ceux qui souhaitent mettre à la Tontine, ne trouvoient point de difficulté dans la recherche qu'ils font de leur Extrait Baptistaire, il est sûr que tous les fonds en seroient déjà remplis. Chacun y veut avoir part, & les Officiers des Armées de Terre & de Mer y mettent comme les autres, malgré les perils où ils sont incessamment exposez. Voicy

les noms d'une partie de ceux qui ont porté leur argent. Les uns serviront à vous faire voir ce que je viens de vous dire à l'égard des sommes, & les autres vous feront connoître qu'il y a des gens de toutes sortes de professions. Je ne vous dis rien de ceux dont je vous parlay le mois passé, non plus que des Princes, des Ministres, des Gens qui ont les premiers Emplois dans les Finances; & enfin de toute la Cour, dont l'empressement a servy d'exemple à la Ville de Paris & aux Provinces.

M. du Charnel Lieutenant-General de l'Isle de France	12000.l.
M. Daquinet, Banquier Expedition- naire en Cour de Rome	12000.l.
Me la Comtesse de Bregy.	24000. l.

GALANT. 169

M. le Commandeur de Hauteſeuille	24000. l.
M. Lautier , Capitaine Exempt des Gardes de Madame	9000. l.
M. l'Eveſque Duc de Langres	1200. l.
M. Coignet , Prieur de Marmefſe. Chapelain du Roy	2400. l.
M. Teſtu , Prieur de Saint, Denis de la Chartre	1200. l.
Mademoiſelle Prevost, Fille	1500. l.
M. Daſſelin, Capitaine de Cavalerie	3600. l.
M. de Fremont de Greſſy	7800. l.
M. l'Abbé Faultrier,	12000 l.
M. Verdier , Apotiquaire de la ſeuë Reine d'Eſpagne.	6000. l.
M. de Mauroy , Docteur de Sorbonne ,	1800. l.
M. Frapin, Apotiquaire de la grande Ecurie du Roy	2400 l.
M. Tirmoy , Maître Teinturier à Paris,	2400. l.
M. de Vergeur de la Granche, Lieutenant Colonel au Regiment de Cavalerie Dauphin ,	7200. l.
M. l'Abbé de Choisy,	600 l.

M. Charlet , Maistre d'Hostel du Roy .	1800. l.
M. Bouillerot de Vinantps ,	2700 l.
M. Trottier , Peintre & Sculpteur	2400 l.
M. Comptour, Marchand Bourgeois de Paris ,	2700 l.
M. le Chevalier de Flacour , Chef d'Escadre ,	3000 l.
M. de Septeme, Capitaine de Vaisseau.	3600 l.
M. de Laubanie, Commandeur à Calais ,	3600 l.
M. de Vandosme , Commis à la Douane de Lyon ,	2400 l.
M. le Chevalier Maynard, Capitaine de Vaisseau	3600. l.
M. Louis Pieques ,	3000 l.
M. Maillard de Bretigny , Ancien Secretaire du Roy ,	2400 l.
M. Boilleau Despreaux ,	1200 l.
M. le Page ,	1200. l.
M. Charles du Perier ,	1200 l.
M. Gumbert , Prestre de l'Oratoire ,	300 l.
Mademoiselle Picoüet, Fille ,	5100 l.
M. de Choiseul d'Ambonville,	3000 l.

M.

GALANT. 189

M. Boutet de Franconville , 8100 l.
 Messire François Heros de Gourville,
 Conseiller du Parlement de metz ,
 2100 l.

M. de Reibeire, Capitaine de Vaisseau
 1500. l.

M. du Pin , Intendant de Madame la
 Duchesse Douairiere de Brunsvic,
 3600 l.

M. du Mas , Bourgeois de Paris ,
 1800 l.

M. Dupuis, Avocat au Parlement ,
 2100 l.

M. de Vins , cy-devant Capitaine au
 Regiment des Fuseliers , 9600 l.

La Veuve Jouan, Marchande à Paris,
 1400 l.

M. Noël , Bourgeois de Paris, 1000 l.

M. le Faucheur, Referendaire en la
 Chancellerie de Bretagne , 1200 l.

M. le Roy Bourgeois de Paris 900 l.

M. de Hoquiquan , Apoticaire du
 Corps , 12000 l.

M. Villain, Docteur de Sorbonne ,
 3600 l.

M. de Pajot, Conseiller au Parle-
 ment de metz , 1200 l.

Mars 1690.

H

190 MERCURE

M. le Vasseur ,	1200 l.
M. le marquis des Issards ,	6000 l.
M. de la Landre, Curé de Ris,	1200 l.
M. de Sorbiere, Banquier ,	1200 l.
M. Patin , Avocat ,	1800 l.
M. Yvelin , cy-devant Capitaine du Regiment d'Orleans ,	900 l.
Messire Hierosme Crespin , Seigneur du Vavier ,	6000 l.
M. Peiguié , Commissaire General de la Marine ,	3000 l.
M. Gayant, premier Valet de Garde- robe de Monsieur ,	2400 l.
M. Arnoult , Intendant de la marine ,	4200 l.
M. Paillé., Prestre ,	1800 l.
M. marest , Secretaire des Comman- demens de M. le Duc ,	2400 l.
M. Tiercelet, Avocat au Parlement ,	3000 l.
M. l'Abbé Bauyn , Sieur des Car- meles ,	3600 l.
me la Comtesse d'Olonne pour me la mareschale de la Ferté ,	2400 l.
M. Cain ,	2400 l.
M. Blondeau, Sr de Frangy ,	2400 l.
me de Palluau ,	2400 l.

GALANT. 191

M. Badoulleau, 3000 l.

M. Catinat, Lieutenant General des Armées du Roy 1500 l.

M. Richer, Ingenieur à Calais, 9000 l.

M. des Essards, 4200 l.

M. de Rigouille, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires. 3900 l.

Mlle de Nevers Guyot, 1800 l.

M. Bigot, Doyen de Carignan, 3000 liv.

M. de Marcilly, Avocat au Conseil, 600 l.

M. le Commandeur de Brular, 1200 l.

Mlle Rusté, Fille, 1500 l.

M. Bailly, Maître des Comptes, 1200 l.

Me de la Loucherie, 1800 l.

M. Gaillard de Charantôneau, 4200 l.

Me la Comtesse d'Olonne, 2700 l.

M. Nivert, Organiste de la Chapelle du Roy, 3000 l.

M. de Bourbonne, 1500 l.

M. Sain, 3900 l.

M. de la Marle, Chirurgien Major des Gardes du Corps. 3500 l.

M. Vigier, 2100 l.

H 2

192 M E R C U R E

M. Pillon , Avocat en Parlement ,	1800 l.
M. le Comte de Rouvre ,	3000 l.
M. de Silly ,	2100 l.
M. damond, Trésorier du marc d'or ,	900 l.
M. de la Croix ,	1500 l.
M. Langlois , maître d'Hôtel du Roy.	1800. l.
m. de la Porte , Chanoine de Nostre-dame ,	1800 l.
M. Roques, Bourgeois de Paris,	4200 l.
me Charlet ,	1800 l.
m. Grizet , Barbier & Perruquier à Paris ,	1200 l.
m. de mascaranny , Sieur de Lange ,	1500 l.
m. de Bonnaire B. de Paris ,	4800 l.
m. Barquillet , Conseiller au Presi-dial de Mantes ,	2400 l.
m. de Poussemothe , pour me Fran-çoise-Louise Bigres , mort ,	2400 l.
m. de Faverolles , maître des Comp-tes ,	3000 l.
m. Bouillet B. de Paris ,	2400 l.
m. Gougerot , Commis de m. Brunet ,	1500 l.

M. du Perier pour luy & pour sa
Famille , 3000 l.

C'est celuy dont je vous ay déjà
parlé, qui a travaillé à l'établisse-
ment de la Tontine.

me la maréchale de Grancey , 1200 l.

M. Ferrero , Lieutenant Colonel du
Regiment de S. Laurent , 2400 l.

M. Paniquiny , 2400. l.

M. Domergue , Fermier General du
Roy , 2400 l.

M. de Thiersant, Conseiller au grand
Conseil , 2400 l.

La Fabrique de Saint Jacques de la
Boucherie par les mains du Sieur
Chauvin , marguilier en Charge en
1689. pour Elisabeth Andrenas ,
Veuve de Jacques Aubry.

M. Chamard , Bourgeois de Paris
4800 l.

me la maréchale d'Estrades; 10500 l.

M. Dumaitz , Intendant des Isles de
l'Amerique.

On trouve aussi dans cet établisse-
ment des moyens seurs d'exercer sa
charité. mademoiselle de Blois en
donne l'exemple , puis qu'elle a mis

sur la teste pour la Communauté des Filles de S. Joseph. M. le Comte de Toulouse a mis pour la mesme Communauté, Cela doit bien engager ces Filles à prier Dieu pour leur conservation.

Voicy de nouveaux Vers sur la Tontine. Ils sont de Mr Dicreville.



A U R O Y.

Grand Roy, j'admire vos
projets ;
Aussi bon que puissant Monarque ,
De vos bontez à vos Sujets
Sans cesse vous donnez quelque nou-
velle marque.
Pour prolonger leurs jours, des Duels
violens

Vous avez arrêté la fureur inhumaine ,

*Et pour les voir plus opulens
Vous leur avez cede vostre propre
Domaine.*

*Comblez de si rares bienfaits ,
Quand on sçait contre vous armer
toute la Terre ,*

*Vous leur faite goûter les douceurs
de la paix ,*

*Loin d'une si cruelle guerre.
Lors qu'on croit n'avoir rien à desirer encor ,*

*Vous nous rendez le siècle d'or
Par le moyen de la Tontine ;
Mais hélas ! que me sert tant de
bonté pour nous ,*

*Quand l'Astre mal faisant qui toujours me domine ,
Me prive d'un bonheur qui me seroit si doux ?*

*Non , ce n'est point pour moy que
la Tontine est faite ,*

*Lors qu'elle fera des refus ,
Grand Roy, faute de cent écus ,
Je mourray gueux comme un
Poète.*

Je viens au Voyage du Roy à Compiègne , dont je croy vous devoir donner le détail , parce qu'il vous fera voir la bonne santé de ce Prince , qui depuis son depart jusques à son retour à Versailles , a toujours chassé , ou fait des Reueuës. Il en partit le 27. Février , & monta à cheval à la sortie du Bois de Boulogne pour prendre le divertissement de la Chasse aux chiens couchans dans la Plaine de S. Denis , où il fit paroître son adresse , jusqu'à ce qu'il remonta en Carrosse pour aller dîner à Pierrefitte dans la maison de Mr Forcat

del, Commissaire aux Saïfies réelles. Outre l'honneur. que Sa Majesté luy fit de venir chez luy, Elle luy dit avec cet air de bonté qui gagne tous les cœurs, *Monsieur, nous venons, tout mettre en desordre chez vous.* Les Dames qui estoient du Voyage se trouverent à ce dîner. C'estoient Madame la Duchesse, Madame la Princesse de Conty la Doüairiere, Madame la Princesse d'Harcourt, Madame de Mortemart, Madame de Maintenon, Madame la Comtesse de Gramont, Mesdames les Marquises de Belfond & d'Urfé, Madame la Comtesse de Bury, Madame de Moreüil, & les Filles d'honneur de Madame la Princesse de Conty. Après que le Roy se fut promené quelque temps dans le lardin à l'issüe de

ce repas, il remonta en Carrosse avec les Dames, & n'en descendit qu'à Ecoüan, où il reprit son fusil pour chasser le reste de l'aprèsdinée, en costoyant le chemin de Lusarche. C'estoit là que la Cour devoit coucher. Monseigneur le Dauphin, qui avoit couché le 26. à Chantilly, où il avoit esté regalé magnifiquement par Monsieur le Prince, se trouva à Lusarche avec son Altesse Serenissime. Le Roy en partit le lendemain, passa par Senlis, & dîna au Chateau du Plessier, appartenant à Mr le Duc de S. Simon. Sa Majesté chassa jusques à Compiègne, où Elle entra aux acclamations des Peuples, & reçut les complimens de tous les Corps, & les presens de la Ville. Le lendemain premier jour de

Mars , ce Prince accompagné des Dames , se rendit à quelques lieuës de Compiègne , où les quatre Compagnies de ses Gardes du Corps firent l'exercice avec toute l'adresse qu'on attendoit d'un Corps si considerable. Le Roy voulut que les deux jours suivans, deux Compagnies passassent chaque jour en revue devant luy , & que celle des Grenadiers à cheval s'y trouvast Comme toutes ces Troupes firent l'exercice à pied & à cheval , le Roy alla à pied de rang en rang , examina tous les Gardes les uns après les autres , & eut mesme la bonté d'apprendre à quelques uns à faire leur métier de bonne grace. Sa Majesté s'informa avec la mesme bonté, de la date du service de chaque Garde,

afin que les anciens jouissent
préférentiellement aux autres de
certaines prérogatives qui les
regardent. Le 3. Sa Majesté fit
la même chose, & vit comme
le jour précédent, les Grenadiers à cheval, s'acquitter avec
une dextérité inconcevable,
des leçons que leur donne Mr
de Riotot, leur Capitaine. En
effet, rien ne fait plus de plaisir
à voir que leurs mouvemens,
leurs évolutions, & tout leur
exercice. Le Roy alloit chaque
jour au sortir de la Reueüe,
courre le Cerf avec les Dames,
& finissoit par la Chasse aux
chiens couchans. Il y avoit tous
les soirs Appartemens, que S.
Monsieur, après son souper
honoroit de sa présence. La
nuit du 3. au 4. entre minuit
& une heure toute la Cour
& toute la Ville furent en alar-

me, parce que le feu avoit pris dans les chambres qui estoient presque immédiatement au dessus de celle où le Roy couchoit. Tout le Chasteau eust couru danger si le vent n'eust cessé presque aussi tost que le feu commença. On n'a pu sçavoir au vray de quelle maniere il avoit pris. On crut qu'il s'estoit échapé par la crevasse d'un tuyau de cheminée qui passoit dans la chambre où couchoit Madame la Princesse d'Harcourt. Dès qu'on se fut apperceu que la flâme perçoit le toit du Chasteau, on avertit les Mousquetaires & les Gardes, qui allerent heurter à toutes les portes des Bourgeois. On sonna le tocsin, & chacun ayant esté reveillé, on courut viste au Chasteau. Le feu ne dura

pas à cause du prompt secours. Le Roy honora le lendemain de ses liberalitez ceux qui s'employèrent avec le plus d'ardeur & le plus efficacement dans cette occasion, parmy lesquels se trouva un Frere Capucin. Presque toutes les hardes de Madame la Princesse d'Harcourt furent brûlées, mais elle ne perdit rien, puis que le Roy luy fit present de mille Louis d'or. Cette Princesse estoit endormie quand le feu prit dans sa chambre, & elle ne s'éveilla qu'au bruit qu'il faisoit faire de tous costez. En ouvrant les yeux, elle aperceut la flâme qui s'élevoit fort près de son lit, & elle eut beaucoup de peine à se sauver dans la chambre de Madame la Comtesse de Gramont, Le Roy

n'estant pas encore couché, commanda qu'on portast son lit dans une chambre qui estoit proche de celle de Monseigneur, & il se coucha dès que le feu eut cessé. Sa Majesté prit le divertissement de la Chasse du Loup, & de celle du Vol & des Chiens couchans, les deux derniers jours qu'Elle demeura à Compiègne. Elle en partit le 6. pour aller dîner à Verbrie, & à l'issuë du dîner, Elle monta à cheval, & chassa aux Chiens couchans jusques à plessier. Ce fut vis à vis de ce Chasteau, & proche de Senlis, qu'Elle fit la revue du Regiment de Dragons qui appartenoit au feu Baron d'Asfeld, & du Regiment Royal de Cavalerie, autrement Konismarc. Les Dames estoient à

cheval , & en Juste-au Corps. La reveuë finie , le Roy prit le chemin de Chantilly , & se divertit au Vol des oiseaux. Ce Prince mit pied à terre à cette delicieuse Maison , & y trouva toutes choses si bien entendues , & de si bon goust, qu'il y demeura jusqu'à la nuit, de sorte que Sa Majesté eut besoin de flambeaux pour retourner à Lusarche , dont Elle prit le chemin , après avoir dit à Monsieur le Prince tout ce que l'on peut dire d'obligeant sur toutes les beautez d'un lieu si agreable. Le lendemain 7. le Roy alla en Carrosse jusqu'à Pierrefite , où Sa Majesté dîna. Elle alla ensuite en Carrosse jusqu'à S. Denis, monta à cheval au sortir de la Ville , & après avoir chassé dans la plai-

ne , Elle se remit en Carrosse à l'entrée du Bois de Boulogne , & se rendit à Versailles.

Pendant le séjour que la Cour a fait à Compiègne ; plusieurs Seigneurs ont esté voir un Hermite qui a sa retraite dans la Forest , & qui a esté Lieutenant de Cavalerie. La Reine-mere luy a ordonné une pension de cent francs qui subsiste encore. Son Hermitage est creusé dans un roc , où il demeure depuis quarante ans. On luy apporte toutes les semaines à manger d'un Village voisin. Le Pere de la Chaise qui voulut le voir , luy offrit de l'argent de la part du Roy. L'Hermite l'en remercia, disant qu'un homme comme luy n'en avoit aucun besoin.

Sa Majesté a fait de nouveaux

Officiers Generaux. Vous sçavez, que les Lieutenans Generaux les Maréchaux de Camp & les Brigadiers, sont compris sous ce nom ; ainsi lors qu'on dit que le Roy a nommé des Officiers Generaux, il n'y a pour parler juste, que les Brigadiers qui acquierent ce titre, les autres l'estant déjà. Mais par ces promotions, les Lieutenans Generaux deviennent quelquefois Maréchaux de France, les Maréchaux de Camp, Lieutenans Generaux, les Brigadiers, Maréchaux de Camp, & le Roy prend les personnes de l'Armée qui ont le plus de service & de valeur, pour en faire des Brigadiers. Ce sont des Colonels la plupart, & des Lieutenans Colonels qui parviennent à ce degré d'honneur, lors qu'ils se sont distinguez

pendant plusieurs Campagnes,
 & voila les degrez par lesquels
 on monte à la dignité de Maré-
 chal de France, & de General
 d'Armée. Les Maréchaux de
 Camp qui viennent d'estre
 nommez Lieutenans Gene-
 raux sont,

Mr de la Rabliere.

Mr de Langalerie.

Voicy les noms des Briga-
 diers d'Infanterie qui viennent
 d'estre nommez Maréchaux
 de Camp.

Mrs le Comte de Soissons,

De S. Sylvestre,

De Longueval.

De Coigny,

De Quinçon,

De Melac,

Du Gua,

De Villats,

De Lumbres,

De Denonville.

Ceux que le Roy a choisis
parmy les Officiers de Cavale-
rie de ses Armées , pour estre
Brigadiers , sont ,

Mrs le Marquis de Gesvres.

Le Comte de Mongommery.

De Chastillon ,

De Cayeux.

D'Alou ,

De Villepion ,

De Harlus ,

Du Bourg ,

Bolhen ,

De Romainville ,

De Houdetot ,

De Poinssigu ,

De Praccoatal ,

De Magnac ,

De Masset ,

De Vandeuves ,

De Resamel ,

De Villarceaux ,

De Croly , Capitaine Lieutenant des Gendarmes Anglois.

De Renneville ,

De la Troche ,

De S. Vians ,

De Lostanges.

Sa Majesté a fait aussi six Brigadiers de Dragons , & onze d'Infanterie. Ceux de Dragons sont.

Mrs le Chevalier de Tessé ,

De la Lande ,

De S. Fremont ,

De Finmarcon ,

De Grammont ,

d'Allegre.

Les Brigadiers d'Infanterie sont ,

Mrs le Marquis de Crequi.

Le Marquis du Plessis-Bellie-re.

De Laumont.

D'Usson ,
 De Clerembault ,
 De Rebé ,
 De Renols ,
 Albergori ,
 De la Vaisle ,
 De Luigné ,
 De Thoüy .

Le 3. de ce mois , Son Altesse Royale Monsieur , qui se plaist toujours à faire des actions de charité & de pieté , alla entendre la Messe à la Communauté de Sainte Agnès, rue Platriere , & ensuite ce Prince visita toute la Maison , & vit le potage des Pauvres , pour lequel il fit des liberalitez. Cette Communauté fut établie il y a douze ans , par les soins & le secours de Madame la Marquise de Mouffy , Sœur de

Mr le premier President, sous la conduite de Mademoiselle Pàquier, personne d'un merite singulier, qui en est Supérieure. On peut dire qu'elle se maintient comme par miracle, puis que sans aucun revenu fondé, on ne laisse pas d'y donner la subsistance trois jours la semaine, pendant plus de quatre mois de l'année, à plus de trois ou quatre mille Pauvres. On y fait des Ouvrages de Tapissierie & de Dentelles qui sont d'une fort grande beauté, & l'on y instruit gratuitement près de sept cens petites Filles à prier Dieu, à lire, à écrire, & travailler aux Ouvrages dont je viens de vous parler. Il y a outre cela dans cette Maison près de cent Pensionnaires, Veuves, Filles de

qualité , & autres de bonne Famille.

De tous les Ouvrages qui demandent de grandes recherches, de grands soins , & une grande application , il n'y en a point de si difficile que les Cartes de Geographie , puis qu'il est presque impossible d'en faire sans quelque omission, ou quelque position fausse. Nous avons vû trois Cartes des environs de Paris, de Versailles & de Saint Germain , qui ont esté beaucoup estimées, & qui meritent en effet de l'estre. Cependant je dois dire pour rendre justice à la verité , & non pour parler contre des Ouvrages qui sont dignes de l'approbation publique , que Mr de Fer , Geographe de Monseigneur le Dauphin, en vient

vient de donner une nouvelle des mesmes endroits, où l'on trouvera beaucoup de lieux dans une autre position que dans celles qui ont paru, & plus de sept cens positions qui ne se trouvent point dans la Carte qui a esté mise la dernière au jour, quoy que celle dont je parle soit de peu d'étendue. Outre cela, Mr de Fer a eu un soin tout particulier de ne rien laisser échaper à la curiosité la plus délicate & la plus difficile à contenter, puis qu'on y découvre des marques & caracteres qui font distinguer les Villes, les Bourgs, les Paroisses, les Villages, les Châteaux, les Fermes, les Abbayes, les Prieurez, les Chappelles, les Moulins à vent, & à eau, les Justices, les Ar-

Mars 1690.

I

bres considerables & les Croix. Il n'a pas omis les Parcs, les Chaussées, les conduits d'Eau, les Routes ou chemins, & à quelles Villes ils conduisent. Il a ajouté beaucoup de noms de Rivières ou Ruisseaux, ceux des Contrées, la division de la Banlieue de Paris & de son Election. En un mot cette Carte est dans un si grand détail, que l'on a jugé à propos de n'y point marquer les minutes de longitude ny de latitude, à cause qu'il n'y a point de commencement de degrez. C'est pour cela qu'on s'est contenté de mettre les degrez de situation de l'Isle Adam au Nord, de Corbeil au Midy, de Lagny à l'Orient, & de Mance à l'Occident, qui sont les quatre Places qu'on trouve aux quatre

extremitez de la Carte, & le degré de situation de Paris qui se trouve à peu près dans le milieu. Cette Carte se débite chez l'Auteur dans l'Isle du Palais, sur le Quay de l'Orloge, à la Sphere Royale, où dans peu de jours on trouvera le Livre in quarto des costes de France Oceane, & Mediteranée.

Le Roy a nommé Mr l'Archevesque de Paris au Cardinalat, pour la premiere Promotion qui se fera en faveur des Couronnes, c'est à dire pour la premiere que le Pape Alexandre VIII. fera, puis que suivant l'usage, la premiere Promotion que les Papes font après leur elevation au Pontificat est en faveur de leurs Parens & de leurs Crea-

tures, ce que le Pape nouvellement élu vient de faire, & la seconde est pour les Couronnes. C'est celle qui se doit faire lors qu'il y aura quelques Chapeaux vacans. Le Roy auroit pu attendre jusque-là à faire connoître le Sujet qu'il destinoit au Cardinalat, & mesme à se déterminer sur le choix; mais Sa Majesté en ayant fait un qui ne peut meriter que des applaudissemens, a cru faire plaisir à l'Eglise, & à tout le public, en déclarant par avance ses intentions, & a voulu que cette nomination faire avant que le temps pressât, fût cōnoître qu'Elle ne balançoit point sur le Sujet qu'Elle avoit à élever à une dignité si éminente. Ce seroit icy le lieu de faire l'Eloge de cet illustre

Prélat, mais que pourrois - je dire, qui, soit inconnu, puis que personne n'ignore qu'il a un merite du premier ordre, s'il est permis de parler ainsi, une érudition profonde, une présence d'esprit qui n'a jamais eu d'égale, & qu'il répond sur le champ au plus long discours Latin en la mesme Langue, & ne laissant aucun point sans le reprendre. C'est ce qui s'est encore veu dans cette dernière occasion, où il a esté complimé par tous les Corps Ecclesiastiques. Celuy de l'Université pour en témoigner sa joye, a donné un jour de congé dans tous ses Coleges par un Mandement du Recteur, qui a voulu que cette joye fust renduë publique. Voicy le Compliment que l'Université

en Corps , a fait à Mr l'Arche-
vesque par la bouche de Mr
le Sourt , son Recteur , & Prin-
cipal du College de la Marche.
Comme il a esté fort applaudy,
je vous l'envoye.

MONSEIGNEUR.

L'université en Corps vient
assurer Vostre Grandeur , qu'elle ne
pouvoit apprendre une nouvelle qui
luy fust plus agreable que celle qui
fait maintenant la joye du Public,
LOUIS LE GRAND , le plus sage
des Rois , apprend à toute la terre ,
que vous estes le Prelat le plus di-
gne de son estime & de son affection.
Rien ne manque plus à vostre gloire
ny à nos vœux. Ce seroit peu pour
luy de vous avoir élevé aux plus
hautes dignitez de son Royaume,
s'il ne vous avoit procuré ce que

Rome a de plus éminent ; & se souvenant que vous avez eu l'honneur le jour de son Sacre , de luy mettre la Couronne sur la teste , il veut à son tour) par cette marque sublime de Grandeur , qu'il vient de mettre sur la vostre) couronner l'ouvrage de ses graces. Après ce comble d'honneur sa puissance ne peut aller plus loin. L'Italie sera bien-tost convaincuë comme la France , que vous estes veritablement digne du choix d'un si judicieux Monarque ; & que vostre merite fait autant d'honneur à la pourpre , que la pourpre fait d'honneur à ceux qui en sont revestus. Mais , Monseigneur , pour faire valoir dans toute leur étendue ces rares talents qui vous placent aujourd'huy dans le rang que vous méritez , je n'employé que les acclamations publiques qui retentissent de toutes parts,

Et reglant la joye de toute la France sur celle de nostre Université, je puis vous assurer que le choix du Roy est le choix de tout son Etat, que le cœur des Sujets a prévenu la destination du Prince, & qu'enfin ne pouvant vous souhaiter de dignité plus élevée, nous bornons maintenant nos vœux à mériter du Ciel que l'accomplissement en soit prompt & la jouissance durable.

Le mesme Mr le Sourr, n'étant pas alors Recteur, fit l'année dernière un fort beau Compliment à Mr l'Archevêque de Paris sur son heureuse convalescence. On m'en a promis une copie, & je vous l'enverray le mois prochain, ce qui n'a point encore esté veu ayant toujours la grace de la nouveauté. Les Particuliers ne

se sont pas moins empressez
 que les Corps , à temoigner la
 joye qu'ils ont ressentie de la
 Nomination de ce grand Prelat,
 & voicy un Madrigal de Mr
 Boyer de l'Academie Françoise
 sur ce sujet. Vous estes de trop
 bon goust pour ne le pas trou-
 ver tres digne de son Auteur.

*Vous voilà revestu d'un éclat tout
 nouveau,*

*Le Roy vous a nommé ; vous estes
 par avance*

*Bien plus que Cardinal sans avoir
 le Chapeau.*

*Jouissez sans impatience
 D'un choix où tant d'honneur est
 joint.*

*Ce choix du Roy vous donne une
 Eminence.*

Que la Pourpre ne donne point.

La Devise qui suit a esté aussi présentée à ce Prelat. C'est une Etoile qui laisse une petite trace de son passage. Elle a pour ame , *Lumine signat iter.* Ces mots ont esté ainsi traduits :

*L'ame par cet Astre éclaircée
Des grandes veritez ne peut
rien ignorer ;
Par sa lumiere il trace une route
assurée ,
Et suivant un tel guide , on ne
peut s'égarer.*

Je ne connois point l'Auteur de cette Devise, mais il ne faut qu'avoir les sentimens du Public pour parler de cette sorte.

Je vous ay entretenuë dans quelqu'une de mes Lettres de Mr l'Abbé de Converset. Do-

Aleur de Sorbonne , & Chapelain de Madame la Dauphine. Le Roy luy a donné depuis peu le Prieuré & la Cure de S. Germain en Laye , vacans par la démission volontaire de Mr l'Abbe de Villetre-Momay. Mr de Conversest estoit cy - devant Directeur de la Communauté de S. Cir , où le Roy a étably une Maison de Missionnaires. Il a travaillé fort utilement à la conversion des Pretendus Reformez à Veselay en Bourgogne , dont il est Archidiacre , & Sa Majesté fut si satisfaite de son zele , qu'Elle luy donna l'Abbaye de Sully. C'est un homme dont la grande capacité n'a pas moins paru que sa pieté par tout où il a eu de l'employ.

Mr l'Abbé Desmarais , a qui le Roy a donné l'Evesché de Chartres , n'est point de la Maison des Godet de Soudé , comme je vous l'ay mandé dans ma Lettre de Février , mais il est de l'ancienne Maison de Godet , originaire de Normandie , de la Branche des Desmarais , venant d'un Cadet de celle des Sires de Tournay , & ses Armes sont *Trois Godets d'argent en champ de gueules* , au lieu que la Maison de Soudé porte *Trois pommes de Pin d'or , avec un Cheuron en champ d'azur*. La Mere de Mr l'Abbé Desmarais est de l'illustre Maison de la Mark. Il est Cousin Germain de Mademoiselle de Pienne & de Madame la Marquise de Chastillon , Dame d'honneur de Madame.

Le 11. de ce mois , le Roy nomma Mr Bignon , Maistre des Requestes , & President au grand Conseil , pour remplir la Charge de premier President au grand Conseil , créée par un Edit du mois de Février dernier publié le 6. de Mars. Sa profonde experience dans les affaires , & ses longs services ont fait donner une approbation generale à ce digne choix. Après s'estre acquis beaucoup de reputation dans le Barreau , il passa à la Magistrature , & fut receu Conseiller au Parlement de Paris en 1656. Maistre des Requestes en 1663. & President au Grand Conseil en 1671. Il a paru dans toutes ces fonctions luge incorruptible , pénétrant & infatiga-

ble dans les plus grands emplois. Les affaires publiques ne l'ont jamais empêché de trouver du temps pour la lecture, & pour l'étude des belles Lettres, auxquelles il s'est toujours attaché dès sa plus grande jeunesse. C'est ce qui attire chez luy un grand nombre de Sçavans, qui y font de tres-doctes Conférences sur l'Histoire & sur les plus rares matieres de l'Antiquité. Il a entrepris la vie de quelques Empereurs romains, tirée de leurs Medailles, sur quoy il est tres-habile & bon connoisseur; mais il est à craindre que le nombre des affaires que sa nouvelle dignité luy va attirer, ne l'empêche de continuer ce grand travail. Mr Bignon a épousé Dame Fran-

çoise Talon, Fille de feu Mef-
fire Omer Talon , Avocat
General au Parlement , & de
Dame Françoisse Doujat. Il
en a eu une Fille unique
mariée en 1677. à Mr de Ver-
ramon, Maistre des Requestes.
Il a pour Frere Aîné Mr
Bignon , Conseiller d'Etat
ordinaire , qui a long-temps
exercé la Charge d'Avocat
General avec grande estime,
& ne l'a remise que par son
peu de santé. Ses grandes &
éloquentes actions font au-
jourd'huy la principale gloire
de Mrs les Fils , dont l'Aîné
est Maistre des Requestes ; le
second Capitaine aux Gardes
le troisiéme , Prestre de l'Ora-
toire , & le dernier Avocat
General en la Cour des Aides.
Je ne dois pas oublier de vous

dire que Mr Bignon, cy devant Avocat General au Parlement, & Mr Bignon, aujourd'huy Premier President au Grand Conseil, sont Fils de Messire Ierôme Bignon, l'un des plus grands hommes de nostre siecle, mort en 1656. Avocat General au Parlement, & Conseiller d'Etat ordinaire. Le feu Roy l'honora en 1642. de la Charge de Grand Maistre de sa Bibliotheque, qui a toujours esté possedée par des personnes illustres dans les Lettres. Il n'avoit que vingt-trois ans lors qu'il publia ces admirables Notes sur Marculse, dont les Sçavans ont fait une estime si particuliere.

La Chançon nouvelle dont vous allez lire les paroles, est du fameux Mr de Bacilly.

U.

lors que

ntendre

ec tant

e pense



y a re-

u tous

a trou-

aveu-

arqué

petites

adrone

nt un

it met-

s, tou-

u de

228
direct
Avoca
& M
Pre
C

er
y l
harg
Bibl
ours
person
Lettre
trois a
admira
culfe
fait u
re.

Facilly.

AIR NOUVEAU.

IL est vray, je l'ay dit, lors que
je vous entens
Je crois de mille Oiseaux entendre
le ramage,
Et vous chantez, Iris, avec tant
d'avantage,
Qu'au plus fort de l'Hiver je pense
estre au printemps.

Le mesme Mr de Bacilly a repassé encore depuis peu tous ses Airs Spirituels, où il a trouvé plusieurs fautes de graveure qu'il a corrigées; il a marqué ces corrections avec de petites Etoiles. Ceux qui voudront lire un peu attentivement un avis fort ample qu'il a fait mettre à la fin de ses Livres, touchant le merite peu connu de

ces sortes d'Airs, & sur tout les luy entendre chanter chez luy, vis à vis les Ecuries de Monseigneur, proche S. Roch; seront surpris de leur beauté, & ne pourront s'empescher de les preferer à ceux que l'on estime le plus dans les Airs profanes.

Il y a si longtemps que je ne vous ay entretenuë des Pieces nouvelles de Theatre, que quelque bruit que la Comedie d'*Esope* ait fait, je ne vous en dirois rien en vous l'envoyant, si elle n'étoit d'un caractere tout particulier, qui y fait trouver l'utile joint à l'agrea-ble plus qu'on ne le trouve en aucune autre. En effet les Fables dont se sert *Esope* en parlant à ceux qui le viennent consulter, semblent avoir esté

faites pour le sujet, & en se faisant écouter avec plaisir par le tour fin que leur a donné l'Auteur, elles font entendre de grandes leçons, dont les gens sages peuvent profiter. Les Vers sont fort naturels, & font voir la facilité du Genie de Mr Boursault. Ceux de vos Amis qui voudront avoir cette Comedie, la trouveront chez les sieurs Girard & Guerout Libraires au Palais.

Le sieur Guerout commence aussi à debiter la seconde Edition d'un Livre de Mr Mileran Professeur des Langues Françoise, Allemande, & Angloise, sous le titre de *Lettres familières & autres sur toutes sortes de sujets*. Rien n'est plus utile pour ceux qui veulent avoir un Modèle en écrivant. Ce

- Livre, dont la premiere Edition n'a duré que six mois, est augmenté de plus de cent Lettres, & l'Auteur a reveu & corrigé toutes les autres, qui sont d'un stile aisé & fort naturel, au nombre de plus de quatre cens, en quoy l'on connoist qu'aucun Moderne n'en a tant fait imprimer que luy. Il doit donner au Public dans fort peu de temps, d'autres Ouvrages, aussi utiles aux François qu'aux Etrangers sur la politesse de nostre Langue.

Le 24. de ce mois, jour du Vendredy Saint, Mr Boucherat, Chancelier de France, tint le Conseil, appelé Conseil des remissions ou Graces, suivant ce qui s'est presque toujours pratiqué par les Chanceliers ses predecesseurs.

Les Officiers de la Chancellerie & Secretaires du Roy y font lecture des Lettres de Graces & Remissions de crimes, qui ne s'accordent pas volontiers les jours ordinaires de Chancellerie. Aussi cela ne se fait qu'en consideration de la sainteté du jour, & le tout se regle par la prudence de Mr le Chancelier & du Conseil. C'est ce qui est cause que dans ces sortes de Lettres on a toujours employé ces mots, *En commemoration de la Mort & Passion de nostre Sauveur*; en quoy l'on s'est attaché à imiter ce que pratiquoient nos Rois, qui tenoient ce Conseil en personne ce jour du Vendredy saint, comme y exerçant une action de misericorde qui n'appartient qu'à eux seuls, puis qu'ils peuvent,

assis & couverts à costé droit du
fauteuil du Roy, qui est tou-
jours vuide. Vn peu derriere
est le grand Audiencier de
France qui tient la Feuille ou
Registre, afin d'y marquer les
voix, & les Lettres qui sont
accordées ou refusées. A costé
gauche sont les Officiers de la
Chancellerie & les Secretaires
du Roy, pour faire la lecture
des Lettres de graces. Après
que l'on a fait le rapport de
chacune de ces Lettres, Mr le
Chancelier prend les avis de
Mrs du Conseil, selon lesquels
il accorde ou il refuse. Il y en
a eu vingt ou vingt cinq ac-
cordées au Conseil dont je vous
parle. Mr le Chancelier les
marque toutes au bas, & les
donne à mesure à l'un de ses
Secretaires,

Secretaires, pour estre scellées au premier jour de Sceau. Cette pratique est fort ancienne, & pour vous faire connoistre qu'on l'observoit autrefois au Conseil du Roy, par l'avis duquel les plus importantes affaires de l'Etat se terminoient, sur tout cette action memorable de misericorde au jour du Vendredy-Saint, je vous envoie une de ces Lettres tirée des Registres de ce Conseil, & conceuë dans les termes que vous allez lire

Du 10. Avril l'an mil quatre cens quatre-vingt huit, après Pasque à Tours Aujourd'huy par delibération du Conseil, ont esté ecrites à la Cour du Parlement les Lettres dont la teneur s'ensuit.
Tres-chers Freres. Nous nous re-
Mars 1690. K

commandons à vous en cette Semaine sainte passée. De la partie de Jean Baron, Laboureur de la Paroisse de Gueneville au Comté d'Eu, âgé de trente ans ou environ, chargé de Femme & Enfans, à present détenu prisonnier en la Conciergerie du Palais, a esté présenté Requête au Roy & à son Conseil, requerrant audit Seigneur, qu'il luy plaise remettre & abolir la cause pour lequel il est detenu Prisonnier, que ont veut bien faire. A cette cause on a differé luy en parler à ce Vendredy Saint, pour ce que jamais il n'eust oit parler de semblable, & ainsi a esté advisé pour le mieux; combien que ce fust des cas piteux; que ledit jour luy devroient estre rapportez. Toutefois afin que la Requête dudit Suppliant ne luy demeure infructueuse, après qu'elle a esté venue au Conseil, & qu'il ait par icelle

que lors qu'il commit ledit cas il n'estoit âgé que de 14. à 15. ans, gardant les Bestes, & n'estoit de cas de discussion; aussi que depuis il s'est marié, & a enfans & menage, où il s'est bien gouverné, & qu'il y a quinze ans que le cas est avénu, a esté deliberé vous en écrire, à ce que soyez avertis & informez qu'il s'est mis en son devoir de pourchasser envers ledit Seigneur, pour en avoir remission audit jour du Vendredi, pour lay profiter, & valoir en diminution de sa peine en tout ou partie, car c'est un cas qui pouvoit bien estre du nombre des autres, pour estre depesché dudit iour, à quoy vous prions que veuillez avoir égard, quand viendra à la depesche de la matiere. Ecrite à Tours le dixième iour d'Avril, aussi souscrits les Gens du grand Conseil du Roy, & dessus par le derriere

*est écrit. A nos tres-chers Freres les
Gens tenant la Cour de Parlement.*

Le Sr Girard & le Sr Coustellier , Libraires , debitent des Feuilles qui doivent estre fort utiles au Public. Elles ont pour titre , *Reduction generale des Monnoyes anciennes en Monnoyes nouvelles* , & cette Reduction a esté exactement calculée par Mr de Senne , Professeur d'Arithmetique. Ainsi par le moyen de ces Feuilles on voit d'un coup d'œil , combien en voulant changer un certain nombre de Louis de 11. liv. 12. s. ou d'écus blancs de 62. s. on doit avoir de Louis d'or de 12. liv. 10. s. ou d'écus blancs de 66. s. Par exemple , si l'on veut changer trente - trois Louis d'or de 12. l. 12. s. on trouvera

qu'on doit avoir 30. Louis d'or & demy de 12. l. 10. s. avec le quart d'un écu blanc de 66. s. & 14. s. six deniers de petite Monnoye, & si l'on veut changer ce mesme nombre de trente-trois Louis d'or de 11. liv. 12. s. en Ecus blancs de 66. s. on trouvera qu'on en doit avoir cent seize. Ces mesmes Feuilles apprennent encore quelle somme doit faire tel nombre de Louis d'or de 11. liv. 12. s. & de 12. l. 10. s. qu'on trouve à compter. La mesme chose est pour les Ecus blancs de 61. s. & de 66. s. de sorte que l'on voit tout d'un coup que trente-trois Louis d'or de 11. l. 12. s. valent trois cens quatre-vingt-deux livres seize sols, & que le mesme nombre de Louis d'or

148. M E R C U R E

de 12. l. 10. s. vaut quatre cens
douze livres dix sols.

Je vous avois bien dit que
l'Enigme du mois passé, quoy
qu'elle ne fust que de quatre
Vers, n'en seroit pas plus aisée
à deviner. Peu de personnes
en ont trouvé le vray sens, &
ce sont Mrs Pinçon, Amant
de la Belle de la rue des Sin-
ges; Grousteau, V. D. S. N.
de Blois; L'Hermite Seculier
de Chefines, de Nantes; le
Procureur à l'air galant de
Bourgueil; la Devote Spiri-
tuelle de la rue du Muret à
Chartres; le Chevalier de
Maronnier, de la rue de la
Monnoye; le Repetiteur des
beaux Esprits du coin de la
rue de Guenegaud, & le plus
aimé des Freres, qui l'ont ex-
pliquée sur *le Sabot*. Je vous en

en envoie une nouvelle à
mon ordinaire. Elle est de Mr
Huruge d'Orleans.

ENIGME.

Etrangere iadis , maintenant
Regnicoles

Par un de ces faits inouis
De l'incomparable LOUIS,
Ou pour parler sans paraboles,
Ce qu'inutilement j'ay tenté tant
de fois,

Réussit depuis quelques mois.
Fille, & tout à la fois Mere de
l'esperance.

Si jamais on aime ses jours,
L'on en va prolonger le cours
Pour entrer dans ma confiance ;
Mais sans égard pour les premiers.
Mes plus riches faveurs seront pour
les derniers.

ces sortes d'Airs, & sur tout les luy entendre chanter chez luy, vis à vis les Ecuries de Monseigneur, proche S. Roch; seront surpris de leur beauté, & ne pourront s'empescher de les preferer à ceux que l'on estime le plus dans les Airs profanes.

Il y a si longtemps que je ne vous ay entretenuë des Pieces nouvelles de Theatre, que quelque bruit que la Comedie d'*Esope* ait fait, je ne vous en dirois rien en vous l'envoyant, si elle n'étoit d'un caractere tout particulier, qui y fait trouver l'utile joint à l'agrea-ble plus qu'on ne le trouve en aucune autre. En effet les Fables dont se sert *Esope* en parlant à ceux qui le viennent consulter, semblent avoir esté

faites pour le sujet, & en se faisant écouter avec plaisir par le tour fin que leur a donné l'Auteur, elles font entendre de grandes leçons, dont les gens sages peuvent profiter. Les Vers sont fort naturels, & font voir la facilité du Genie de Mr Boursault. Ceux de vos Amis qui voudront avoir cette Comedie, la trouveront chez les sieurs Girard & Guerout Libraires au Palais.

Le sieur Guerout commence aussi à debiter la seconde Edition d'un Livre de Mr Mileran Professeur des Langues Françoisse, Allemande, & Angloise, sous le titre de *Lettres familieres & autres sur toutes sortes de sujets*. Rien n'est plus utile pour ceux qui veulent avoir un Modelle en écrivant. Ce

- Livre, dont la premiere Edition n'a duré que six mois, est augmenté de plus de cent Lettres, & l'Auteur a revu & corrigé toutes les autres, qui sont d'un stile aisé & fort naturel, au nombre de plus de quatre cens, en quoy l'on connoist qu'aucun Moderne n'en a tant fait imprimer que luy. Il doit donner au Public dans fort peu de temps, d'autres Ouvrages, aussi utiles aux François qu'aux Etrangers sur la politesse de nostre Langue.

Le 24. de ce mois, jour du Vendredy Saint, Mr Boucherat, Chancelier de France, tint le Conseil, appelé Conseil des remissions ou Graces, suivant ce qui s'est presque toujours pratiqué par les Chanceliers ses predecesseurs.

Les Officiers de la Chancellerie & Secretaires du Roy y font lecture des Lettres de Graces & remissions de crimes, qui ne s'accordent pas volontiers les jours ordinaires de Chancellerie. Aussi cela ne se fait qu'en consideration de la sainteté du jour, & le tout se regle par la prudence de Mr le Chancelier & du Conseil. C'est ce qui est cause que dans ces sortes de Lettres on a toujours employé ces mots, *En commemoration de la Mort & Passion de nostre Sauveur*; en quoy l'on s'est attaché à imiter ce que pratiquoient nos Rois, qui tenoient ce Conseil en personne ce jour du Vendredy saint, comme y exerçant une action de misericorde qui n'appartient qu'à eux seuls, puis qu'ils peuvent,

assis & couverts à costé droit du
fauteuil du Roy, qui est tou-
jours vuide. Vn peu derriere
est le grand Audiencier de
France qui tient la Feuille ou
Registre, afin d'y marquer les
voix, & les Lettres qui sont
accordées ou refusées. A costé
gauche sont les Officiers de la
Chancellerie & les Secretaires
du Roy, pour faire la lecture
des Lettres de graces. Après
que l'on a fait le rapport de
chacune de ces Lettres, Mr le
Chancelier prend les avis de
Mrs du Conseil, selon lesquels
il accorde ou il refuse. Il y en
a eu vingt ou vingt cinq ac-
cordées au Conseil dont je vous
parle. Mr le Chancelier les
marque toutes au bas, & les
donne à mesure à l'un de ses
Secretaires,

Secretaires, pour estre scellées au premier jour de Sceaü. Cette pratique est fort ancienne, & pour vous faire connoistre qu'on l'observoit autrefois au Conseil du Roy, par l'avis duquel les plus importantes affaires de l'Etat se terminoient, sur tout cette action memorable de misericorde au jour du Vendredy-Saint, je vous envoie une de ces Lettres tirée des Registres de ce Conseil, & conceuë dans les termes que vous allez lire

Du 10. Avril l'an mil quatre cens quatre-vingt huit, après Pasque à Tours Aujourd'huy par delibération du Conseil, ont esté ecrites à la Cour du Parlement les Lettres dont la teneur s'ensuit.
Tres-chers Freres. Nous nous re-
Mars 1690. K

dire que Mr Bignon, cy devant Avocat General au Parlement, & Mr Bignon , aujourd'huy Premier President au Grand Conseil , sont Fils de Messire Ierôme Bignon , l'un des plus grands hommes de nostre siecle , mort en 1656. Avocat General au Parlement, & Conseiller d'Etat ordinaire. Le feu Roy l'honora en 1642. de la Charge de Grand Maistre de la Bibliotheque , qui a toujours esté possédée par des personnes illustres dans les Lettres. Il n'avoit que vingt-trois ans lors qu'il publia ces admirables Notes sur Marculse , dont les Sçavans ont fait une estime si particuliere.

La Chançon nouvelle dont vous allez lire les paroles, est du fameux Mr de Bacilly.

A U.

lors que

entendre

vec tant

je pense



ly a re-

ou tous

a trou-

aveu-

marqué

petites

udront

ent un

it met-

tou-

de

28

de qu

oca

Mr

arg

Bibl

jours

person

Lettre

trois a

admir

culse

meux Mr de Bacilly.

AIR NOUVEAU.

IL est *vray*, je l'ay dit, lors que
je vous entens
Je crois de mille Oiseaux entendre
le ramage,
Et vous chanter, Iris, avec tant
d'avantage,
Qu'au plus fort de l'Hiver je pense
estre au printemps.

Le mesme Mr de Bacilly a repassé encore depuis peu tous ses *Airs Spirituels*, où il a trouvé plusieurs fautes de graveur qu'il a corrigées; il a marqué ces corrections avec de petites Etoiles. Ceux qui voudront lire un peu attentivement un avis fort ample qu'il a fait mettre à la fin de ses Livres, touchant le merite peu connu de

ces sortes d'Airs, & sur tout les luy entendre chanter chez luy, vis à vis les Ecuries de Monseigneur, proche S. Roch; seront surpris de leur beauté, & ne pourront s'empescher de les preferer à ceux que l'on estime le plus dans les Airs profanes.

Il y a si longtems que je ne vous ay entretenuë des Pieces nouvelles de Theatre, que quelque bruit que la Comedie d'*Esope* ait fait, je ne vous en dirois rien en vous l'envoyant, si elle n'étoit d'un caractere tout particulier, qui y fait trouver l'utile joint à l'agrea-ble plus qu'on ne le trouve en aucune autre. En effet les Fables dont se sert *Esope* en parlant à ceux qui le viennent consulter, semblent avoir esté

faites pour le sujet, & en se faisant écouter avec plaisir par le tour fin que leur a donné l'Auteur, elles font entendre de grandes leçons, dont les gens sages peuvent profiter. Les Vers sont fort naturels, & font voir la facilité du Genie de Mr Boursault. Ceux de vos Amis qui voudront avoir cette Comedie, la trouveront chez les sieurs Girard & Guerout Libraires au Palais.

Le sieur Guerout commence aussi à debiter la seconde Edition d'un Livre de Mr Mileran Professeur des Langues Françoise, Allemande, & Angloise, sous le titre de *Lettres familieres & autres sur toutes sortes de sujets*. Rien n'est plus utile pour ceux qui veulent avoir un Modelle en écrivant. Ce

- Livre, dont la premiere Edition n'a duré que six mois, est augmenté de plus de cent Lettres, & l'Auteur a revu & corrigé toutes les autres, qui sont d'un stile aisé & fort naturel, au nombre de plus de quatre cens, en quoy l'on connoist qu'aucun Moderne n'en a tant fait imprimer que luy. Il doit donner au Public dans fort peu de temps, d'autres Ouvrages, aussi utiles aux François qu'aux Etrangers sur la politesse de nostre Langue.

Le 24. de ce mois, jour du Vendredy Saint, Mr Boucherat, Chancelier de France, tint le Conseil, appelé Conseil des remissions ou Graces, suivant ce qui s'est presque toujours pratiqué par les Chanceliers ses predecesseurs.

Les Officiers de la Chancellerie & Secretaires du Roy y font lecture des Lettres de Graces & Remissions de crimes, qui ne s'accordent pas volontiers les jours ordinaires de Chancellerie. Aussi cela ne se fait qu'en consideration de la sainteté du jour, & le tout se regle par la prudence de Mr le Chancelier & du Conseil. C'est ce qui est cause que dans ces sortes de Lettres on a toujours employé ces mots, *En commemoration de la Mort & Passion de nostre sauveur*; en quoy l'on s'est attaché à imiter ce que pratiquoient nos Rois, qui tenoient ce Conseil en personne ce jour du Vendredy saint, comme y exerçant une action de misericorde qui n'appartient qu'à eux seuls, puis qu'ils peuvent,

assis & couverts à costé droit du
 fauteuil du Roy, qui est tou-
 jours vuide. Vn peu derriere
 est le grand Audiencier de
 France qui tient la Feuille ou
 Registre, afin d'y marquer les
 voix, & les Lettres qui sont
 accordées ou refusées. A costé
 gauche sont les Officiers de la
 Chancellerie & les Secretaires
 du Roy, pour faire la lecture
 des Lettres de graces. Après
 que l'on a fait le rapport de
 chacune de ces Lettres, Mr le
 Chancelier prend les avis de
 Mrs du Conseil, selon lesquels
 il accorde ou il refuse. Il y en
 a eu vingt ou vingt-cinq ac-
 cordées au Conseil dont je vous
 parle. Mr le Chancelier les
 marque toutes au bas, & les
 donne à mesure à l'un de ses
 Secretaires,

Secretaires, pour estre scellées au premier jour de Sceau. Cette pratique est fort ancienne, & pour vous faire connoistre qu'on l'observoit autrefois au Conseil du Roy, par l'avis duquel les plus importantes affaires de l'Etat se terminoient, sur tout cette action memorable de misericorde au jour du Vendredy-Saint, je vous envoie une de ces Lettres tirée des Registres de ce Conseil, & conceuë dans les termes que vous allez lire

Du 10. Avril l'an mil quatre cens quatre-vingt huit, après Pasque à Tours Aujourd'huy par deliberation du Conseil, ont esté ecrites à la Cour du Parlement les Lettres dont la teneur s'ensuit.
Tres-chers Freres. Nous nous re-
Mars 1690. K

dire que Mr Bignon, cy devant Avocat General au Parlement, & Mr Bignon, aujourd'huy Premier President au Grand Conseil, sont Fils de Messire Ierôme Bignon, l'un des plus grands hommes de nostre siecle, mort en 1656. Avocat General au Parlement, & Conseiller d'Etat ordinaire. Le feu Roy l'honora en 1642. de la Charge de Grand Maistre de sa Bibliotheque, qui a toujours esté possédée par des personnes illustres dans les Lettres. Il n'avoit que vingt-trois ans lors qu'il publia ces admirables Notes sur Marculse, dont les Sçavans ont fait une estime si particuliere.

La Chançon nouvelle dont vous allez lire les paroles, est du fameux Mr de Bacilly.

AU.

lors que

entendre

vec tant

je pense



Il y a re-

u tous

atrou-

aveu-

marqué

petites

adront

ent un

it met-

s, tou-

nu de

fe
Ôm
ands
iecle
G

ion
tre
is a
mira
culfe
fait u
re.

La
vo

Bacilly

AIR NOUVEAU.

IL est vray, je l'ay dit, lors que
je vous entens
Je crois de mille Oiseaux entendre
le ramage,
Et vous chantez, Iris, avec tant
d'avantage,
Qu'au plus fort de l'Hiver je pense
estre au printemps.

Le mesme Mr de Bacilly a repassé encore depuis peu tous ses Airs Spirituels, où il a trouvé plusieurs fautes de graveure qu'il a corrigées; il a marqué ces corrections avec de petites Etoiles. Ceux qui voudront lire un peu attentivement un avis fort ample qu'il a fait mettre à la fin de ses Livres, touchant le merite peu connu de

ces sortes d'Airs , & sur tout les luy entendre chanter chez luy, vis à vis les Ecuries de Monseigneur , proche S. Roch ; seront surpris de leur beauté , & ne pourront s'empescher de les preferer à ceux que l'on estime le plus dans les Airs profanes.

Il y a si longtems que je ne vous ay entretenuë des Pieces nouvelles de Theatre , que quelque bruit que la Comedie d'*Esope* ait fait , je ne vous en dirois rien en vous l'envoyant, si elle n'étoit d'un caractere tout particulier , qui y fait trouver l'utile joint à l'agrea-ble plus qu'on ne le trouve en aucune autre. En effet les Fables dont se sert *Esope* en parlant à ceux qui le viennent consulter , semblent avoir esté

faites pour le sujet, & en se faisant écouter avec plaisir par le tour fin que leur a donné l'Auteur, elles font entendre de grandes leçons, dont les gens sages peuvent profiter. Les Vers sont fort naturels, & font voir la facilité du Genie de Mr Boursault. Ceux de vos Amis qui voudront avoir cette Comedie, la trouveront chez les sieurs Girard & Guerout Libraires au Palais.

Le sieur Guerout commence aussi à debiter la seconde Edition d'un Livre de Mr Mileran Professeur des Langues Françoise, Allemande, & Angloise, sous le titre de *Lettres familières & autres sur toutes sortes de sujets*. Rien n'est plus utile pour ceux qui veulent avoir un Modèle en écrivant. Ce

- Livre, dont la premiere Edition n'a duré que six mois, est augmenté de plus de cent Lettres, & l'Auteur a revu & corrigé toutes les autres, qui sont d'un stile aisé & fort naturel, au nombre de plus de quatre cens, en quoy l'on connoist qu'aucun Moderne n'en a tant fait imprimer que luy. Il doit donner au Public dans fort peu de temps, d'autres Ouvrages, aussi utiles aux François qu'aux Etrangers sur la politesse de nostre Langue.

Le 24. de ce mois, jour du Vendredy Saint, Mr Boucherat, Chancelier de France, tint le Conseil, appelé Conseil des Remissions ou Graces, suivant ce qui s'est presque toujours pratiqué par les Chanceliers ses predecesseurs.

Les Officiers de la Chancellerie & Secretaires du Roy y font lecture des Lettres de Graces & remissions de crimes, qui ne s'accordent pas volontiers les jours ordinaires de Chancellerie. Aussi cela ne se fait qu'en considération de la sainteté du jour, & le tout se regle par la prudence de Mr le Chancelier & du Conseil. C'est ce qui est cause que dans ces sortes de Lettres on a toujours employé ces mots, *En commemoration de la Mort & Passion de nostre Sauveur*; en quoy l'on s'est attaché à imiter ce que pratiquoient nos Rois, qui tenoient ce Conseil en personne ce jour du Vendredy saint, comme y exerçant une action de misericorde qui n'appartient qu'à eux seuls, puis qu'ils peuvent,

selon qu'ils le jugent à propos ,
 remettre la vie à leurs Sujets.
 Ce Conseil se tient ordinaire-
 ment en l'Hostel de M. le Chan-
 celier, dans une Salle propre-
 ment parée. Au milieu est un
 Bureau couvert d'un tapis de
 velours violet , parsemé de
 Fleurs de Lys d'or avec les
 Armes de France relevées en
 or. Au bout du Bureau est le
 fauteuil du Roy , de velours
 rouge chamarré de galon &
 crespine d'or , & à costé , la
 chaise de Mr le Chancelier. Il
 y a d'autres chaises tout autour
 pour les Conseillers d'Etat & les
 Maîtres des Requestes. A
 l'heure marquée Monsieur le
 Chancelier vient dans cette
 Salle , précédé du Chauffe-
 cire , qui porte le coffre d'or
 parsemé de Fleurs de Lys ; où

sont enfermez les Sceaux de France. Les Huissiers de la grande Chancellerie, en manteau ; & ayant au col la chaîne d'or , marchent à costé du Chaufecire , qui est précédé des Gardes de Mr le Chancelier. Ce grand Chef de la Justice vient accompagné des Conseiller d'Etat ordinaires & de Semestre , des Maistres des Requestes de quartier , du grand Audiencier , tous en robes de satin , & des Officiers de la Chancellerie & Secretaires du roy , vestus comme de coutume. Les Conseillers d'Etat selon leur rang de reception , ainsi que les Maistres des Requestes , Conseillers au Grand Conseil, & grand Rapporteur de France, prennent leurs places , & y demeurent

assis & couverts à costé droit du
fauteuil du Roy, qui est tou-
jours vuide. Vn peu derriere
est le grand Audiencier de
France qui tient la Feuille ou
Registre, afin d'y marquer les
voix, & les Lettres qui sont
accordées ou refusées. A costé
gauche sont les Officiers de la
Chancellerie & les Secretaires
du Roy, pour faire la lecture
des Lettres de graces. Après
que l'on a fait le rapport de
chacune de ces Lettres, Mr le
Chancelier prend les avis de
Mrs du Conseil, selon lesquels
il accorde ou il refuse. Il y en
a eu vingt ou vingt cinq ac-
cordées au Conseil dont je vous
parle. Mr le Chancelier les
marque toutes au bas, & les
donne à mesure à l'un de ses
Secretaires,

Secretaires, pour estre scellées au premier jour de Sceau. Cette pratique est fort ancienne, & pour vous faire connoistre qu'on l'observoit autrefois au Conseil du Roy, par l'avis duquel les plus importantes affaires de l'Etat se terminoient, sur tout cette action memorable de misericorde au jour du Vendredy-Saint, je vous envoie une de ces Lettres tirée des Registres de ce Conseil, & conceuë dans les termes que vous allez lire

Du 10. Avril l'an mil quatre cens quatre-vingt huit, après Pasque à Tours Aujourd'huy par deliberation du Conseil, ont esté ecrites à la Cour du Parlement les Lettres dont la teneur s'ensuit.
Tres-chers Freres. Nous nous re-
Mars 1690. K

commandons à vous en cette Semaine sainte passée. De la partie de Jean Baron, Laboureur de la Paroisse de Gueneville au Comté d'Eu, âgé de trente ans ou environ, chargé de Femme & Enfants, à présent détenu prisonnier en la Conciergerie du Palais, a esté présentée Requeste au Roy & à son Conseil, requerrant audit Seigneur, qu'il luy plaise remettre & abolir le cas pour lequel il est detenu Prisonnier, que one veut bien faire. A cette cause on a differé luy en parler à ce Vendredy Saint, pour ce que jamais il n'eust oit parler de semblable, & ainsi a esté avisé pour le mieux, combien que ce fust des cas piteux, que ledit tour luy devoient estre rapportez. Toutefois afin que la Requeste dudit Suppliant ne luy demeure infructueuse, après qu'elle a esté venue au Conseil, & qu'il ait par icelle

que lors qu'il commit ledit cas il n'estoit âgé que de 14. à 15. ans, gardant les Bestes, & n'estoit de cas de discussion; aussi que depuis il s'est marié, & a enfans & menage, où il s'est bien gouverné, & qu'il y a quinze ans que le cas est venu, a esté deliberé vous en écrire, à ce que soyez avertis & informez qu'il s'est mis en son devoir de pourchasser envers ledit Seigneur, pour en avoir remission audit jour du Vendredi, pour lay profiter, & valloir en diminution de sa peine en tout ou partie, car c'est un cas qui pouvoit bien estre du nombre des autres, pour estre depesché dudit iour, à quoy vous prions que veuillez avoir égard, quand viendra à la depesche de la matiere. Ecrite à Tours le dixième iour d'Avril, aussi souscrits les Gens du grand Conseil du Roy, & dessus par le derriere

*est écrit. A nos tres-chers Freres les
Gens tenant la Cour de Parlement.*

Le Sr Girard & le Sr Coustellier , Libraires , debitent des Feuilles qui doivent estre fort utiles au Public. Elles ont pour titre , *Reduction generale des Monnoyes anciennes en Monnoyes nouvelles* , & cette Reduction a esté exactement calculée par Mr de Senne , Professeur d'Arithmetique. Ainsi par le moyen de ces Feuilles on voit d'un coup d'œil , combien en voulant changer un certain nombre de Louis de 11. liv. 12. s. ou d'écus blancs de 62. s. on doit avoir de Louis d'or de 12. liv. 10. s. ou d'écus blancs de 66. s. Par exemple , si l'on veut changer trente - trois Louis d'or de 11. l. 12. s. on trouvera

qu'on doit avoir 30. Louis d'or & demy de 12. l. 10. s. avec le quart d'un écu blanc de 66. s. & 14. s. six deniers de petite Monnoye ; & si l'on veut changer ce mesme nombre de trente-trois Louis d'or de 11. liv. 12. s. en Ecus blancs de 66. s. on trouvera qu'on en doit avoir cent seize. Ces mesmes Feuilles apprennent encore quelle somme doit faire tel nombre de Louis d'or de 11. liv. 12. s. & de 12. l. 10. s. qu'on trouve à compter. La mesme chose est pour les Ecus blancs de 61. s. & de 66. s. de sorte que l'on voit tout d'un coup que trente-trois Louis d'or de 11. l. 12. s. valent trois cens quatre-vingt-deux livres seize sols , & que le mesme nombre de Louis d'or

*est écrit. A nos tres-chers Freres les
Gens tenant la Cour de Parlement.*

Le Sr Girard & le Sr Coustellier , Libraires , debitent des Feuilles qui doivent estre fort utiles au Public. Elles ont pour titre , *Réduction generale des Monnoyes anciennes en Monnoyes nouvelles* , & cette Reduction a esté exactement calculée par Mr de Senne , Professeur d'Arithmetique. Ainsi par le moyen de ces Feuilles on voit d'un coup d'œil , combien en voulant changer un certain nombre de Louis de 11. liv. 12. s. ou d'écus blancs de 62. s. on doit avoir de Louis d'or de 12. liv. 10. s. ou d'écus blancs de 66. s. Par exemple , si l'on veut changer trente - trois Louis d'or de 11. l. 12. s. on trouvera

qu'on doit avoir 30. Louïs d'or & demy de 12. l. 10. s. avec le quart d'un écu blanc de 66. s. & 14. s. six deniers de petite Monnoye , & si l'on veut changer ce mesme nombre de trente-trois Louïs d'or de 11. liv. 12. s. en Ecus blancs de 66. s. on trouvera qu'on en doit avoir cent seize. Ces mesmes Feuilles apprennent encore quelle somme doit faire tel nombre de Louïs d'or de 11. liv. 12. s. & de 12. l. 10. s. qu'on trouve à compter. La mesme chose est pour les Ecus blancs de 62. s. & de 66. s. de sorte que l'on voit tout d'un coup que trente-trois Louïs d'or de 11. l. 12. s. valent trois cens quatre-vingt-deux livres seize sols , & que le mesme nombre de Louïs d'or

148. M E R C U R E

de 12. l. 10. s. vaut quatre cens
douze livres dix sols.

Je vous avois bien dit que
l'Enigme du mois passé, quoy
qu'elle ne fust que de quatre
Vers, n'en seroit pas plus aisée
à deviner. Peu de personnes
en ont trouvé le vray sens, &
ce sont Mrs Pinçon, Amant
de la Belle de la rue des Sin-
ges ; Grousteau, V. D. S. N.
de Blois ; L'Hermite Seculier
de Chefines, de Nantes ; le
Procureur à l'air galant de
Bourgueil ; la Devote Spiri-
tuelle de la rue du Muret à
Chartres ; le Chevalier de
Maronnier, de la rue de la
Monnoye ; le Repetiteur des
beaux Esprits du coin de la
rue de Guenegaud, & le plus
aimé des Freres, qui l'ont ex-
pliquée sur *le Sabot*. Je vous en

en envoie une nouvelle à
mon ordinaire. Elle est de Mt
Hutuge d'Orleans.

ENIGME.

Etrangere iadis , maintenant
Regnicoles

Par un de ces faits inouis
De l'incomparable LOUIS,
Ou pour parler sans paraboles,
Ce qu'inutilement j'ay tenté tant
de fois,

Réussit depuis quelques mois.
Fille, & tout à la fois Mere de
l'esperance.

Si jamais on aime ses jours,
L'on en va prolonger le cours
Pour entrer dans ma confiance ;
Mais sans égard pour les premiers,
Mes plus riches faveurs seront pour
les derniers.

Je ne vous ay parlé de Mr le Cardinal de Bouillon depuis qu'il est à Rome, que pour vous marquer qu'il y tenoit le rang de Cardinal Prince, & qu'il y soutenoit avec éclat tous les avantages qu'il en doit tirer; mais il me reste encore beaucoup de choses à vous en dire. Elles luy donnent d'autant plus de gloire qu'il les doit moins à son sang qu'à son mérite, qui luy a tellement acquis l'estime du Pape, que trois jours après que Sa Sainteté eut esté élevée au Pontificat, Elle le mit de la premiere Congregation d'Etat qu'Elle tint, quoy qu'elle ne fust que de neuf Cardinaux. Le Saint Pere luy a témoigné dans toutes les occasions qui se sont présentées de luy faire des gra-

ces, ou de luy donner des marques d'honneur, une consideration tres particuliere, luy ayant accordé les Bulles de l'Abaye de Clugny, & l'ayant mis en un jour de sept Congregations differentes, qui sont celles du Saint Office; de la signature de grace; de la Propagation de la Foy; des Evêques, des Reguliers, du Concile; des immunités Ecclesiastiques, & de l'Indice. Je ne croy pas qu'aucun autre ait esté mis en un mesme jour de toutes ces Congregations. Sa Sainteté a aussi nommé Mr le Cardinal de Bouillon avec Mr le Cardinal Spinola, pour chercher les moyens d'accommoder un differend, dont l'heureux succès sera avantageux à l'Eglise. Je n'entre point dans cette affaire,

K 5

re, dont je vous entretiendray plus au long quand on l'aura terminée. Je puis cependant vous dire, qu'elle sera bien glorieuse à ceux qui auront l'avantage d'avoir mis fin à de si grands differends, & sur lesquels toute l'Europe a les yeux ouverts, & particulièrement les mal-intentionnez pour l'Eglise Romaine, qui depuis quelques années en ont tiré des avantages, dont la véritable Eglise souffre presentement. Ce que je vous dis de Mr le Cardinal de Bouillon me donne lieu d'ajouter que Mr le Prince de Turenne, son Neveu, est depuis quelque temps à Rome auprès de Son Eminence, & que lors qu'il alla à l'Audience du Pape, Sa Sainteté le fit asseoir & couvrir, le traita d'Altesse, & luy fit

rendre par tout le sacré College , tous les honneurs que l'on rend à Rome aux Fils aînez des Princes Souverains, Sa Sainteté luy témoigna la satisfaction qu'Elle avoit eüe , & qu'Elle conservoit des services signalez que ce Prince a rendus à la Republique de Venise , & luy dit , que c'étoit à sa bonne conduite & à sa valeur que cette Republique devoit une partie de ses Conquestes. Quoy que Sa Sainteté eust beaucoup de consideration pour ce Prince , à cause qu'il venoit de combattre pour sa Patrie , ce n'est pas néanmoins par cette raison qu'Elle luy a fait rendre tant d'honneurs. On a suivy le Ceremonial , & l'on a receu Mr le Prince de Turenne de la

mesme maniere, que le Pape Urbain VIII. receut en 1644. Mr le Duc de Bouillon, son Grand-pere.

Le 12. de ce mois on acheva à Brest de faire l'embarquement des Troupes que l'on avoit destinées pour l'Irlande. La flotte se trouva composée de trente quatre Vaisseaux de guerre, & le lendemain elle fut jointe par l'*Excellent* & le *Téméraire* qui arriverent de Rochefort. Mr le Marquis d'Amfreville, Lieutenant General, & Mrs de Nesmond & le Chevalier de Flacour, sont sur cette Flotte. Elle partit le 17. jour de Saint Patrice, Patron d'Irlande, qui est le jour que le Roy d'Angleterre fit voile l'année dernière, pour se rendre en ce Royaume-là, & elle seroit par-

tie dès le 13. quand mesme les deux Vaisseaux de Rochefort, & cinq autres de Toulon, commandez par Mr de Pales, qui la joignirent au moment de son départ, ne seroient point arrivez, si le vent se fust trouvé favorable. Voicy les noms des trente-six premiers Vaisseaux avec ceux des Capitaines, & le nombre des hommes d'équipage, & des pieces de Canon.

Vaisseaux. Capitaines. Equi. Can.

	Messieurs		
L'Eclatant,	de Riberette,	420.	62
Le Content,	de Pontac,	370.	60
Le Glorieux,	de la Lusarne,	380.	60
Le Serein,	de Relingue,	370.	60
Le Henry,	d'Arblimont,	360.	64
Le Furieux,	Desnots,	350.	60
L'Ardent,	de Septeme.	370.	62
Le Marquis,	de Belisle.	330.	56
Le Prince,	de Belfontaine.	350.	58
Le Courageux,	de Réal.	350.	60

L'Excellent,	le Ch. de Mon- bron.	350.	60
Le Fort,	de la Harteloire.	350.	58
L'Entreprenant	le C. de Sepville.	350.	60
L'Apollon,	Bidault.	330.	58
Le Vermandois	du Chalart.	350.	58
Le Bon,	le Ch du Palais.	300.	54
Le Maure,	le Ch. de la Ga- liffonniere.	294.	54
Le Sage,	Colbert S. Mare,	300.	30
Le François,	le Ch. d'Ailly.	250.	46
Le Trident,	des Francs.	275.	52
Le Brave,	de Champigny.	350.	56
Le Temeraire.	de Rivau Huet.	360.	54
Le Diamant,	de Serguigny.	300.	54
Le Neptune,	de Fourbin.	230.	48
L'Arc-en-Ciel,	de Ste Maure.	250.	44
L'Arrogant,	le Ch. Desadrhis.	350.	58
L'Emporté,	le Ch de Genlis.	230.	36
Le Leger,	le Ch. de Villars.	230.	40
Le S. Michel,	de Chaumont,	330.	58
Le Faucon,	le Baron Defa- drais.	200.	36
Le Joly,	des Augers,	200.	36
Le Modéré,	de Chamelin.	300.	50
Le Sans-pareil,	Ch. de la Ron- gere.	350.	58
Le Palmier,	Ch. de la Gui- che.	200.	36
L'Alcion,	J. Baërt.	200.	40

Outre ces Vaisseaux il y a

quatre Brulots & cinq Flustes.
On a embarqué sur les 34,
premier qui estoient prests à
partir le 13. sans les deux de
Rochefort, seize Compagnies
du Regiment de Famarcon,
qui font environ mille hom-
mes; seize Compagnies du Re-
giment Allemand de Zurlau-
ben, qui font près de deux
mille hommes; seize Compa-
gnies du Regiment de Merode,
qui font huit cens hommes;
vingt & une Compagnies de
Regiment de la Marche, qui
font neuf cens hommes; vingt
& une Compagnies du regi-
ment de Courvasier, neuf cens
hommes; vingt & une Com-
pagnies du regiment de Fo-
rest, neuf cens hommes, &
quelques autres Troupes, des
regimens desquelles je n'ay

pas les noms. Les Officiers de ces Troupes se montent à

13. Colonels , & lieutenans Colonels.

99. Capitaines

192. Lieutenans.

Il y a outre cela quatre cens Irlandois , & parmy eux beaucoup d'Officiers. Il y a aussi quantité d'Anglois , & de Volontaires François , & il seroit impossible d'exprimer la joye avec laquelle ces Troupes sont parties, Personne n'a deserté, & il s'est trouvé à l'embarquement cinq cens personnes au dela du nombre qu'on croyoit y devoir estre. Mr Daigriny en est Intendant. Il y a cinq Commissaires , un Lieutenant General d'artilleries , des Commissaires des vivres , des Chirurgiens , & tout ce qui est ne-

cessaire pour un Hôpital. Il y a aussi douze pieces de Canon nouvellement fonduës dans l'Arsenal de Paris & douze autres pieces ; cent Bombes de six-vingt livres ; cent de quatre-vingt livres ; cent de Rempart, six mille Grenades, trente deux mille Boulets de plomb ; dix huit cens Boulets de Calibre, six cens soixante & quatre gros Balots d'armes ; Mousquets ; Fusils , Mousquetons, Pistolets , Sabres , Faux , Haliebardes , Haches, & cinq cens quatre-vingt quatre gros Balots de méches ; deux cens cinquante gros Balots pour l'Hôpital de l'Armée ; trois cens gros Balots de chemises pour les Soldats ; six - vingt Balots de souliers ; six cens trente-sept petits Balots d'acier &

de cuivre pour faire de la monnoye, & des Fourbisseurs, Armuriers, Charpentiers, Menuisiers & Maçons. Je pourrois faire icy de longs raisonnemens, mais je me contente d'admirer le Roy & le pouvoir de la France.

Les fonctions de la semaine Sainte estant plus penibles pour le Roy, que pour aucun de ses Sujets, Sa Majesté n'a pas laissé de s'en acquiter d'une maniere qui marque sa bonne santé, & qui fait de plus en plus connoistre son zele pour la Religion. Il a souvent oüy les Predications du Pere Gaillard Iesuite, dont la Cour a esté tres-satisfaite. Le Sermon de la Cene fut presché par M. l'Abbé d'Arnoye l'un des quarante de l'Academie Royale d'Arles, & qui

s'est distingué par les prix qu'il a remportez , & par plusieurs Sermons qui ont receu beaucoup d'applaudissemens. je vous parleray le mois prochain des Benefices nouvellement donnez par le Roy.

Il n'y a rien qui subsiste plus difficilement que les Lignes. Un intérêt commun les fait naître contre le Prince qui en est l'objet, mais les intérêts particuliers des Princes qui les composent, les détruisent. L'Electeur de Brandebourg ne veut point quitter Bonn qu'on ne luy donne le Canon & les munitions de la Place , ou de l'argent pour la valeur, ou bien qu'on ne luy assigne une somme considerable sur le Domaine de Rhimberg. Il ne demande rien que de juste. Les Alliez

lui doivent cette conquête, au-
cū n'avoit des Troupes en plus
grand nombre que luy , & son
Artillerie pendant le Siege
estoit plus considerable que
toute celle des Alliez ensem-
ble.

Messieurs de la Ville de Co-
logne demandent au Prince
Clement de Baviere qu'on dé-
molisse Rhimberg , ou bien
qu'il fasse reparer & fortifier
les dehors de la Place, en sorte
qu'elle puisse contenir une
Garnison de quatre mille hom-
mes. Cette demande est de bon
sens , & sans cela les fruits de
la Ligue demeurent inutiles.
Cependant il est impossible que
le Prince Clement puisse trou-
ver l'argent necessaire pour
cette dépense, l'Electorat de
Cologne ne luy pouvant pas

fournir, dans la situation où sont les affaires, de quoy entretenir seulement une partie de sa maison: L'Electeur de Baviere luy en peut encore moins donner, les dernieres Campagnes l'ayant fort endetté, & les grandes sommes qu'il doit le mettant presque hors d'estat de retourner à l'Armée.

Le Prince d'Orange commence à connoître depuis qu'il a cassé le Parlement d'Angleterre, qu'il aura de la peine à conserver ce Royaume-là. Il ne se fie pas non plus à la Ville d'Amsterdam, quoy que leur démestlé soit accommodé, parce qu'il est persuadé que cette Ville fera qu'il ne pardonne jamais, & que par cette raison elle doit plutôt chercher à

secoüer le joug de son autorité, que se fier à luy.

Depuis que les Liegeois ont rompu la neutralité, ils ont fait une dépense si extraordinaire qu'il est impossible qu'ils s'en relèvent jamais. Les Ecclesiastiques sont entrez dans la dépense de l'Estat, & ont signé pour l'argent qu'il a emprunté, ce qui ne s'estoit jamais fait en ce Pays là. Ils demandent avec persécution aux Alliez d'assiéger Dinan, sans quoy ils disent qu'ils sont entièrement ruinez.

L'Electeur de Saxe au lieu de remplir ses Magazins pour la Campagne prochaine a vendu ce qui estoit dedans, & doit, à ce qu'on assure, demeurer l'esté prochain dans ses Etats.

Vous scavez que les Affaires de Hongrie empescheront que l'Empereur n'ait autant de Troupes sur le Rhin que pendant la Campagne derniere. Il n'entre dans aucuns des raisonnemens que la situation des Affaires de ces Princes donne lieu de faire. Je suis, Madame, Vostre, &c.



F I N.

SECRET

[illegible]

